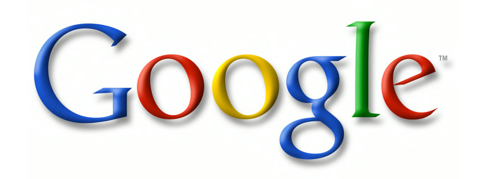
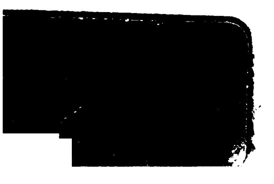



AUCTOR
PRETIOSA
FACIT





AN

MÉMOIRES

DE LA MARQUISE

DE COURCELLES

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

DE LA MARQUISE

Marie Sidonia de Lenoncourt

DE COURCELLES

Publiés d'après les manuscrits

AVEC UNE NOTICE
DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

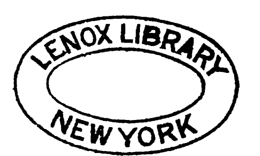
par

M. PAUL POUGIN



PARIS
Chez P. Jannet, Libraire

MDCCCLV





NOTICE

SUR

MARIE SIDONIA DE LENONCOURT

MARQUISE DE COURCELLES.

PREMIÈRE PARTIE.



'utilité de faire avec l'écrivain que l'on veut lire et juger une connaissance préalable, est moins sensible lorsqu'il s'agit d'un autobiographe. Lui-même, en effet, se fait connaître; et prendre ce soin avant lui, c'est s'exposer à des redites. La marquise de Courcelles n'a raconté que les premières années de sa vie : le charme, la naïveté qu'elle a déployés dans sa narration, lui prêtent un intérêt que nous ne voulons pas déflorer. Aussi, dans la première partie de cette notice, parlerons-nous peu de

la marquise. Ses mémoires ne seront pour nous qu'une transition vers les divers personnages qu'elle a mis en scène : à mesure qu'ils passeront sous nos yeux, nous les ferons connaître, préférant cette méthode à des notes qui, pouvant former un ensemble intéressant, n'offriraient, isolées, que sécheresse et aridité.

Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles, bailli de Bar-sur-Seine, occupa dans l'armée un rang élevé : il devint lieutenant-général et fut gouverneur de Thionville. Toutefois, sa carrière militaire faillit être brisée assez brusquement : n'étant que mestre de camp, il provoqua, au mois de mai 1632, le baron de Chapelles. Assigné pour ce fait devant le Parlement, un arrêt du mois de juillet 1633 le condamna, par contumace, à être décapité. Ce fut pendant son expatriation qu'il épousa Isabelle-Claire-Eugénie de Cronemberg, d'une illustre maison d'Allemagne. Il en eut un fils, Anne de Lenoncourt, dit le marquis de Marolles, qui mourut sans alliance en 1665, mestre de camp d'un régiment de cavalerie étrangère, et deux filles : l'une mourut jeune, l'autre fut *Marie-Sidonia de Lenoncourt*. Elle était née en 1650 [1].

Sidonia avait quatre ans lorsque son père, rentré en grâce depuis longtemps, fut emporté

1. *Histoire généalogique*, du père Anselme, II, 68, D.

par un boulet devant le château de Mussy en Lorraine. Sa mère mena, après la mort de son mari, une vie déréglée qu'elle couronna par un mariage morganatique. Elle épousa un homme sans naissance, du nom de Bunel. Un tel mariage, que supportaient les mœurs allemandes, était trop en désaccord avec les préjugés de la noblesse française pour lui être pardonné : Sidonia lui fut enlevée pour être confiée à sa tante, Marie de Lenoncourt.

Ce choix était sage [1] : Marie de Lenoncourt, d'abord religieuse bénédictine de l'abbaye de Jouarre, était depuis dix ans abbesse de Saint-Loup à Orléans. C'était une femme d'un esprit supérieur, moins recommandable par une naissance illustre, que par cinquante années d'une vie austère. Elle ne négligea rien pour l'éducation de sa nièce, dont l'esprit et les dispositions naturelles offraient d'ailleurs un champ facile à fertiliser,

1. On lit dans le *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1573 : Maria de Lenoncourt, filia Antonii de Lenoncourt, domini de Marolles, de Poligny, etc., ex Maria d'Angennes de Rambouillet, monialem vovit in Parthenone Jotrensi anno 1623. Possessionem sancti Lupi iniit 12 septembris 1647. Fundamenta locavit hospitii Aurelianensis anno 1655. Benedictionis munus ab episcopo Aurelianensi in abbatia sua accessit 12 novembris 1656. Durante principum bello, Aurelianos secedere coacta est. Monasterium prudenter administravit et erexit, sororibusque suis exemplo magis quam generis claritate preluxit. Defuncta Aurelianis, non sine sanctitatis opinione, 23 decembris 1683.

Sidonia passa auprès de sa tante dix années d'une vie calme et tranquille, telles qu'elle n'en devait plus connaître dans le cours de son existence. N'eût-elle été que belle, Sidonia eût pu vivre heureuse, oubliée de ce monde qui devait la perdre ; mais elle était riche et noble. Richesse et noblesse étaient choses précieuses pour Colbert. Alors premier ministre, il voyait la fortune politique de Louvois croître chaque jour aux dépens de la sienne. Plus que jamais, il songeait à l'agrandissement de sa maison : il rêva pour son frère Maulevrier l'alliance de Sidonia. Sur un ordre du roi, l'héritière de Lenoncourt quitta l'abbaye de Saint-Loup, et ne tarda point à oublier, au milieu des vices et des intrigues de l'hôtel de Soissons, les pieuses instructions du couvent.

En effet, Sidonia, à qui le roi avait laissé le choix de demeurer soit auprès de la reine, soit auprès d'une princesse du sang, s'était attachée à la princesse de Carignan. Veuve de Thomas-François de Carignan, cette princesse habitait l'hôtel de son fils Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons. L'hôtel de Soissons était le centre de la galanterie, comme l'hôtel de Rambouillet était le rendez-vous du bel esprit.

Sidonia y voyait chaque jour Olympe Mancini, mariée depuis 1657 au comte de Soissons, la plus dangereuse, la plus perverse des nièces du

cardinal Mazarin, et qui, à en juger par le portrait qu'en a tracé madame de Lafayette, dissimulait cette perversité sous de séduisants dehors : « Il me reste, dit madame de Lafayette[1], à parler des dames qui étaient alors le plus avant à la cour et qui pouvaient aspirer aux bonnes grâces du roi. La comtesse de Soissons aurait pu y prétendre, par la grande habitude qu'elle avait conservée avec lui, et pour avoir été sa première inclination. C'était une personne qu'on ne pouvait pas appeler belle, et qui néanmoins était capable de plaire. Son esprit n'avait rien d'extraordinaire, ni de fort poli ; mais il était naturel et agréable avec les personnes qu'elle connaissait..... »

La princesse de Bade, alliée à la princesse de Carignan, ayant les mêmes inclinations, la même réputation qu'elle, habitait aussi l'hôtel de Soissons, et y attirait ses amis, dont le nombre était grand, s'il faut en croire une chanson du temps[2].

Enfin, l'amie intime de madame de Carignan, la duchesse de Chevreuse, venait souvent les visiter. Femme habile, elle avait été la confidente de la reine Anne d'Autriche dans son

1. Madame de Lafayette, *Histoire de Madame Henriette*, page 82-83. Paris, Moutardier, 1839, t. III.

2. Bibliothèque impériale, *Recueil des chansons historiques* de Maurepas, manuscrit, t. III, f° 252.

intrigue avec le marquis de Mirabel, ministre d'Espagne. Reléguée à Tours à la suite de cette affaire, elle y avait eu, dit-on, avec le duc de Larochefoucauld, une liaison plus intime que celle de l'amitié; et cinq ans auparavant, sur l'instigation de M. de Laigue, son amant, d'autres disent son époux par un mariage secret, elle conspirait avec Letellier et Colbert la perte du surintendant Fouquet[1].

Colbert pouvait espérer que celle qui l'avait si bien servi dans cette intrigue politique, servirait encore ses projets d'une riche alliance pour son frère. Mais son crédit diminuait sensiblement : madame de Carignan, la princesse de Bade[2] « qui n'avaient songé, dit Sidonia, en me prenant auprès d'elles, qu'à se faire un ami à mes dépens » le comprenaient parfaitement; aussi cherchaient-elles l'occasion d'une rupture, que fournit bientôt un parent de Colbert, son beau-frère, M. de Ménars, depuis président à mortier au parlement de Paris.

Nicolas de Neufville, premier maréchal de Villeroi, qui avait été gouverneur de Louis XIV, avait conservé sur son élève et dans son conseil une grande influence. « Grand routier de

1. *Mémoires de Larochefoucauld*, *Madame de Sévigné*, t. I, page 18, édition Gault de Saint-Germain. — Madame de La Fayette, *Histoire de Madame Henriette*, page 112.

2. *Mémoires de Madame de Courcelles.*

cour[1] » comme le qualifie Saint-Simon, c'était un homme puissant. Ce fut donc vers lui que se tournèrent mesdames de Bade et de Carignan. Désirant gagner ses bonnes grâces, elles lui offrirent Sidonia pour son neveu.

La sœur du maréchal de Villeroy, Marie de Neufville, fille de Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, et de Jacqueline de Harlay-Sancy, avait épousé en secondes noces Charles de Champlais, lieutenant général d'artillerie, dont elle eut deux fils, Charles et Camille de Champlais, le premier, marquis, l'autre, chevalier de Courcelles [2].

Le nom de Villeroy n'avait point alors l'illustration qu'il devait acquérir; les Champlais avaient peu de bien. Ce n'était donc pas là pour la riche héritière de Lenoncourt une alliance sortable. Elle le sentait; mais de trompeuses promesses éblouirent aisément la jeune fille, qui consentit à épouser [3] Charles de Champlais, marquis de Courcelles. « Enfin j'épousai Courcelles, dit Sidonia, et ce jour, malheureux pour moi, fut l'ouverture d'un théâtre où l'on me verra, dans la suite, jouer le rôle le plus

1. *Saint-Simon*, t. VII, p. 225. Paris, Delloye, 1840, in-12.
2. *Histoire généalogique*, du père Anselme.
3. Le mariage de la marquise de Courcelles doit avoir eu lieu lors du premier voyage de Louvois en Flandre, à la fin de 1666.

bizarre et le plus infortuné dont on ait jamais ouï parler [1] ». La première nuit des noces, s'élevèrent des querelles entre les deux époux, et le marquis dit à sa femme, sans doute pour paraître plus aimable, « qu'il prétendait, comme mari, qu'elle fût plus sage que sa mère. » Le mariage ne fut pas consommé cette nuit là; de mauvaises langues répandirent même le bruit que la marquise ne reçut jamais de son mari que le nom [2].

Nous l'avons dit plus haut : le crédit de Colbert était à son déclin, celui de Louvois commençait. Louvois avait alors trente-six ans [3], et était depuis quatre ans marié à Amédée de Souvré, marquise de Courtenvaux. Il n'avait pas entrée au conseil, mais il avait la confiance du roi; il n'avait pas le rang de ministre, mais il en avait la toute puissance. Non contentes d'avoir sacrifié la jeune fille à leur ambition, les princesses de Bade et de Carignan voulurent utiliser la femme, et, par elle, se faire de Louvois un nouvel allié.

La nouvelle famille de Sidonia comprit la politique intéressée des deux femmes, et ne voulut point les laisser jouir seules du bénéfice

1. *Mémoires de la marquise de Courcelles.*

2. Voir la pièce justificative, nº VI, *Lettre de Gregorio Leti.*

3. Walckenaer, *Mémoires sur Madame de Sevigné*, t. IV, page 153. Paris, 1848, Didot.

de cette intrigue. La belle-mère de Sidonia et sa belle-sœur se prêtèrent à leurs desseins, et l'on vit alors, étrange spectacle, la mère aidant au déshonneur de son fils, la sœur à la honte de son frère.

Nous avons parlé de la première : arrêtons-nous quelques instants sur la seconde. Catherine de Bonne, issue du premier mariage de Marie de Neufville avec Alexandre de Bonne, comte de Tallard, n'était donc que la sœur utérine du marquis de Courcelles. Elle avait épousé Roger de Hostung de Gadagne, marquis de Charmes et de la Baume, le 17 mai 1648. Elle en eut un fils, le maréchal de Tallard [1].

La médisance et la calomnie formaient le fond de son caractère. Le recueil MS. des chansons historiques nous en a conservé un portrait peu flatteur : « Elle était grande p....., friponne, espionne, rediseuse, aimant à brouiller tout le monde et ses plus proches, pour le seul plaisir de faire du mal. D'ailleurs, infidèle et fourbe à ses amants, qu'elle n'aimait que par lubricité, en ayant toujours plusieurs à la fois, qu'elle jouait et desquels elle se souciait peu. » Nous trouvons dans le même recueil un couplet qui vient à l'appui de ce portrait ; le voici :

Je suis de tous la fidèle interprète
Je ne puis rien celer,

1. *Histoire généalogique* du père Anselme.

De ce qu'on dit je charge mes tablettes,
Afin de mieux parler.
Dans mon quartier, j'écris tout ce qu'on traite;
Je suis la gazette, moi,
Je suis la gazette!

Enfin, il est encore question d'elle dans une série d'esquisses des principaux personnages du temps. Ces esquisses, fort curieuses, se composent le plus souvent d'une enseigne allégorique et d'une devise. La première, en prose, est le portrait physique du personnage. La devise, qui présente le plus souvent un vers, est son portrait moral.

Voici celui de madame de La Baume :

Aux Osselets, rue de l'Arbre-Sec.
Qui frappe du couteau, périra de la gaîne.

Madame de Courcelles n'y est point oubliée. Sa devise :

Au Soleil, rue de Tournon.
Je ne m'arrête point, et tourne comme lui,

nous prouve que son inconstance était alors chose notoire [1].

Ce n'étaient pas là les seuls auxiliaires de Lou-

1. Recueil de Maurepas, *Chansons historiques*, à la Bibliothèque impériale, manuscrit, t. III, page 67; t. II, page 510; t. IV, page 449.

vois. Il se servait encore d'un intermédiaire entre lui et Sidonia. Cet intermédiaire était Langlée.

Il est souvent parlé, dans les mémoires du temps, de ce personnage aux origines douteuses. Madame de Sévigné, Saint-Simon, le nomment plusieurs fois. Voici ce qu'en dit Saint-Simon [1]. « C'était un homme de rien, de vers Mortagne, au Perche, dont le père s'était enrichi, et la mère encore plus. L'un avait acheté une charge de maréchal des logis de l'armée, pour se décorer, qu'il n'avait jamais faite ; l'autre avait été femme de chambre de la reine-mère, fort bien avec elle, intrigante qui s'était fait de la considération et des amis, et qui avait produit son fils de bonne heure parmi le grand monde, où il s'était mis dans le jeu.... Il s'était rendu maître des modes, des fêtes, des goûts, à tel point que personne n'en donnait que sous sa direction, à commencer par les princes et les princesses du sang.... Il avait été sur ce pied-là avec *M. de Louvois*, avec M. de Seignelay, avec le maréchal d'Humières. » Comparons ce portrait avec le récit de madame de Courcelles [2] : « Langlée, dans ce temps-là, dit-elle, n'était qu'un misérable que la faveur de *M. de Louvois* n'avait pas encore tiré de l'ordure où la roture

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, page 231-232. Paris, Delloye, 1840, 40 vol. in-12.
2. *Mémoires de Madame de Courcelles.*

de son père le tenait enseveli..... Il devint mon espion, et a, depuis, établi sa fortune en me rendant toutes sortes de mauvais offices auprès de M. de Louvois. » Ce ne serait donc pas, comme le dit Saint-Simon, la mère de Langlée qui aurait produit son fils dans le monde, mais Louvois qui aurait récompensé de ses bonnes grâces les bons offices que lui rendait Langlée dans ses galanteries. Et Saint-Simon vient de nous montrer Langlée dans l'intimité de Louvois, ce qui confirmerait le dire de madame de Courcelles.

Louvois, malgré les facilités, et peut-être à cause des facilités que lui donnait la famille du marquis de Courcelles, ne sut obtenir ni les faveurs de la marquise ni son amour. Cet amour, Sidonia l'avait donné à l'un des plus grands seigneurs de la jeune noblesse d'alors, au fils du maréchal de Villeroy, alors célèbre seulement par ses galanteries. Le marquis de Villeroy, cousin germain du marquis de Courcelles, n'avait pu voir sa belle cousine sans être sensible à ses charmes, et Sidonia avait accueilli sans colère les aveux de celui que madame de Coulanges appelait *le charmant.*

Le marquis de Villeroy cependant était alors l'amant de madame de Monaco. Fille du maréchal de Grammont, madame de Monaco avait rempli la cour du scandale de ses amours. Maîtresse de Lauzun, puis de Louis XIV, qui l'en-

leva à Lauzun au grand désespoir et à la grande fureur de ce dernier [1], le marquis de Villeroy l'avait enlevée à l'un et à l'autre : peut-être même l'avait-il partagée avec le roi. Ainsi, le marquis de Villeroy avait une maîtresse, et Sidonia avait été donnée à Louvois. Malgré ce double obstacle, les deux amants réussirent à cacher leur bonheur. Ce fut d'abord chez la marquise de Courcelles, puis chez l'abbé d'Effiat, qui logeait à l'arsenal, près de l'hôtel de Courcelles. « Fils du maréchal d'Effiat, dit M. Walckenaer, l'abbé (qui n'était point dans les ordres, puisque madame de Sévigné nous parle de son mariage projeté) était un des plus jolis hommes de son temps : formé à l'école de Ninon qui l'avait pendant quelque temps placé au nombre de ses amants, il était tellement dangereux pour les femmes, que, par ce seul motif, Louis XIV crut devoir l'exiler de sa cour. Madame de Sévigné, qui trouvait le jeune abbé aimable, l'appelait par plaisanterie *son petit mari*. Il avait été un des premiers à tenter la conquête de Sidonia. Villeroy l'ignorait, et Sidonia se garda bien de l'en instruire [2]. » Plusieurs imprudences des deux amants apprirent bientôt

1. *Histoire amoureuse des Gaules*. — Saint-Simon, t. XXXVIII, pages 214-215, édition déjà citée.
2. *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, page 160. — Walckenaer. Paris, 1848, Didot.

à M. de Louvois et à madame de Monaco qu'ils étaient trompés. Grande fureur des deux parts; rupture de M. de Louvois; désespoir du marquis de Courcelles, qui voit, avec la faveur de Louvois, s'écrouler la fortune que, dans son esprit, il s'était élevée sur les charmes de sa femme[1].

A la suite d'un accident grave que Sidonia nous présente comme une vengeance de son mari, elle fut passer un mois à l'abbaye de Saint-Loup, où s'étaient écoulées ses premières années. De retour à Paris, Sidonia s'aperçut qu'elle n'aimait plus le marquis de Villeroy, mais que Louvois était toujours pour elle un objet de haine. Il la poursuivait sans cesse de ses visites, et sans cesse Sidonia trouvait des prétextes de les éviter. Elle chercha et trouva d'autres compagnons de plaisir[2]. C'étaient Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf; Godefroy Maurice de la Tour d'Auvergne, souverain duc de Bouillon, grand chambellan de France depuis 1658[3]; son frère Maurice Frédéric de la Tour d'Auvergne, comte d'Auvergne, colonel général de la cavalerie de France, gouverneur du Limousin; M. de Mazarin, que nous verrons

1. *Mémoires de Madame de Courcelles.* — *Passim.*
2. *Mémoires de Madame de Courcelles.* — *Passim.*
3. Recueil de Maurepas, à la Bibliothèque impériale, manuscrit, *Chansons historiques*, t. III, page 252.

reparaître dans la suite de cette notice, et M. de Rohan; mais toujours elle évitait la présence de Louvois. Une fois encore elle se joua de lui. « Ce fut une nouvelle querelle; elle aurait été la dernière, si une madame de la Brosse n'eût trouvé l'invention de nous raccommoder [1]. »

Là s'arrêtent les mémoires de madame de Courcelles.

Nous croyons avoir été fidèle au plan que nous nous sommes tracé pour la première partie de cette notice : les mémoires de madame de Courcelles n'ont été pour nous qu'une transition vers les divers personnages qu'elle a mis en scène : a mesure qu'ils ont passé sous nos yeux, nous les avons fait connaître [2].

On a pu remarquer que nous ne parlions pas d'elle, que nous ne disions rien de sa figure, de son esprit. C'est qu'elle a pris soin de nous tracer en ses mémoires son propre portrait, et nous avons préféré laisser dans son intégrité au lecteur le plaisir de voir « assise devant son miroir » madame de Courcelles, « cette Manon Lescaut du XVII[e] siècle [3]. »

1. *Mémoires de Madame de Courcelles.* — *Passim.*

2. Voir le premier paragraphe de cette notice.

3. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. I, page 50. Paris, Garnier frères.



SECONDE PARTIE.



Ici notre plan change : Sidonia seule nous occupera dans cette seconde partie ; nous la suivrons dans ses réclusions, dans ses voyages, devant le Parlement.

Nous l'avons laissée « raccommodée » avec Louvois. Mais ce raccommodement ne fut pas de longue durée : Louvois la fit enfermer par ordre du roi dans le couvent des filles Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Ce fut à la fin de l'année 1667. Walckenaer donne une autre date (1669) [1]. Or nous verrons que le 3 avril 1669 seulement, le marquis de Courcelles fit sa première requête au Parlement [2] contre Sidonia, où il dit que « pendant sa détention de *deux années* [3] ès prisons de la Conciergerie, elle avait mené une vie désordonnée. » Le marquis de Courcelles avait été détenu pour cause d'un duel avec le marquis de Cavoy, et Sidonia était sortie du couvent lorsque ce duel eut lieu. Donc, il s'é-

1. *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, page 168. — Walckenaer, déjà cité.

2. Pièce justificative, I, 1.

3. La détention du marquis.

coula pour le moins *deux années* entre la réclusion de la marquise et l'année 1669.

Que fit Sidonia pendant ces deux années? Madame de Mazarin nous l'apprend dans ses mémoires.

M. de Mazarin avait fait enfermer sa femme en l'abbaye de Chelles; la tante de M. de Mazarin était abbesse de ce couvent, et traitait trop bien madame de Mazarin, selon son neveu. Il obtint de la mettre au couvent des Filles-Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, où, peu de temps après, Louvois faisait enfermer Sidonia. Laissons parler madame de Mazarin [1] :

« Madame de Courcelles ayant été mise avec moi dans le couvent, j'obtins enfin la permission de commencer mon procès, par la faveur des amis qu'elle avait à la cour. Comme elle était fort aimable de sa personne et fort réjouissante, j'eus la complaisance d'entrer pour elle dans quelques plaisanteries qu'elle fit aux religieuses. On en fit cent contes ridicules au roi : que nous mettions de l'encre dans le bénitier pour faire barbouiller ces bonnes dames; que nous allions courir par le dortoir pendant leur premier somme avec beaucoup de petits chiens, en criant *tayaut*, et plusieurs choses semblables, ou absolument inventées, ou exagérées avec excès.

1. *Mémoires de la duchesse de Mazarin*, dans Saint-Évremont, t. VIII, page 37-40-43-44-45.

Par exemple, ayant demandé à nous laver les pieds, les religieuses s'avisèrent de le trouver mauvais et de nous refuser ce qu'il fallait, comme si nous eussions été là pour observer leur règle ; il est vrai que nous remplîmes d'eau deux grands coffres qui étaient sur le dortoir; et parce qu'ils ne tenaient pas, et que les ais du plancher joignaient fort mal, nous ne prîmes pas garde que ce qui répandit perçant ce mauvais plancher, alla mouiller les lits de ces bonnes sœurs. Si vous étiez alors à la cour, il vous souviendra qu'on y conta cet accident comme un franc tour de page. Il est encore vrai que, sous prétexte de nous tenir compagnie, on nous gardait à vue. On choisissait pour cet office les plus âgées des religieuses, comme les plus difficiles à suborner ; mais ne faisant autre chose que nous promener tout le jour, nous les eûmes bientôt mises toutes sur les dents l'une après l'autre, jusques-là que deux ou trois se démirent le pied pour avoir voulu s'obstiner à courir avec nous. Je ne vous conterais pas ces petites choses, si les partisans de M. de Mazarin ne les avaient pas publiées ; mais puisqu'ils m'en ont fait autant de crimes, je suis bien aise que vous en sachiez toute l'énormité.

« Après avoir été trois mois dans ce couvent, nous eûmes permission d'aller à Chelles, où je savais que nous serions traitées plus

raisonnablement, quoique nous ne puissions pas y voir tant de visites, et M. de Mazarin arriva de Bretagne le même jour où nous y fûmes transférées. Ce fut à quelques jours de là qu'il y vint avec soixante chevaux, et permission de M. de Paris pour entrer dans le couvent et m'enlever de force. Mais l'abbesse, sa tante, ne se contentant pas de lui refuser l'entrée, me remit toutes les clefs entre les mains, pour m'ôter jusqu'au soupçon du mal qu'elle me pouvait faire, à condition seulement que je parlerais à M. de Mazarin. Je lui demandai fort ce qu'il voulait, mais il me répondit toujours *que je n'étais pas l'abbesse*; et lui ayant répliqué *que j'étais abbesse pour lui ce jour-là, puisque j'avais toutes les clefs de la maison, et qu'il n'y pouvait entrer que par ma faveur*, il me tourna le dos et s'en alla. Un gentilhomme qui m'était venu visiter de la part de madame la comtesse s'en fut tout rapporter à Paris, ajoutant que le bruit était à Chelles que M. de Mazarin n'était pas retiré tout à fait, et qu'il reviendrait la nuit suivante. Vous avez su sans doute comment madame de Bouillon, M. le comte[1], M. de Bouillon, et tout ce qu'il y avait de plus honnêtes gens à la cour, montèrent à cheval sur ce rapport pour venir à mon secours.

1. Titre affecté aux comtes de Soissons.

Au bruit qu'ils firent en arrivant, madame de Courcelles et moi les prîmes pour mes ennemis, mais la frayeur ne nous troubla pas si fort que nous ne nous avisassions d'un excellent expédient pour nous cacher. Il y avait à la grille de notre parloir un trou assez grand pour faire entrer un grand plat, par où nous n'avions jamais songé jusqu'alors qu'une personne pût passer; nous y passâmes pourtant toutes deux; mais ce fut avec tant de peine, que M. de Mazarin même, s'il eût été dans le couvent, ne s'en serait jamais défié, et nous aurait plutôt cherchées partout que dans ce parloir. Nous connûmes bientôt que nous avions pris l'alarme à faux, et la honte que nous en eûmes nous fit résoudre à rentrer par où nous étions sorties sans en avertir personne. Madame de Courcelles repassa la première aisément; pour moi, je demeurai plus d'un quart d'heure comme évanouie entre deux fers, qui me serraient par les côtes, sans pouvoir avancer ni reculer; mais quoique je souffrisse étrangement dans cet état, je m'obstinai à n'appeller personne à notre aide, et madame de Courcelles me tira tant qu'elle m'eut; je fus remercier tous ces Messieurs, et ils s'en retournèrent après avoir plaisanté quelque temps sur l'équipée que M. de Mazarin avait faite pour ne rien prendre [1]........

1. La réclusion de mesdames de Mazarin et de Courcelles

« Lorsque je sortis de Chelles, je fis tant que j'obtins que madame de Courcelles viendrait demeurer avec moi. Quand elle y fut, ceux qui l'avaient tirée autrefois d'auprès de son mari, étant bien aises de la lui rendre, le firent introduire, je ne sais comment, dans le palais Mazarin pendant que j'étais en ville, en telle sorte qu'il se raccommoda avec elle et la ramena chez lui. Un jour que je l'allais voir, elle fut assez imprudente pour me faire dire qu'elle n'y était pas, quoique le carrosse de Cavoy[1] fût à sa porte. Daus le premier chagrin que j'eus de son incivilité, je rencontrai malheureusement son mari en mon chemin, à qui je ne pus m'empêcher d'en témoigner quelque chose. Le maître fou hésitait depuis quelque temps à faire tirer l'épée à Cavoy, par la seule raison qu'il lui fâchait de faire voir

fut pour les beaux esprits un sujet à chansons et épigrammes : citons entre autres ce couplet :

Mazarin et Courcelles
Sont dedans un couvent ;
Mais elles sont trop belles
Pour y rester longtemps.
Si on ne les retire
On ne verra plus rire
De dame assurément. *Ch. hist.*

1. La marquise de Courcelles et la duchesse de Mazarin se disputaient le cœur de Cavoy. Voici l'esquisse du marquis de Cavoy, d'après le recueil que nous avons cité :

A l'Important : A la Place aux Veaux.

Ch. hist., t. IV, page 449.

qu'il était jaloux du meilleur de ses amis; il voulait qu'on crût qu'il se battait pour un autre sujet; il n'en trouva pas de plus plausible que de faire l'amoureux de moi par le monde, de feindre *que sa femme avait eu entre les mains des lettres de conséquence que je devais avoir écrites à un homme de la cour, qu'elle les avait données à Cavoy, que Cavoy les montrait, qu'il voulait se battre contre lui pour les retirer, et qu'il me l'avait promis*. Quelque ridicule et mal inventée que toute cette histoire paraisse d'abord, il se trouva des gens assez sots pour y ajouter foi et la publier sur sa parole. Il fit bien pis, il eut l'impudence de me la faire à moi-même dans le palais Mazarin. Je lui dis *que sachant mieux que personne que tout ce qu'il disait ne pouvait pas être, je ne pouvais croire autre chose, sinon qu'il voulait railler, et que si je savais qu'il eût la moindre pensée de se battre sur cet impertinent prétexte, j'en avertirais sur l'heure M. le comte, qui était à deux pas de nous, et qui entendait une partie de ce que nous disions*. Courcelles, voyant bien à l'air dont je lui parlais que je n'entendais pas raillerie, me fit signe de la tête que c'était pour rire, n'osant pas me le dire à cause de M. le comte, qui nous joignit en même temps. Jugez de mon étonnement quand j'appris le lendemain, non-seule-

ment qu'il s'était battu, mais que dans l'accommodement qu'ils avaient fait ensemble sur le champ, il avait eu l'effronterie de soutenir sa fiction jusqu'au bout, et d'excepter une femme du secret qu'ils se promirent l'un l'autre. Il était si satisfait de lui-même, qu'il ne put s'empêcher de se vanter de l'exception qu'il avait faite, à des gens qu'il n'avait pas exceptés. Ce fut ce qui divulgua la chose, et qui les fit envoyer tous deux à la Conciergerie, faire pénitence de la sottise d'un seul [1]. »

Le marquis, usant alors du droit que lui donnait l'opinion publique, qui s'était élevée contre Sidonia, l'envoya à son château de Courcelles, dans le Maine, et sa belle-mère fut chargée de surveiller sa conduite. La marquise sut tromper cette surveillance, et si bien, qu'au mois de janvier 1669, il lui fut impossible de dissimuler une grossesse de deux mois. Or, le marquis de Courcelles était en prison depuis le 5 juillet précédent : calculez [2] ! La mère du marquis de Courcelles prévint son fils, et lui nomma le séducteur. C'était Jacques Rostaing, dit le Jeune. Il avait été page de l'évêque de Chartres, oncle du marquis de Courcelles, ce qui lui avait facilité l'accès du château.

1. Voir pièce justificative, nº VI, ce duel raconté par Gregorio Leti.

2. Pièce justificative, I, 27.

Le 3 avril 1669, le marquis portait sa plainte en adultère contre Sidonia [1], et requérait la cour de commettre un juge royal à l'information des faits contenus en sa requête.

Le 15 du même mois, le parlement commettait le lieutenant criminel de Château-du-Loir à l'instruction du procès de Sidonia, bien que le lieutenant criminel du Mans fût son juge naturel [2].

Sur nouvelle requête du marquis de Courcelles [3], le juge royal à Château-du-Loir ordonna [4] que Sidonia fût visitée par Jean Sabin et René Hardouineau, docteurs en médecine, François Marquis, médecin-chirurgien et commis du premier médecin du roi, Urbain Fougiré, médecin-chirurgien à La Flèche, et Jeanne Travaillart, sage-femme, et leur demanda un rapport de son état [5].

Il fit garder à vue Sidonia au château de Courcelles [6] et procéda le 20 juin à un premier interrogatoire : Sidonia avoua les faits, déclara que son mari était étranger à sa grossesse, mais refusa de nommer son séducteur [7].

1. Pièce justificative, I, 1.
2. Pièce justificative, I, 2.
3. Pièce justificative, I, 4.
4. Pièce justificative, I, 5.
5. Pièce justificative, I, 5.
6. Pièce justificative, I, 5.
7. Pièce justificative, I, 10.

Le marquis, les débats une fois commencés, ne voulut pas souffrir que sa femme demeurât plus longtemps à Courcelles, et le 28 juin, le lieutenant criminel se transporta au château pour transférer Sidonia à Château-du-Loir. Elle se mit à pleurer, demanda si l'on voulait sa mort et celle de son enfant, supplia qu'on n'entreprît rien sur sa personne avant de l'avoir fait confesser, tant les sentiments religieux se mêlaient alors aux plus grands déportements [1] !

Sensible à ses prières, et voulant cependant obtempérer à la juste requête du marquis, le lieutenant criminel rapprocha seulement sa nouvelle destination, et ordonna son transport au bourg de Mancigué, distant de deux lieues du château de Courcelles. Elle devait y habiter une chambre du sergent Marin Aubri [2].

En vain les chirurgiens déclarèrent qu'elle n'était pas transportable [3] : le voyage fut entrepris. Suivant les prévisions, des faiblesses lui prirent dans la route, et on fut forcé de la ramener au château de Courcelles [4].

Elle n'y devait pas séjourner longtemps : trois jours après, le lieutenant criminel arriva à Courcelles pour transférer Sidonia au château

1. Pièce justificative, I, 12.
2. Pièce justificative, I, 13.
3. Pièce justificative, I, 14.
4. Pièce justificative, I, 16.

de la Sansonnière. Il chargea le procureur du marquis de Courcelles de fournir une chaise de voyage. Après quoi, il entra dans la chambre de Sidonia, lui ordonna de se lever et s'habiller, enfin lui indiqua le lieu où on la transportait : — « Est-il juste, répondait-il à ses prières, que vous fassiez vos couches dans la maison de l'homme que vous avez déshonoré ? »

Sidonia pleura encore, représenta encore sa faiblesse, puis se résigna : — « Que la volonté de Dieu soit faite ! dit-elle ; la mort, la vie, que m'importe ? » Et, après un silence : « Je préfère le château de la Sansonnière à tout autre lieu ; là, du moins, je trouverai un ami.[1] » Elle voulait parler de Henri de Sancelles, sieur d'Oiré, parent de son mari, qui lui avait témoigné une constante affection.

Sidonia fut donc transportée au château de la Sansonnière, et y accoucha le 5 juillet.

Elle maintint ses déclarations que l'enfant n'était pas du sieur de Courcelles, et qu'elle ne dirait jamais le nom de son auteur[2]. L'enfant fut baptisé dans l'église de Ligron, et son extrait de baptême mis sous le nom de madame de Lenoncourt et d'un père inconnu[3].

Le 11 août, Sidonia était transférée à Châ-

1. Pièce justificative, I, 20.
2. Pièce justificative, I, 21.
3. Pièce justificative, I, 22-23.

teau-du-Loir, et, quelques jours après, son enfant mourait[1]. Le 6 septembre, elle adressa au Parlement une requête de récusation et de prise à partie du lieutenant criminel de Château-du-Loir, requête qui fut déclarée « intempestive et impertinente[2]. » Voyant l'inutilité de ce moyen, elle essaya de retracter ses aveux, et le 7 septembre, elle présentait à cette fin une nouvelle requête au lieutenant criminel de Château-du-Loir « contenant ses diverses déclarations, et entre autres, que le sieur de Champlais, s'étant mis prisonnier en la conciergerie du Palais, vers le mois de juillet 1668, sa prison lui étant devenue insupportable, il avait employé tous ses soins pour gagner le geôlier, afin de lui permettre un voyage dans le lieu où était ladite Lenoncourt, dont il lui donna avis, ayant obtenu cette permission du geôlier ; et enfin, était venu vers le mois d'octobre 1668 la trouver audit Courcelles, à l'insu de tout le monde, même de ses domestiques, à la réserve de Rostaing, fils puîné, duquel il s'était servi, tant pour donner lès avis et faciliter l'entrevue que pour demeurer auprès d'elle et rendre compte audit sieur Champlais des actions de la dame de Lenoncourt, et ledit sieur de Champlais ayant passé quelque temps avec elle, s'en

1. Pièce justificative, I, 26-28.
2. Pièce justificative, I, 29-30.

était retourné avec la même diligence qu'il était venu, pour ne donner aucun sujet de soupçon de son absence à ladite Conciergerie, après avoir fait mille protestations d'amitié à la dame de Lenoncourt, et l'avoir conjurée de ne jamais dire à personne qu'il eût sorti de prison, puisque, l'ayant fait malgré les ordres du roi, c'était mettre sa vie et celle de son geôlier en péril évident; dans laquelle visite, ladite dame soutient avoir été engrossée de l'enfant dont elle est accouchée[1]. »

Cette nouvelle déclaration fut considérée comme un moyen de gagner du temps, et n'arrêta en rien la procédure. Le jour même, Sidonia subit un dernier interrogatoire, où elle soutint le dire de sa requêtè. Elle refusa un avocat, disant qu'il ne ferait que brouiller son affaire. On lui en donna un d'office[2].

Son complice, Rostaing, s'était enfui dès le principe et n'avait pas reparu[3].

Le même jour, 7 septembre 1669, le lieutenant criminel de Château-du-Loir, assisté d'un nombre compétent d'officiers, prononça sa sentence. Rostaing était condamné à une mort ignominieuse; et, au cas où on ne pourrait le prendre, la condamnation devait s'effectuer en

1. Pièce justificative, I, 31.
2. Pièce justificative, I, 32.
3. Pièce justificative, I. — *Passim*.

effigie. Ses biens étaient confisqués, sur lesquels une somme de 20,000 livres était prélevée pour être attribuée au marquis de Courcelles, à titre de dommages et intérêts. Sidonia devait être recluse en l'abbaye de Bonlieu, de l'ordre de Saint-Bernard, pendant deux ans, à l'expiration desquels son mari pouvait la reprendre; sinon, elle y devait vivre le reste de ses jours. Elle était privée de dot, douaire, préciput et augmentation de préciput. Ses biens étaient adjugés au marquis — et c'était là pour lui la clause importante; — sur ces biens, étaient prélevées cependant la garniture de la chambre que devait occuper Sidonia dans l'abbaye, et une somme de trois mille six cents livres, dont dix-huit cents devaient être versées entre les mains de l'abbesse, et le reste entre les mains de la marquise.

Rostaing et Sidonia étaient en outre condamnés solidairement à payer les frais du procès, et à trois cents livres d'amende[1].

L'arrêt était sévère : en vain les poëtes avaient cherché à attendrir par leurs accents ces Messieurs du Parlement : leurs accents n'avaient point été entendus[2].

1. Pièce justificative, I, 33.

2. Nous citerons entre autres ce sonnet, où, supposant la marquise aux pieds de ses juges, on lui fait dire :

> Pour un crime d'amour, dont je ne suis coupable
> Que pour avoir le cœur trop sensible et trop doux,

Les deux époux en appelèrent de cette sentence[1], et ce double appel fut suivi d'un arrêt du Parlement, du 14 septembre 1669, qui ordonnait la translation de Sidonia, de Château-du-Loir dans les prisons de la Conciergerie[2]. Mais déjà le marquis de Courcelles était à la Conciergerie, toujours par suite de son duel avec Cavoy ; la rencontre des deux époux en pareil lieu eût été fâcheuse : un autre arrêt, du 16 du même mois, changea la destination de Sidonia ; on lui réserva le Petit-Chatelet pour prison[3].

L'intervalle qui sépara les deux arrêts donna aux amis de Sidonia le temps de chercher pour elle des moyens de fuite. Par le secours de M. de Rohan, elle s'évada, et des chevaux de

Dois-je prendre un tyran sous le nom d'un époux,
Arbitres souverains de mon sort déplorable;

. . . .

Ah! consultez, de grâce, et vos yeux et vos cœurs,
Ils vous inspireront d'être mes protecteurs.
Tout ce que l'amour fait n'est-il pas légitime?

Et vous, qui tempérez la sévère Thémis,
Pourrez-vous vous résoudre à châtier un crime
Que la plupart de vous voudraient avoir commis!

Ce sonnet sur madame de Courcelles fut envoyé à Bussy par le comte de L*** (Limoges?) et Bussy le trouva fort beau. Note de M. Walckenaer : *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, page 348.

1. Pièce justificative, I, 33-35.
2. Pièce justificative, I, 36.
3. Pièce justificative, I, 37.

poste, disposés en relais sur sa route, la conduisirent rapidement en Luxembourg. Ce fut dans la nuit du 16 au 17 septembre 1669.

Cette fuite exaspéra le marquis de Courcelles: il poursuivit l'appel qu'il avait interjeté, et obtint, le 19 mai 1670, un nouvel arrêt qui réduisit à 2,000 livres la pension de 3,600 livres que fixait la sentence du 16 septembre 1669, et qui lui permettait, en outre, de reléguer sa femme au couvent de Sainte-Élisabeth de Lyon, de préférence à celui de Bonlieu, que fixait la même sentence[1].

La vengeance du marquis ne pouvait être satisfaite d'une condamnation par coutumace. Les amis de Sidonia, et ceux qui seulement s'étaient intéressés à elle, lui étaient odieux. C'est ainsi qu'il porta plainte contre un sieur d'Argenteuil, qui avait donné ou fait donner un paquet à la marquise pendant sa réclusion[2]. C'est ainsi encore qu'il accusa, le 16 juin 1670, Henri de Sancelles, sieur d'Oiré, celui qui avait donné l'hospitalité à la marquise en son château de la Sansonnière, d'avoir été le complice de son évasion[3].

Le malheureux marquis, que l'appel interjeté par sa femme privait provisoirement, bien

1. Pièce justificative, I, 40.
2. Pièce justificative, I, 34.
3. Pièce justificative, I, 41.

qu'elle fût coutumace, du bénéfice du jugement, demeurait donc avec son désespoir et sa honte. Disons-le cependant : ce n'en était pas une à cette époque. Ce n'était qu'un accident, une infirmité commune à bien des maris, et qui n'exposait le malade qu'à quelques quolibets. Lui-même y prêtait assez maladroitement : « L'autre jour à table, chez M. du Mans, écrivait madame de Sévigné[1], Courcelles dit qu'il avait deux bosses à la tête qui l'empêchaient de mettre une perruque : cette sottise nous fit tous sortir de table avant qu'on eut achevé de manger du fruit, de peur d'éclater à son nez : un peu après, d'Olonne[2] arriva; M. de La Rochefoucauld me dit : Madame, ils ne peuvent pas tenir deux dans cette chambre; en effet, Courcelles sortit..... »

Dix-huit mois après sa fuite, madame de Courcelles revint à Paris, et le 20 février 1672, elle se constituait prisonnière à la Conciergerie[3]. Tant d'audace chez une femme condamnée surprit tout le monde, et donna à réfléchir à ceux-là même qui étaient le plus persuadés de sa culpabilité.

Aussitôt le marquis de reprendre la procédure. Il n'était bruit à la cour et à la ville que

1. Lettre du 20 février 1671.
2. Autre mari malheureux.
3. Pièce justificative, I, 43.

du procès de madame de Courcelles : les correspondances du temps sont pleines de son nom. Madame de Sévigné écrivait à sa fille[1] : « Les charges de la Tournelle sont enchéries depuis que madame de Courcelles doit être sur la sellette. Elle est plus belle que jamais. Elle boit et mange et rit, et ne se plaint que de n'avoir pas encore trouvé d'amant à la Conciergerie. » Et madame de Montmorency écrivait à Bussy[2]: « On croit que l'affaire de madame de Courcelles ira bien pour elle: je crains que ce ne soit son mari qui soit rasé et mis dans un couvent. Madame de Cornuel l'a averti d'y prendre garde, et l'a assuré que le parlement de Paris ne croyait non plus aux c... qu'aux sorciers. »

Ces messieurs du parlement avaient trop d'intérêt à protéger les maris malheureux, pour ne pas sévir contre la marquise. Aussi madame de Sévigné, mieux informée que madame de Cornuel, écrivait[3] : « Madame de Courcelles sera bientôt sur la sellette ; je ne sais si elle touchera *il petto adamentino* de M. d'Avaux ; mais jusqu'ici, il a été aussi rude à la Tournelle que dans sa réponse. »

1. Lettre du 26 février, 1672.

2. Madame de Montmorency : Lettre à Bussy, et lettres de Bussy-Rabutin, t. I, page 1-2.

3. Lettres du 9 et 16 mars 1672.

Le président Bouhier[1] donne, sur cette seconde phase du procès de Sidonia, des détails qui ne sont pas justifiés par les pièces que nous avons sous les yeux, et que nous ne donnons après lui que sous toute réserve. Madame de Courcelles récusa, comme elle l'avait déjà fait, le juge de Château-du-Loir; prétendit, comme devant, que les aveux qu'elle avait faits, lui avaient été arrachés par les menaces, aussi bien qu'un testament qu'elle présenta : elle y instituait son mari légataire universel, faisait un legs considérable à sa belle-mère. Le marquis, toutefois, n'était pas en nom dans ce testament; c'était le sieur d'Oiré qui semblait être son héritier, mais celui-ci déclarait que madame de Courcelles la douairière, aussitôt après le testament fait, avait tiré de lui un acte de renonciation.

Quant au chef principal de l'accusation, à l'enfant dont elle était accouchée, elle soutenait la fable ingénieuse qui formait le fonds de sa requête du 7 septembre 1669 : l'évasion de son mari des prisons de la Conciergerie, son voyage incognito à Courcelles, la complicité de Rostaing.

Un incident, je me retranche toujours derrière l'autorité du président Bouhier, vint don-

1. Suite de la vie de la marquise de Courcelles, publiée par M. Chardon de la Rochette. Paris, 1808, in-12.

ner du poids à sa déclaration. Sidonia apprit que Rostaing était caché dans l'Arsenal, et l'y fit arrêter : or, M. de Courcelles en était gouverneur.

Jusqu'à quel point fut-ce Sidonia qui provoqua l'arrestation de Rostaing ? Les pièces du procès ne nous ne le disent pas. Toujours est-il que, d'une confrontation de Sidonia et de son complice, devait sortir la preuve évidente de son innocence ou de sa culpabilité ; coupable, elle était trop habile ou trop bien conseillée pour provoquer sa confrontation. Innocente, elle ne se fut point évadée après l'avoir provoquée.

C'est ce qu'elle fit cependant [1] le 29 février 1673 [2], bien qu'elle eût dit dans sa prison : « Je ne crains rien, puisque ce sont des hommes qui sont mes juges. » Grégorio Leti nous donne le détail de son évasion [3].

« Une femme de chambre de la marquise, nommée Françoise, et à laquelle j'ai parlé plusieurs fois, qui avait la liberté de sortir et entrer dans la prison pour le service de sa maîtresse, trouva le moyen de la délivrer, sans s'effrayer du péril dont elle était menacée, d'être fouettée ou pis encore : tant il est vrai que la fidélité d'un serviteur peut beaucoup. Pendant

1. Pièce justificative, I, 43-55.
2. Pièce justificative, I, 55.
3. Pièce justificative, nº VII.

deux jours, cette fidèle domestique sortit et entra dans la prison deux ou trois fois par jour, feignant un mal de dents insupportable, et pour cela elle portait ses coiffes très-avancées sur son front et sur les joues, en outre, un manchon qui tournait d'une oreille à l'autre par dessous le menton, de manière qu'à peine on voyait les yeux et le nez. Elle tenait de plus dans la bouche une petite balle qui faisait paraître sa joue gonflée. Le matin du troisième jour, la marquise prit les habits de sa femme de chambre, s'arrangea la tête et la figure de la même manière, et, prise par le geôlier pour sa servante, elle eut le bonheur de sortir de prison. Comme elle avait beaucoup d'adorateurs, l'un d'eux, prévenu de son évasion, lui fit trouver une voiture à un endroit désigné. La marquise y monta, et fit quelques lieues avant que sa fuite fût découverte.

« Pendant ce temps, la femme de chambre s'enveloppa la tête comme sa maîtresse, se mit au lit et feignit de dormir. Le geôlier, étant entré pour lui apporter son déjeuner le matin vers dix heures, leva le rideau de son lit, vit qu'elle dormait; laissa le déjeuner sur la table et sortit doucement de la chambre pour ne pas l'éveiller.

« A une heure après midi (et il y avait juste sept heures que la marquise était partie), le geôlier revint mettre le couvert pour dîner, et

il la trouva encore endormie. Il ouvrit les fenêtres et les rideaux pour la réveiller, et s'aperçut de la supercherie : il mit les fers aux pieds de la pauvre servante, et courut en donner avis au premier président, dont le premier mouvement fut de rire. On parla plusieurs fois dans le parlement de ce qu'il y avait à faire, riant quelquefois de cette maligne adresse, et le plus souvent admirant l'amour et la fidélité d'une servante pour sa maîtresse. Après deux mois de prison, la femme de chambre fut relâchée et bannie ; avec la même fidélité, elle rejoignit sa maîtresse à Genève. La marquise eut tout le temps nécessaire pour accomplir sa fuite, et rendre inutiles les démarches du marquis pour la rejoindre, car il avait fait de grandes dépenses en envoyant après elle de tous côtés. »

La fuite de madame de Courcelles fit autant de bruit qu'en avait fait son retour. Madame de Montmorency écrivait à Bussy-Rabutin : « Madame de Courcelles ayant perdu, vendredi dernier, une première instance de son procès, ce qui lui fit craindre de perdre le principal, elle se sauva de la Conciergerie, samedi au soir, déguisée en laquais. » Et Bussy répondait : « Madame de Courcelles a mieux fait de se sauver en laquais que d'attendre peut-être d'être mise dans un couvent. Ce n'est pas qu'elle passe de méchantes heures pour être reprise, mais enfin

elle est libre, et avec le temps tout s'adoucit. Cependant il n'y a guère de gens qui ne prennent volontiers ce petit laquais, et qui même ne lui donnent des chausses de pages[1]. » On voit que madame de Montmorency était bien instruite. Elle y parle d'un laquais cependant, mais y a-t-il si loin d'un laquais à une femme de chambre?

Madame de Courcelles s'enfuit à Gray en Franche-Comté, qu'elle quitta pour se rendre à Dijon, chez une de ses parentes. Elle fut obligée de fuir cette ville, où son mari voulait la faire prendre par ses cavaliers, et s'en fut à Avignon, où elle se retira dans un couvent. Enfin elle alla rejoindre en Angleterre[2] madame de Mazarin, avec qui elle avait fait sa paix.

En effet, madame de Mazarin, à la suite de ces interminables querelles de ménage dont nous lisons le détail dans ses Mémoires, avait, elle aussi, pris le parti de passer à l'étranger. Cette fuite de madame de Mazarin donna lieu à cette épigramme contre son mari[3] :

Mazarin dit au roi, triste, pâle, interdit :
— Sire, ma femme! hélas! qu'est-elle devenue?
— La chose, dit le roi, vous est-elle inconnue?
L'ange qui vous dit tout ne vous l'a-t-il pas dit?

1. Lettre que nous croyons inédite, d'après un manuscrit appartenant à M. le duc de Luynes.
2. Pièce justificative, I, 59.
3. *Ch. hist.*, t. III, 225.

Or, le duc de Mazarin qui affectait une piété profonde, faisant un jour des reproches au roi sur ses relations avec madame de La Vallière, lui avait dit, entre autres choses, « que cette liaison lui serait fatale, qu'un ange le lui avait annoncé. »

Revenons à madame de Courcelles : son procès demeurait pendant, et la cour était fort embarrassée du parti à prendre. Elle résolut de consulter le roi, et le premier président, député à Versailles, exposa les faits à Louis XIV.

— Quel est le sentiment de la compagnie ? demanda Louis XIV.

— Sire, de suivre en tous points votre auguste volonté.

— Fort bien ! mais encore ?

Et le premier président exposa l'avis qui prevalait au parlement.

— Il faut suivre l'avis de la compagnie, répartit le roi[1].

Cette réponse était bien faite pour dissiper les doutes et éclairer les esprits de la compagnie.

Le parlement prononça un nouvel arrêt, le 17 juin 1673. Par cet arrêt, Sidonia était condamnée à la même réclusion, mais à 100,000 livres de dommages et intérêts seulement. Fait remarquable dans les fastes de la jurisprudence : Quoique Sidonia fût alors coutumace, la révi-

1. Pièce justificative, I, 56.

sion de son procès lui fut favorable. Rostaing, son complice, n'était plus condamné à la peine de mort : il était seulement banni des provinces d'Anjou et du Maine, et il lui était défendu d'approcher de dix lieues des environs du château de Courcelles, de la prevôté et vicomté de Paris. Les 20,000 livres de dommages et intérêts auxquels il avait été condamné, se réduisaient à 300 livres. Ils devaient en outre payer solidairement 100 livres d'amende, applicables aux pauvres. Tous deux étaient condamnés aux frais du procès[1].

La réclusion était surtout ce qui effrayait Sidonia ; or, elle avait été maintenue. Sidonia ne tarda cependant point à revenir à Paris, non plus, cette fois, pour se constituer prisonnière, mais pour retrouver son nouvel amant, Du Boulay.

François Brûlart du Boulay, capitaine au régiment d'Orléans, était honnête homme dans la plus entière acception du mot, et « homme de bonne compagnie » dit le chevalier Marius du Perrin.

M. Monmerqué, dans son édition de Tallemant des Réaux[2], confond, je crois, le père et le fils. Tallemant des Réaux parle, en effet, d'un

1. Pièce justificative, I, 57.
2. Paris, 1840, t. III, 83-84.

Brûlart du Boulay, dans l'*historiette de Gaston d'Orléans*, et M. Monmerqué, dans une note, ajoute : « Il fut l'amant de madame de Courcelles. » Les traits peu délicats que Tallemant cite de son personnage, sont d'un malhonnête homme et ne conviennent en rien à notre Du Boulay.

Si, d'autre part, on se rappelle que Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, est mort le 2 février 1660, âgé de 52 ans, on comprendra qu'en 1674, l'ami et le confident intime de ce prince ne devait plus être dans l'âge des amours, et madame de Courcelles ne nous semble pas femme à s'être contentée d'un vieillard. Nous le répétons, M. Monmerqué a confondu le père et le fils. Le fils était un homme à principes arrêtés, un beau caractère ; le père un homme sans délicatesse. C'est peut-être s'arrêter trop longtemps sur un fait, en apparence, de minime importance, mais nous avons voulu conserver à Du Boulay ses beaux sentiments dans leur intégrité ; et, l'on en conviendra, cette erreur généalogique pouvait les mettre en grand doute [1].

Sidonia fit ce voyage à Paris *incognito*, et n'y demeura pas longtemps, n'y étant pas en

1. On lira cependant, dans la suite de cette notice, une action de Du Boulay qu'eussent certainement condamnée les cours d'amour; mais cette action est d'un amant furieux, et non d'un fripon.

sûreté. Elle alla s'enfermer dans le château d'Athée près d'Auxonne, qui appartenait à un de ses parents, nommé Lusigny. C'est de ce lieu que sont datées ses premières lettres à Du Boulay [1]. Peu de temps après, celui-ci vint l'y rejoindre, et, ne voyant pas de sûreté pour elle tant qu'elle serait sur le territoire français, il la conduisit à Genève [2]; mais son service militaire le retenait en France : il ne pouvait venir à Genève qu'à de rares intervalles, et Sidonia partageait son temps entre sa correspondance avec Du Boulay, et ses relations avec ce que Genève avait de plus illustre [3].

C'était Grégorio Léti. Elle lui avait été recommandée par le président Bourée de Chorey, et, l'abordant *col basio all'uso francese* [4], lui avait dit : « Ne croyez pas, M. Léti, que je sois ici pour quelque mauvaise affaire. Ce qui

1. Lettres, I, II.

2. Les deux amants purent cacher leur liaison pendant quelque temps : elle ne fut connue à Paris qu'à la fin de l'année 1675. Madame de Sévigné écrivait à sa fille le 25 décembre de cette année : « Connaissez-vous Du Boulay? Oui. Il a rencontré par hasard madame de Courcelles : la voir, l'adorer, n'a été qu'une même chose. La fantaisie leur a pris d'aller à Genève. Ils y sont; c'est de ce lieu qu'il a écrit à Manicamp la plus plaisante lettre du monde. Madame de Mazarin court les champs de son côté... » Lettres, t. IV, page 147, édition Monmerqué; t. IV, page 274, édition Gault de Saint-Germain.

3. Pièce justificative, n° IX.

4. En lui donnant un baiser à la française.

m'amène, c'est que mon mari me veut prendre et que je ne le veux pas. » Issu d'une famille de Bologne distinguée dans les armes, les conseils des Princes, la prélature, et les lettres, Grégorio Léti s'était fixé à Genève en 1660. Il avait quarante-deux ans lorsque Sidonia vint à Genève, et elle exerça sur lui son influence ordinaire. Il en devint fort amoureux, mais il ne brûla jamais que d'une flamme très-pure. Sidonia lui raconta sa vie, qu'il nous a conservée dans quatre lettres au duc de Giovinazzo [1], et Léti lui apprit l'italien. Cette amitié subsista longtemps; et lors du dernier procès de Sidonia, il correspondit avec elle ; il vint même la visiter.

Sidonia vit encore à Genève la famille D'Hona, et son amabilité sut triompher de la pruderie de la comtesse d'Hona, au point que Bayle écrivait à Minutoli, le 19 juillet 1676 : « Ce que vous ajoutez de l'accident de madame la comtesse de d'Hona m'afflige beaucoup. J'ai ouï dire que madame de Windsor fait un voyage à Paris. Je me donnai l'honneur de lui écrire, il y a quatre ou cinq mois, et dans la réponse qu'elle eut la bonté de me faire, elle me toucha quelque chose de *cette enjouée aventurière*, qui a fait tant de fracas, et tant charmé la maison de M. le comte de D'Hona. Vous m'en dites assez

1. Voir ces lettres, Pièces justificatives, nº VI, VII, VIII, IX.

pour me jeter dans l'étonnement [1].» Mais lorsque Bayle écrivait ces lignes, la comtesse D'Hona était complétement désillusionnée. En effet, dans cet intervalle de quatre ou cinq mois dont parle Bayle, il s'était passé de grands événements dans la vie de Sidonia. Du Boulay, ayant rompu toute liaison avec elle, s'était retiré à deux lieues de Genève, au château de Saint-Julien, avec un seul domestique, par qui il avait envoyé contre Sidonia, au comte et à la comtesse de D'Hona, des lettres diffamatoires, qui avaient produit leur effet [2]. Devons-nous, pour justifier cette conduite de Du Boulay, donner un motif à cette rupture? Devons-nous dire qu'il l'avait surprise dans les bras d'un homme inférieur à sa condition, d'un palefrenier anglais? Ce serait faire à Sidonia une trop grossière injure, qui n'aurait de fondement qu'une note manuscrite trouvée par M. Mommerqué en marge *d'une copie des lettres* de madame de Courcelles. Disons plutôt que Du Boulay, quel qu'ait été le motif de cette rupture, oublia dans le premier mouvement d'une fureur jalouse ses sentiments de galant homme, et n'allons pas, comme l'a fait Walckenaer [3], sur l'autorité fort contes-

1. Lettres de Bayle, t. I, page 94 de l'édition de 1714, et page 114 de l'édition de 1729.

2. Gregorio Leti. *Hist. genér.*, t. V.

3. Walckenaer, *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, ch. VI, page 181.

table d'une simple note, ôter à Sidonia toute dignité, tout respect d'elle-même. Walckenaer[1] veut que cette note soit de la main de Gregorio; mais Grégorio, connaissant un tel fait, aurait-il continué de correspondre avec elle? l'eût-il visitée dans sa prison? Non, et quiconque se fait du personnage de Léti une juste idée, niera le fait comme nous.

Séparée de son amant, Sidonia s'en fut à Annecy. Peut-être rejoignit-elle à Chambery la duchesse de Mazarin, qui y tenait une petite cour et s'occupait à dicter ses Mémoires à l'abbé de Saint-Réal, et y résida-t-elle sous la protection de cette duchesse[2]. Quoi qu'il en soit, elle songeait à purger sa contumace, lorsque heureusement pour elle son mari mourut. C'est encore madame de Sévigné qui nous apprend la date de sa mort (septembre 1678). Dans une lettre du 18 de ce mois, elle parle du procès intenté à M. de Lameth au sujet du meurtre du marquis d'Albret, et cite les témoins de cette affaire : « M. de Montespan parut à l'audience pour soutenir M. de Lameth. On y attendait encore M. de Courcelles, mais il n'y vint pas, parce qu'il mourut ce jour-là d'une maladie dont sa femme

1. Walckenaer, *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV. Notes et éclaircissements, page 347.

2. Walckenaer, *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, page 348.

se porte encore bien, » et à madame de Coligny. « Voilà une veuve fort précieuse, ma pauvre nièce ; êtes-vous d'avis que nous la recevions dans notre illustre corps? » Madame de Coligny lui répondait : « Il appartient bien à madame de Courcelles d'être veuve. Non! ma tante, elle n'y songe pas seulement; vous lui faites trop d'honneur. Pour moi, j'aimerais autant ne l'être pas, que d'être d'un corps où elle serait. » Appartenait-il bien à la marquise de Coligny de repousser si loin Sidonia? Sa conduite avait-elle été si pure, et son nom si étranger aux chroniques scandaleuses?

Aussitôt après la mort de son mari, Sidonia revint à Paris, où elle vécut pendant quelque temps dans les plaisirs, et lorsqu'on lui reprochait sa conduite : « Je veux jouir, répondait-elle, de la perte de ma réputation [1]. »

C'est alors que son beau-frère, Camille de Champlais, chevalier de Courcelles, reprit l'accusation intentée par son frère contre Sidonia, et la poursuivit à titre d'héritier du marquis de Courcelles : on vit le frère spéculant du déshonneur de son frère.

Le chevalier palliait l'indignité de sa poursuite sous des apparences de raison. Le marquis son frère n'avait jamais reçu la somme de

1. *La marquise de Lambert*, t. I, page 348, édition de 1751.

100,000 livres qui lui avait été allouée par le jugement du 17 juin 1673, à titre de dommages et intérêts. Le duc de Villars, oncle de la marquise de Courcelles, son héritier au cas où elle fût morte sans enfants, s'y était opposé par voie de justice, et avait par là entraîné le marquis dans des frais si considérables qu'il y avait mangé son bien. Or, nous l'avons dit, le chevalier était héritier du marquis, et souffrait, à ce titre, de la ruine de son frère [1].

En vain Sidonia soutint que l'accusation du crime d'adultère ne résidait qu'en la personne du mari, et ne passait point à ses héritiers [2] (objection qui nous semble assez rationnelle); le mercredi 20 décembre 1779 [3], elle subit un interrogatoire que nous rapportons en entier dans les Pièces justificatives. Dans cet interrogatoire, elle présente le peu de biens de son mari, et son désir d'en acquérir, comme la cause de tous ses malheurs, demande à prouver que l'enfant dont elle est accouchée était effectivement de son mari, et cela, par la fable que nous avons déjà rapportée; enfin elle raconte ses voyages, depuis sa fuite de la Conciergerie jusqu'à son départ pour l'Angleterre. Là s'arrête son interrogatoire, ensuite duquel on lit :

1. Pièce justificative, I, 59.
2. Pièce justificative, I, 57.
3. Pièce justificative, I, 60.

« A été renvoiée au vendredi XXIX[e]. »

Nous en avons vainement cherché la suite dans le registre : peut-être la Cour a-t-elle décidé « qu'il avait été suffisamment informé. » Toujours est-il que quinze jours après (le 5 janvier 1780), le parlement prononçait un arrêt définitif [1].

Sidonia était condamnée à 60,000 livres de dommages et intérêts envers le chevalier de Courcelles, 2,000 livres d'aumônes, 500 livres d'amende, et aux frais du procès jusqu'au 20 décembre 1678, jour où elle avait été constituée prisonnière; les dépens faits depuis devaient être compensés entre les partis. Il n'était plus parlé de réclusion.

Ainsi se termina la troisième et dernière phase du procès de madame de Courcelles.

Nous avons peu de renseignements sur la fin de sa vie. Nous savons seulement qu'elle épousa un sieur Du Tilleul, capitaine de dragons, dont elle était devenue amoureuse; et qu'elle lui fit une donation de cent cinquante mille écus. Le président Bouhier ajoute qu'elle ne fut pas heureuse avec lui.

Sortie de prison en janvier 1680, elle mourut en décembre 1685, âgée de trente-cinq ans.

Nous terminerons cette notice par ces ré-

1. Pièce justificative, I, 61.

flexions, qu'inspirait à Walckenaer[1] cette vie si agitée de la marquise de Courcelles : « Sidonia, dit-il, laissait cette preuve, ajoutée à tant d'autres, que le seul fondement certain du bonheur est en nous-même ; et que la naissance, la richesse, la beauté, les grâces, l'esprit, tout ce qu'on ambitionne, tout ce qu'on désire, sont non-seulement des dons impuissants pour nous rendre heureux, mais peuvent être les plus fortes et quelquefois les seules causes de notre malheur. Otez à Sidonia un seul des avantages dont elle avait été dotée par la nature, par la fortune, par la famille, et aussitôt vous verrez disparaître une partie des dangers qui l'assaillirent au sortir de l'enfance. Ses destinées alors eussent été tout autres, soit que ses jours se fussent écoulés dans la tranquille obscurité du cloître ou dans l'heureuse activité du toit domestique, soit qu'elle eût passé sa vie dans la brillante sphère de la cour, au milieu des luttes et des agitations du monde. »

Il ne sera point hors de propos de donner ici ce que nous appellerons la bibliographie des mémoires et lettres de la marquise de Courcelles.

1. Walckenaer, *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, ch. VI, page 18-

Il en existe de nombreux *mss*. Voici ceux que nous avons consultés :

1 *ms*. à la Bibliothèque Mazarine, n° 3004, intitulé : *Histoire de la vie de la marquise de Courcelles, suivie de ses lettres amoureuses.*

2 *mss*. à la Bibliothèque de l'Arsenal, intitulés : *Lettres de madame de C****, n°s 373, et 373 *ter*, *Belles lettres françaises.*

1 *ms*. à la Bibliothèque impériale, intitulé : *Lettres d'Ath*, 1675, n° 159. Fonds Bouhier.

Ce ne sont pas les seuls *mss*. qui nous soient restés ; je citerai, entre autres, le *ms*. dit de Millin, qu'a collationné M. Monmerqué, et que je n'ai pu consulter.

Il n'a été donné, avant celle-ci, qu'une édition des mémoires et lettres de madame de Courcelles, sous ce titre :

Vie de la marquise de Courcelles, écrite en partie par elle-même (Paris, 1808, in-12). Cette édition contient : un avant-propos de l'éditeur, Chardon de la Rochette ; les mémoires de madame de Courcelles ; la suite de sa vie, par le président Bouhier, de l'Académie française ; les lettres de la marquise à Du Boulay ; les lettres de Gregorio Leti, relatives à la marquise de Courcelles ; la correspondance de la marquise et de Gregorio Leti ; une notice assez longue sur Gregorio Leti.

Enfin, parmi les auteurs qui se sont occupés

subsidiairement de madame de Courcelles, nous citerons Walckenaer dans ses mémoires sur madame de Sévigné [1], et M. Sainte-Beuve dans son compte-rendu de cet ouvrage [2].

Madame de Monaco en a parlé aussi dans ses mémoires recueillis par M. Alexandre Dumas; mais nous soupçonnons vivement la galante maîtresse de Lauzun d'avoir, — on nous pardonnera l'expression, — rafraîchi ses souvenirs dans le chapitre VI du tome IV des *Mémoires sur madame de Sévigné*, publiés en 1848.

PAUL POUGIN.

1. Paris, 1848. Firmin Didot.
2. *Causeries du Lundi*, t. I.



HISTOIRE DE LA VIE
DE LA MARQUISE
DE COURCELLES

écrite par elle-même



HISTOIRE DE LA VIE

DE LA MARQUISE

DE COURCELLES

écrite par elle-même.



n vous envoyant le mémoire de ma vie, je pourrais vous faire valoir beaucoup ce présent par la répugnance que j'ai toujours eue à l'écrire, et par l'obstination avec laquelle j'ai toujours résisté aux prières qu'on m'en a faites; mais vous êtes si accoutumé à me voir faire pour vous des choses extraordinaires, et que personne que vous n'était en droit d'attendre, que je n'ai pas de nouveau compliment à vous faire là-dessus. Si j'étais bien sûre que vous ne fissiez jamais confidence à personne de ce que je vous écris aujourd'hui, je me dispenserais de vous dire ma naissance et ma figure; mais comme l'envie de parler vous peut prendre, je serai fort aise que l'on sache, pour votre honneur et pour

le mien, que je suis d'une des meilleures maisons du royaume ; qu'il ne faut qu'avoir lu l'histoire et savoir le nom que je porte pour être convaincu qu'il n'y a point de dignité qui ne soit entrée dans ma famille ; que, du côté de ma mère, je suis plus d'une fois alliée à l'Empire, et que je tiens aux plus grands princes de l'Allemagne [1].

Pour mon portrait, je voudrais bien le faire sur l'idée que vous en avez conçue, et qu'on voulût s'en rapporter à vos descriptions ; mais il faut dire naïvement ce qui en est : j'avouerai que, sans être une grande beauté, je suis pourtant une des plus aimables créatures qui se voient ; que je n'ai rien dans le visage ni dans les manières qui ne plaise, ni qui ne touche ; que, jusqu'au son de ma voix, tout en moi donne de l'amour, et que les gens du monde les plus opposés d'inclination et de tempérament sont d'un même avis là-dessus, et conviennent qu'on ne peut me voir sans me vouloir du bien.

Je suis grande, j'ai la taille admirable et le meilleur air que l'on puisse avoir ; j'ai de beaux cheveux, faits comme ils doivent être pour parer mon visage et relever le plus beau teint du monde, quoiqu'il soit marqué de petite vérole en beaucoup d'endroits ; j'ai les yeux assez

1 Voir la notice, première partie, page 2.

grands; je ne les ai ni bleus ni bruns, mais entre ces deux couleurs ils en ont une agréable et particulière; je ne les ouvre jamais tout entiers, et, quoique dans cette manière de les tenir un peu fermés il n'y ait aucune affectation, il est pourtant vrai que ce m'est un charme qui me rend le regard le plus doux et le plus tendre du monde; j'ai le nez d'une régularité parfaite; je n'ai point la bouche la plus petite du monde, je ne l'ai point aussi fort grande.

Quelques censeurs ont voulu dire que dans les justes proportions de la beauté, on pouvait me trouver la lèvre du dessous un peu trop avancée; mais je crois que c'est un défaut qu'on m'impute pour ne m'en avoir pu trouver d'autres, et que je dois pardonner à ceux qui disent que je n'ai point la bouche tout à fait régulière, quand ils conviennent en même temps que ce défaut est d'un agrément infini, et me donne un air très-spirituel dans le rire et dans tous les mouvements de mon visage. J'ai, enfin, la bouche bien taillée, les lèvres admirables, les dents de couleur de perle, le front, les joues, le tour du visage beaux, la gorge bien taillée, les mains divines, les bras passables, c'est-à-dire un peu maigres, mais je trouve de la consolation à ce malheur par le plaisir d'avoir les plus belles jambes du monde. Je chante bien sans beaucoup de méthode, j'ai même assez de musique

pour me tirer d'affaire avec les connaisseurs. Mais le plus grand charme de ma voix est dans sa douceur et la tendresse qu'elle inspire ; et j'ai enfin des armes de toute espèce pour plaire, et jusques ici je ne m'en suis jamais servie sans succès. Pour de l'esprit, j'en ai plus que personne, naturel, plaisant, badin, capable aussi de grandes choses, si je voulais m'y appliquer. J'ai des lumières et connais mieux que personne ce que je devrais faire, quoique je ne le fasse quasi jamais.

Les commencements de ma vie n'ont rien eu que de fort ordinaire ; après la mort de mon père, qui fut tué d'un coup de canon en servant le roi, en Allemagne, en qualité de lieutenant-général[1], son gouvernement passa en d'autres mains, et je fus menée auprès d'une tante abbesse que j'avais en France, dont l'âge et la vertu furent jugés propres à mon éducation[2]. J'avais environ quatre ans quand j'entrai dans son abbaye, et j'y demeurai jusqu'à treize ou quatorze ans, époque à laquelle la mort d'un frère et d'une sœur m'ayant fait devenir héritière de ma maison, qu'on croyait fort puissante, tout ce qu'il y avait de jeunes gens en France furent proposés pour m'épouser. Le roi, voulant me mettre en état de choisir moi-même,

1 Voir la notice, première partie, page 3.
2 Voir la notice, première partie, page 3.

me fit l'honneur de m'envoyer prendre par un exempt et douze gardes. Je crois que ma tante eut comme un pressentiment que ma sortie de son cloître devait être le commencement de mes infortunes. Elle reçut l'ordre qui m'arrachait de ses bras avec des torrents de larmes; et ne pouvant se résoudre à m'abandonner à une vie si différente de celle que j'avais commencé de mener, elle prit un carrosse et me suivit de loin, n'ayant pu obtenir de celui qui me conduisait la permission d'entrer dans celui où j'étais, ni de me parler, non plus qu'aux femmes que le roi avait envoyées pour m'accompagner. Pour moi, je fus si étourdie de cette aventure, ou plutôt si charmée de me voir passer du cloître dans la plus belle cour du monde, que je ne prenais nulle part à sa douleur, et n'avais d'autre embarras dans l'esprit que la crainte qu'elle obtînt la permission de me ramener avec elle.

Tout ce qu'il y a d'augures malheureux m'arrivèrent pendant mon voyage : mon carrosse rompit deux fois avant d'arriver aux portes de la ville d'où je partais; le feu prit le premier jour à la chambre où je couchais, et une autre fois ayant voulu, en badinant, me cacher à mes gardes et passer pour cela par-dessus un puits, je faillis à tomber dedans, et je ne m'en retins que par la force de mes mains. J'arrivai ensuite

à Paris, où était la cour : en descendant de carrosse, je fus présentée au roi en habit de pensionnaire, aux pieds duquel je me jetai, et qui me reçut avec toute la bonté imaginable, me promettant sa protection en considération des services de ma famille, dont il m'assura se souvenir. Il me laissa le choix de demeurer auprès de la reine ou auprès d'une princesse du sang, telle que je voudrais la choisir; je fus inspirée très-assurément par mon mauvais ange de demander d'être mise auprès de madame la princesse de Carignan[1], chez laquelle je demeurai jusqu'à mon mariage, c'est-à-dire deux ou trois mois.

Ce qui m'avait attiré la protection particulière du roi et l'avait engagé à me tirer de mon couvent, était le dessein qu'avait M. de Colbert de me faire épouser son frère, Maulevrier[2]; la proposition m'en fut faite huit jours après mon arrivée à la cour; et quoique je sentisse une répugnance effroyable pour une alliance que j'étais assez folle pour regarder comme indigne de moi, je n'eus pas la force de la refuser ouvertement. Mais, tout enfant que j'étais, j'espérais que le temps et mon adresse me tireraient de ce pas-là. Celui qu'on me voulait faire épouser était, par bonheur, en Espagne; et

1 Voir la notice, première partie, page 4.
2 Voir la notice, première partie, page 4.

quoique sa famille lui eût mandé de revenir pour son mariage avec moi, il ne put être de trois semaines à Paris. Pendant ce temps-là, M. de Colbert, me croyant déjà sa belle-sœur, mit auprès de moi des femmes, me fit un équipage, et me donna tous les gens dont je devais me servir; je passais les jours avec madame de Chevreuse[1] à l'hôtel de Soissons; je n'avais de société qu'avec sa famille, qui me venait faire des compliments, et parmi tous ceux-là, M. de Ménars, frère de madame de Colbert, fut des plus assidus, et devint si passionnément amoureux de moi, que madame la princesse de Carignan s'en aperçut dès les premières visites, et beaucoup plus tôt que moi, qui, n'ayant encore rien vu de ma vie qui ressemble à l'amour, fus la plus surprise du monde, quand elle me dit d'y prendre garde, et de lui dire que ses longues et fréquentes visites me déplaisaient.

Quoique je n'eusse que treize ans, je compris fort bien que ce qu'elle me conseillait de faire ne pouvait que m'attirer une déclaration d'amour d'un homme qui, devant être dans quinze jours mon beau-frère, aurait peut-être été charmé de me voir convaincue d'une vérité qu'il n'avait osé me déclarer lui-même. Je fis entendre toutes ces choses à madame la princesse de

1 Voir la notice, première partie, page

Carignan, et la fis résoudre à parler de sa pure autorité à M. de Ménars. Deux heures après il entra dans sa chambre, et avec cette dureté d'expression qui lui est si naturelle et cet emportement auquel il est si difficile de s'accoutumer, elle lui défendit sa maison ; il sortit de chez elle, outré de colère et mourant d'envie d'avoir une conversation avec moi, pour découvrir ce qui lui pouvait avoir attiré cet orage ; il m'écrivit le soir une lettre, et me la fit porter par Benoît, qui me tirait en cire. Je la lus par un pur motif de curiosité, et la jetai au feu après avoir fait mille défenses à Benoît de m'en apporter de sa vie, et l'avoir chargé pour M. de Ménars de mille reproches, et de mille menaces de les montrer à madame de Colbert, s'il s'avisait jamais de m'écrire.

Cela ne l'empêcha pas, deux jours après, de m'envoyer une boîte par les rouliers d'Orléans, comme si elle fût venue de ma tante la religieuse ; je l'ouvris avec la précipitation qu'ont les jeunes personnes pour tout ce qui s'appelle présent, et au lieu d'y trouver des agnus et des chapelets, comme je les cherchais, je fus fort surprise d'y trouver des boîtes de diamants, un chapelet de filagrane garni de diamants, une montre et des tablettes de même dans lesquelles était le portrait de Ménars. Je me crus si offensée de ce procédé, que, sans balancer

un moment, je courus chez madame la princesse de Carignan et lui portai tout ce que je venais de recevoir. Elle l'envoya à madame de Colbert, qui fit mille reproches sanglants à son frère, et se servit de toute l'autorité de son mari pour lui faire promettre de ne plus me voir; mais cela ne l'empêcha pas le soir même de venir à l'hôtel de Soissons déguisé en courrier, mais si parfaitement bien, que je reçus de sa main un paquet de ses lettres, sans jamais le reconnaître.

Désespéré de ce que tous ses détours n'avaient pu lui faire naître un moment de conversation avec moi, il s'avisa de tenter le secours d'une fille d'honneur de madame la princesse de Carignan, nommée la Desfontaines, aujourd'hui madame Stoup, et se la rendit favorable avec un secret dont beaucoup d'autres se sont servis, ce qui ne manque guère auprès des femmes d'une fortune aussi malheureuse que la sienne; il l'engagea à me proposer une collation dans sa chambre, il obtint de sa bonté la permission de s'y cacher le jour où je devais y aller. Il écouta pendant toute la collation mille confidences que je fis de mes sentiments très-désobligeants pour lui, et quoique l'aveu sincère que je faisais à cette fille de ma répugnance pour le mariage de Maulevrier fût fondé sur des raisons de disproportion qu'il pouvait fort bien

prendre pour lui, il ne perdit poin[t]
me parler, et dès que la conversation
Desfontaines fut finie, et que, tenant
à la main, j'eus repris le chemin de
tement, il sortit de son poste et
milieu de la galerie : se jetant à
me donna une si grande frayeur, qu'
gageant de ses bras avec précipitation
me casser la tête contre le coin d'une
et fis un si grand cri que madame la
de Bade sortit de chez elle, et,
toutes ses femmes, me trouva tout
Ménars étendu de l'autre côté, faisant

Pour me consoler du mal que
cette aventure, qui fut la dernière que
lui, elle fit tant de bruit dans sa
me revint assez de choses fâcheuses
donner prétexte de rompre ce mariage
quel j'avais tant d'aversion. Je ne
pas, et, dès ce jour-là, je fis ma
que Maulevrier ne serait non plus
que Ménars mon amant.

Depuis que je fus hors de mesure a
son de M. de Colbert, la réputation
d'avoir du bien m'attira la recherche
jeunes gens qui étaient à marier dans
là. Mais comme ce n'étaient des
pour le mariage, et qu'il n'y a rien d
naire dans les soins qu'ils m'ont

er dans la suite furent cachés
es apparences du monde. Sur
elles avait que je lui appartais
ble, il fit des dépenses dont il
ird'hui la peine. Pendant huit
e de tout ce qui brillait à mes
r de me voir des pages, de me
n grand équipage, m'occupait
eais point aux horreurs de ma
n il fallut ouvrir les yeux, et
tions qu'on prenait pour m'en
purent cacher plus longtemps
la plus malheureuse condition
créanciers qui se trouvaient
mes pas sortant de chez moi,
s fréquentes que mon mari me
à des emprunts d'argent, ne
ue trop du désordre de ses
ême jeunesse et mon peu d'ex-
laissèrent point connaître le
u'il l'était; mais je n'eus pas
ilité pour le mépris que je
e tout le monde avait pour mon
nspira à moi-même un si vio-
souvenir de ce que je lui étais,
de ma gloire de ne point pa-
n homme que personne n'esti-
un si libre cours à mon aver-
n un mois toute la France en

que les autres qu'on me proposait, recevrait avec plus de reconnaissance la grâce que je lui faisais de le préférer à tant d'illustres rivaux; et, me cachant tous les vilains endroits de sa naissance et de son peu de bien, elle me le faisait voir seulement par l'alliance et la protection du maréchal de Villeroy; mais ce qui me perdit et m'arracha le funeste consentement que je donnai, fut la certitude que je crus avoir que Courcelles ne me menerait jamais à la campagne, et madame de Bade, qui connaissait ma faiblesse là-dessus et l'entêtement prodigieux que j'avais pour la cour, s'en servit comme d'un dernier remède. Toute la maison de Villeroy me le jura solennellement, et m'offrit cette condition dans mon contrat de mariage. Depuis le matin jusqu'au soir, on ne m'entretenait que du bonheur de ne jamais quitter Paris, et du peu de femmes de ma qualité qui en pourraient jouir.

Enfin j'épousai Courcelles, et ce jour malheureux pour moi fut l'ouverture d'un théâtre où l'on me verra dans la suite jouer le rôle le plus bizarre et le plus infortuné dont on ait jamais ouï parler.

Mon mariage se fit avec toute la pompe imaginable. Le roi me fit l'honneur de signer à mon funeste contrat, et la reine vint souper à l'hôtel de Soissons, où je fus mariée, et me fit celui de me donner ma chemise. Tous les malheurs qui

devaient m'accabler dans la suite furent cachés sous les plus belles apparences du monde. Sur l'espoir que Courcelles avait que je lui appertais un bien considérable, il fit des dépenses dont il porte encore aujourd'hui la peine. Pendant huit jours je fut éblouie de tout ce qui brillait à mes yeux, et le plaisir de me voir des pages, de me voir maîtresse d'un grand équipage, m'occupait si fort que ne songeais point aux horreurs de ma maison. Mais enfin il fallut ouvrir les yeux, et toutes les précautions qu'on prenait pour m'en empêcher ne me purent cacher plus longtemps que j'étais dans la plus malheureuse condition du monde; mille créanciers qui se trouvaient tous les jours sur mes pas sortant de chez moi, et les propositions fréquentes que mon mari me faisait de signer à des emprunts d'argent, ne m'instruisaient que trop du désordre de ses affaires; mon extrême jeunesse et mon peu d'expérience ne me laissèrent point connaître le mal aussi grand qu'il l'était; mais je n'eus pas la même insensibilité pour le mépris que je m'appercevais que tout le monde avait pour mon mari, et il m'en inspira à moi-même un si violent, que sans me souvenir de ce que je lui étais, je crus qu'il allait de ma gloire de ne point paraître entêtée d'un homme que personne n'estimait, et je donnai un si libre cours à mon aversion pour lui, qu'en un mois toute la France en

fort informée. Je ne saurais pas encore que haïr votre mari et pouvoir en aimer un autre, est presque la même chose. Dans cette erreur ici, beaucoup de gens prirent le soin de me le dire. Mais comme la princesse de Bade répandit dans le monde que j'en étais persuadée beaucoup de temps auparavant que je l'eusse voulu écouter. [illegible] que de conter cette histoire, il faut [illegible] dire que les premiers jours de mon [illegible] belle-mère, m'instruisant des de[illegible] à rendre, m'avait extrêmement [illegible] bien ma cœur à M. de Lou[illegible] tante, et, me flattant des [illegible] recevoir dans sa famille, [illegible] une visite de M. de Lou[illegible] de Flandre, où il [illegible] mari et elle atten[illegible] je ne sais si, dès [illegible] comme un moyen [illegible] donc de [illegible] faire com[illegible] heures [illegible] étais sur [illegible] avec moi [illegible]

du matin ; je sortais à pied pour aller à la messe aux Célestins dans le moment que son carrosse entrait dans la première cour. Il me reconnut à ma livrée, mit pied à terre, me mena à la messe et l'entendit avec moi ; quoique je ne me connusse guère aux marques d'une passion naissante, je ne laissai pas de comprendre que cette démarche d'un homme aussi brusque et aussi accablé d'affaires me voulait dire quelque chose. Je craignis qu'il ne prît lui-même le soin de s'expliquer, et je commençai dès ce moment à prendre des soins pour m'en défendre, et pour en éviter les occasions par un pur motif d'antipathie naturelle ; j'envoyai quérir mon carrosse pour m'épargner une conversation avec lui en m'en retournant chez moi.

Quelques jours après j'allai à Saint-Germain, et j'appris que madame la princesse de Bade avait fait un méchant conte, au lever de la reine, des visites que M. de Louvois m'avait rendues, y ajoutant par forme de commentaire que M. de Courcelles et moi étions déjà brouillés pour une lettre de M. de Louvois que j'avais perdue ; cela n'était pas vrai, et il ne s'était rien passé entre M. de Louvois et moi que ce que je viens de dire, mais il se servit de cette histoire pour me parler de sa passion, et, pendant la messe du roi, il s'approcha de mon oreille et me dit, assez galamment pour lui, que madame de Bade

m'était obligée d'un sentiment dont il se croyait incapable pour elle, et qu'après avoir été toute sa vie ennemi mortel de ses artifices, il se sentait pressé pour elle d'une très-vive reconnaissance pour les soins qu'elle avait pris de m'expliquer ce qu'il sentait et ce qu'il n'aurait peut-être osé me dire de longtemps; je crois que je ne lui répondis rien, mais je m'aperçus très-bien que ma belle mère, qui avait entendu comme moi ce qu'il m'avait dit, en était charmée, et je compris dès-lors que j'aurais dans la mère et dans le fils des ennemis plus difficiles à combattre que les charmes de M. de Louvois. Depuis ce jour là, il fit tous les pas qu'on fait quand on veut plaire, et me vit assidument chez moi, sous le bon plaisir de ma belle mère. Tous ceux qui m'approchaient s'empressaient à lui rendre leurs services auprès de moi, et j'eus le plaisir de voir naître mille jalousies entre madame de La Baume [1] et madame sa mère, pour la gloire de me rendre les premières lettres de M. de Louvois. Ma belle sœur l'obtint, et ma belle mère en eut du soupçon et un dépit si violent, qu'elle ne put s'empêcher de faire des reproches à M. de Louvois, par une lettre qu'elle lui écrivit et qu'il me montra ; ce fut moi-même qui la fis courir dans le monde et qui voulus enfin réjouir

1 Voir la notice, première partie, page 9.

le public. Je regardais avec un mépris infini les bassesses que je voyais faire, et je crois que les honteuses facilités que je trouvais dans ma famille pour ce commerce, redoublaient encore l'éloignement que j'y avais. Je crois que M. de Louvois même trouvait du dégout dans ce procédé bas et infâme de mon mari, de ma belle mère et de ma belle sœur; au moins, je me souviens qu'il s'avisa d'un mystère qui était fort peu nécessaire, mais qui ne laissa pas de me réjouir beaucoup. Je me promenais les soirs dans les jardins de l'arsenal, où je logeais, et d'ordinaire M. de Courcelles et ma belle mère se promenaient avec moi; M. de Louvois voulut un soir me surprendre et voir la figure que je faisais dans mon domestique, que je méprisais beaucoup; il s'habilla d'un grand justaucorps bleu, en véritable bretteur, et, seul, avec une longue épée, il se promenait à minuit dans la même allée ou j'étais; je le reconnus dès que je jettai les yeux sur lui; mais mon mari ne s'avisa pas de penser qu'un homme à qui les portes de la maison étaient ouvertes avec tant de facilités, pût se servir d'un artifice pour me voir. Comme je m'imaginais qu'il ne s'était proposé que de me divertir, je m'approchai près de lui pour lui faire entendre tout ce que je disais; et pendant une demi heure de conversation, je fis tomber mon mari sur tous les endroits où je le conais-

sais le plus ridicule et le plus méprisable. M. de Louvois trouva assez de plaisir à cette espèce de comédie pour la vouloir plus d'une fois; il revint trois ou quatre fois de suite, et toujours avec le même succès. Mais enfin Courcelles, à force de le voir sous une même figure, me dit un soir, par hasard ou par soupçon : Voilà un homme qui ressemble bien à M. de Louvois. Je le répétai assez haut pour lui faire entendre qu'il était soupçonné; et le lendemain au soir, à la même heure, étant dans le jardin avec M. de Louvois, qui était venu souper chez moi, et qui s'était voulu ensuite promener avec ma famille, la même figure que nous avions vu les jours précédents parut, ou plutôt un fantôme qui lui était si semblable, que mon mari, en étant aussi ébloui que moi surprise, ne put s'empêcher de dire à M. de Louvois, avec cet air niais et ce ton de voix ingénu qui le rend si méprisable : « Monsieur, il faut que je vous avoue une injustice que je vous ai faite; il y a quatre jours que cet homme se promène avec tant d'affectation à suivre ma femme que je l'ai pris pour vous. » M. Louvois se moqua extrêmement de lui, et moi de même; nous nous retirions tous fort satisfaits, moi de la justice que je rendais à mon indigne époux, M. Louvois de le voir donner dans le panneau, et Courcelles de l'espoir qu'il avait que M. de Louvois ne prendrait point

d'autre chemin que lui pour parvenir à mes bonnes grâces. M. de Louvois allait cependant toujours son chemin pour s'établir auprès de moi, et moi le mien pour l'en éloigner. Il m'avait fait porter des lettres par madame de La Beaume, qui m'avait fort pressée de le voir chez elle. Mais je m'étais tirée de cet embarras en lui disant que je ne pouvais me résoudre à me livrer à la bonne foi d'une femme qui n'en avait point. Je refusai sur ce prétexte toutes les lettres qu'elle m'apportait de sa part, et avec la plus forte résolution du monde de ne prendre aucun engagement avec lui.

Je le craignais si fort que je n'osais le lui dire, et je passais toute ma vie à chercher des expédients pour éviter, par des ruses, les occasions de le voir. Il retira sa confidence des mains de La Beaume, qui s'aperçut avec rage que j'en étais la cause, et dès ce jour là devint ma plus cruelle ennemie. Il chargea, quelque temps après, Langlée[1] de me parler de sa part. Langlée dans ce temps-là n'était qu'un misérable que la faveur de M. Louvois n'avait point encore tiré de l'ordure où la roture de son père le tenait enseveli. C'était un des plus assidus courtisans de Courcelles. M. de Louvois l'avait vu très-souvent chez moi, et le choix qu'il en fit pour le servir

1. Voir la notice, première partie, page 11.

dans son amour a été le premier degré de sa fortune. Il embrassa avec plaisir la proposition qui lui fut faite par un valet de chambre de M. de Louvois, de demeurer auprès de moi pour y servir son maître. Il avait pour cela des prétextes plausibles. Il est de la province du Maine, et mon mari y avait sa terre; ses aïeux, qui de tout temps ont trafiqué des bœufs dans ce pays, et qui à présent y ont encore un commerce établi pour cela, lui avaient laissé assez de bien pour avoir un prétexte d'y venir demeurer dans le temps que je serais obligée d'y suivre mon mari. Je refusai encore la confidence de Langlée pour d'autres raisons dont je ne me souviens point, mais je sais bien qu'enragé de ne pouvoir être mon confident, il devint mon espion, et a depuis établi sa fortune en me rendant toutes sortes de méchants offices auprès de M. de Louvois. Comme il prétendait s'établir en le servant auprès de moi, il ne lui fut pas difficile de lui jeter dans l'esprit des soupçons de mon indifférence. Mes froideurs pour lui, les soins que je prenais de l'éviter, et le peu de progrès qu'il avait fait auprès de moi l'avaient déjà disposé à s'aigrir sur le moindre prétexte. La liberté avec laquelle je voyais tous les jours le duc de Villeroy [1],

1. Voir la notice, première partie, page 12. — Elle dit *le duc de Villeroy*, parce qu'elle a écrit après la mort de son père.

cousin germain de mon mari, lui en fournit un, et pour parler naïvement, je tomberai d'accord que je n'avais pas pour lui la même antipathie que M. de Louvois m'avait trouvée dans le commencement de mon mariage; je lui avais remarqué un mérite assez distingué pour ne me pas rendre aux leçons que mon mari m'avait faites sur son chapitre; ils avaient l'un pour l'autre une haine invincible. Mille qualités du duc de Villeroy servaient de fondement à celles de mon mari, naturellement envieux et assez convaincu de ses défauts; et l'indiscrétion de M. de Courcelles, qui s'était vanté faussement d'avoir su plaire à madame de Villeroy, autorisait le peu de mesure que le duc de Villeroy gardait avec lui. Enfin je ne sais si M. de Courcelles craignit qu'il usât du droit de represailles, ou si c'était pour me conserver à M. de Louvois, mais il se passait peu de jours qu'il ne me renouvelât ses défenses contre le duc de Villeroy, et que je ne sentisse augmenter l'estime et l'inclination que j'avais pour lui.

Il était dans ce temps-là si fort occupé de sa passion pour madame de Monaco[1], qu'il faisait peu d'attention aux favorables sentiments que j'avais pour lui, et je prenais moins de précaution pour me défendre de M. de Louvois. Tout

1 Voir la notice, première partie, page 12.

jaloux qu'il était, il n'avait point encore pensé que cet homme pouvait devenir son écueil et le mien, et, sur la foi des charmes de madame de Monaco, il passait même jusqu'à lui faire des confidences sur mon chapitre sans en craindre aucun événement fâcheux. Un jour que mon mari m'avait envoyé prendre l'air à Marolles avec ma belle mère, pendant qu'il était demeuré à Fontainebleau, où était la cour, il prit envie à M. de Louvois de venir me voir, et, feignant un voyage à Passy, qui n'est qu'à dix ou douze lieues de chez moi, il découvrit son secret au seul duc de Villeroy. Mais avant que je vous dise l'usage qu'il fit de cette confidence, il est bon de vous dire quel succès eut cette galanterie, et qu'au lieu de me voir telle qu'il me souhaitait, je ne parlai qu'à son valet de chambre, et lui fis voir tant de difficultés, qu'il résolut son maître à ne me voir qu'en passant dans une garenne à la chasse, où je manquai à tout découvrir aux femmes qui me suivirent, par un éclat de rire qui m'échappa, en le voyant, de la figure dont vous le connaissez, en souquenille de toile, avec des guêtres et un emplâtre sur l'œil. Ce fut l'unique faveur qu'il reçut de moi pour prix de ses peines. Mais le duc de Villeroy, qui ne se figurait pas que j'en dusse être quitte à si bon marché, par un sentiment que j'expliquerai dans la suite, au gré

de mes souhaits, me fit une trahison qu'une autre que moi ne lui aurait jamais pardonnée. J'ai dit que M. de Courcelles et lui étaient hors de mesure. Malgré leur peu d'intelligence, le jour que M. de Louvois devait arriver chez moi, il se leva à quatre heures du matin, et alla éveiller Courcelles pour l'avertir, en bon parent, qu'il devait prendre garde à moi, et que M. de Louvois, dans le temps qu'il lui parlait, devait être à Marolles; qu'il se perdait dans le monde par le peu de soin qu'il prenait de ma conduite. Courcelles, charmé de la bonté de son cousin, pleura de joie et de tendresse, de trouver un ami si intéressé dans un homme qu'il croyait fort éloigné des sentimens qu'il lui témoignait; il lui fit mille excuses de ses froideurs passées; il l'embrassa et lui jura pour l'avenir une amitié et une confiance éternelles. Cependant la crainte de voir M. de Louvois se servir d'un autre ministère que du sien, le prit plus que jamais; il fit partir un homme sur-le-champ pour me venir trouver. Il écrivit à sa mère de me ramener incessamment, et, sans lui expliquer le sujet de ses alarmes, il lui mandait tant de fadaises dignes de son caractère, que lorsqu'elle me montra la lettre, je devinai qu'il fallait qu'il en eût découvert quelque chose, et qu'il mourait de frayeur que la gloire de me perdre lui échappât. Je revins, et rencontrai dans le

chemin de Longboyau M. de Louvois et M. de Courcelles qui venaient ensemble dans un même carrosse au devant de moi. Courcelles parut fort chagrin, et ne dit pas un mot jusqu'à ce que le duc de Villeroy, qui y venait aussi, et que nous rencontrâmes à demi-lieue de là, nous eût joints. A son abord, il prit un visage content, et lui faisait mille signes d'intelligence. Ma belle-mère en était surprise, et ne savait ce qu'elle disait. M. de Louvois était si occupé du plaisir de me voir, qu'il n'y prenait point garde; et pour moi, je mourais d'envie et d'impatience d'être en lieu d'apprendre le dénouement d'une intrigue où je voyais bien qu'il y avait beaucoup de perfidie de la part du duc, et de simplicité de celle de Courcelles. Nous arrivâmes tous ensemble aux Basses-Loges. M. de Louvois donna la main à ma belle-mère, M. de Courcelles me la donna, et au lieu de me mener dans la chambre où étaient les autres, il m'arrêta dans une cour, il m'accabla de reproches du peu de soin que j'avais de sa fortune et de ses intérêts, me citant tous les exemples des femmes dont les amants avaient fait la fortune de leurs maris. Il me demanda avec aigreur, si celui de la maréchale d'Humières, dont le mari n'avait été fait lieutenant-général que par l'intrigue pareille de sa femme avec le maréchal de Turenne, n'était pas meilleur à suivre que ce-

lui d'une infinité de coquettes dont les galanteries n'avait servi qu'à les perdre sans profit. Il me dit qu'il avait été bien heureux d'avoir été averti de ce qui se passait à Marolles ; qu'il ne pouvait jamais payer un service si important ; qu'il en avait l'obligation à un homme qu'il avait cru jusques alors son ennemi, mais qu'à l'avenir, il réparerait cette injustice par toute son amitié. Je reconnus bien là mon traître, mais je n'en fis aucun semblant. Cependant, inquiété par les reproches de sa conscience, et peut-être touché des larmes qu'il me voyait répandre de la fenêtre d'une salle où il se promenait tout seul, n'ayant pas suivi M. de Louvois dans la chambre, mon mari, épuisé d'impertinences, craignant que M. de Louvois ne s'aperçût de sa longue absence et de sa conversation avec moi, appela le duc de Villeroy pour essuyer mes larmes, et le pria de ne me point quitter que mes yeux ne fussent dérougis. Il retourna trouver sa mère, et je m'enfonçai dans le jardin, résolue d'accabler de reproches le perfide Villeroy. Il ne les attendit pas, et dès que je fus hors de la vue de ceux qui étaient aux fenêtres, il se jeta à mes pieds, et m'avoua de bonne foi qu'il était la cause de toutes mes douleurs ; que ce que je prenais pour trahison, était la marque de la plus violente passion du monde ; qu'il n'avait pu résister au désespoir de

me savoir peut-être entre les bras d'un autre, et qu'il aurait fait quelque chose de pire qu'une perfidie, pour rompre le cours d'un commerce qui éloignait toutes ses espérances; que je n'avais pas été la plus offensée dans cette occasion; que la confidence de M. de Louvois trahie était un plus grand crime que tous ceux dont je me plaignais; que si je ne pouvais lui pardonner, il ne tenait qu'à moi de me venger, en découvrant tout le mystère; qu'il m'en priait lui-même, et qu'il m'en serait beaucoup plus obligé que de l'abandonner à tous ses remords. J'écoutai ses excuses, et ce jour là, qui devait nous brouiller pour jamais, fut le commencement de notre liaison. Nous prîmes des mesures pour cacher notre commerce. Nous convînmes qu'il se rendrait nécessaire autant qu'il pourrait à celui de M. de Louvois, afin qu'il ne se passât rien dont il ne fût instruit le premier. Nous arrêtâmes encore qu'il conviendrait de bien vivre avec Courcelles, qu'il vivrait avec madame de Monaco comme il avait accoutumé de faire, et j'y consentis d'autant plus aisément, que le roi étant prêt de partir pour l'armée, j'avais peu à souffrir des services qu'il devait lui rendre. Il me proposa de me voir chez l'abbé d'Effiat [1]. J'en

1. Voir la notice, première partie, page 13. — L'abbé d'Effiat possédait l'abbaye de Saint-Germain de Toulouse et celle de Trois-Fontaines.

eus quelque répugnance, le connaissant amoureux de moi depuis le jour de notre connaissance. Mais enfin, l'impossibilité de mieux faire, et le désir de voir le duc de Villeroy l'emporta. Je le chargeai de lui faire agréer la proposition. Après cette conversation, je retournai trouver ceux que j'avais laissés, avec un esprit un peu plus tranquille, et l'œil plus sec que Courcelles ne l'avait laissé. Personne ne s'aperçut de ce qui venait de se passer entre Villeroy et moi. Nous commençâmes dès ce jour à exécuter fidèlement le traité que nous avions fait au jardin. Nous vécûmes assez tranquillement le temps que le roi resta à Fontainebleau et à Saint-Germain. On partit ensuite pour la campagne, pendant laquelle je reçus toujours des marques de l'amour du duc de Villeroy. Madame s'était retirée à Saint-Cloud pour y vivre dans une plus grande retraite; elle ne recevait des visites de Paris que les dimanches, et passait tous les autres jours à travailler et à se promener tristement avec cinq ou six femmes, dont j'étais une, qu'elle avait choisies pour partager les ennuis de la solitude. On n'y portait que des habits gris et on n'y voyait pas une boucle. On trouvait dans tous les coins des femmes pleurant et écrivant. Chacun entrait avec bonté dans les alarmes de l'autre. On se faisait de bonne foi confidence des nouvelles qu'on recevait; et

celle pour qui il arrivait un courrier rendait de bonne foi les lettres dont il était chargé, sans que personne demandât par quelle voie elles étaient venues. L'entêtement que j'avais dans ce temps était peut-être le seul qu'on eût trouvé là digne de censure, parce qu'il blessait madame de Monaco, dont les intérêts, par mille raisons, étaient chers à madame ; aussi en faisais-je un très-grand secret, et au défaut du plaisir d'en faire des confidences, je m'abandonnais à celui de me voir une dupe du mérite de celle-là. Toutes les lettres que je recevais venaient sous ses auspices. M. de Louvois signait lui-même les passeports des courriers que Villeroy m'envoyait ; ils apportaient toujours deux lettres. Je lisais et cachetais celles qui étaient pour madame de Monaco ; je gardais la réponse qu'elle lui faisait, et j'en mandais seulement le sens au duc de Villeroy, afin qu'il pût lui faire une réponse juste. Ce commerce, quoique plein de charmes, ne laissa pas de m'ennuyer ; je devins jalouse, et je ne pouvais plus me résoudre à contribuer moi-même à la joie de ma rivale, qui, toute trahie qu'elle était, ne laissait pas de goûter les plaisirs que je lui causais. J'en écrivis à Villeroy. Je n'eus pas de peine à le résoudre de s'affranchir d'un effort qui sûrement lui coûtait quelque chose. Il cessa de lui écrire, et osa même m'envoyer quelques

courriers sous les passeports de M. de Louvois, sans autres dépêches que les lettres qu'il m'écrivait, et ce fut une imprudence de cette espèce qui découvrit toute notre intelligence, et donna lieu à mille malheurs qui me sont arrivés depuis.

Le jour qu'Oudenarde fut pris, le duc de Villeroy fit partir un de ses valets de chambre, nommé Charleville, qui avait fait souvent cette route. Il arriva quelques jours avant le comte de Grammont, qui était chargé d'en apporter la nouvelle à la reine. L'envie de dire la première une chose agréable me fit répandre le bruit de cette prise, sans qu'on put savoir à qui ni comment il était arrivé. Ainsi, quand le comte de Grammont arriva à Paris, tout le monde le savait, et les femmes de la cour se demandaient les unes aux autres qui l'avait dit, Charleville n'étant pas sorti d'un grenier, n'ayant pas même osé paraître à l'hôtel de Villeroy, parce qu'il n'y apportait point de lettres. Mais enfin l'envie de voir le jour le prit : il crut qu'en se déguisant en Polonais, personne ne le connaîtrait. Il eut même l'effronterie de venir dans cet équipage jusques dans la cour du château de Saint-Germain, justement à l'heure que la reine allait au Salut. Vous connaissez cette cour là, et vous savez assez combien les moindres sujets d'y parler y sont chers. La bizarrerie de l'habit

du faux Polonais frappa les yeux de tout le monde. La reine le voulut voir de plus près ; elle ordonna qu'on le fit approcher ; il y résista un moment, mais il fallut obéir ; il eut le régal de s'entendre nommer par son nom dès qu'il fut à la portée des yeux de ma belle mère. Madame de Monaco, qui démêla bien ce mystère, pensa tomber de son haut, et ne put s'empêcher de dire : Ceci est un secret pour moi ; et, tournant les yeux sur moi, elle trouva sur mon visage embarrassé la confirmation de ses soupçons. Je ne sais comment elle fit pour intéresser toute la famille de mon mari dans sa vengeance, mais je m'en aperçus dès le lendemain, que ma belle-mère m'ayant remenée à Paris de très-bonne heure, je trouvai, en entrant dedans mon cabinet, ma cassette rompue, toutes les lettres du duc de Villeroy enlevées, comme celles qu'il m'avait sacrifiées de madame de Monaco, celles de M. de Pequilin[1], avec qui, avant que d'être mariée, elle avait eu la plus grande et la plus malheureuse passion du monde, n'ayant pu, avec beaucoup d'amour, d'esprit et de charmes apparents, obtenir de lui le plaisir d'en être trompée. Ce mépris, tombé sur une précieuse de profession comme elle,

1. Autrement M. de Puyguilhem, Lauzun ne prit le titre de duc de Lauzun qu'après la mort de son père ; voir la notice, première partie, page 12.

m'avait paru si juste, et m'avait si fort réjouie, d'autant plus que je ne savais pas encore, comme je l'ai su depuis, que cette disgrâce lui était arrivée en deux ou trois endroits, que j'en voulais garder dans ses lettres des monuments éternels. Mais elles me furent prises avec beaucoup d'autres bagatelles. L'on en fit un présent à M. de Louvois, plus funeste pour lui que pour moi. Sur qui cette découverte tomba, il est aisé de se l'imaginer. Il m'écrivit des duretés; il accabla de reproches son infidèle ami. Madame de Monaco, outrée de tous côtés, de l'infidélité de son amant et du sacrifice de ses lettres, ne gardait ni secret ni mesure dans son chagrin, et par la règle qui rend toutes choses égales entre les parfaites amies, elle entretenait si bien Madame dans le malheur de son amour, qu'elle ne me voulut plus voir, et me dit elle-même, quand je revins à Saint-Cloud, qu'elle me ferait savoir quand elle aurait besoin de moi. Monsieur voulut encore venger l'outrage fait à madame de Monaco, et fit, à l'armée, des reproches très-aigres à M. de Villeroy, sur son peu de ménagement pour une femme de son rang et de son mérite. Je ne sais pas comment il souffrit cette réprimande; mais je sais bien qu'il essuya tout du long celle que lui fit M. de Louvois, et la représentation de toutes ses lettres, dont la meilleure partie

lui avait été envoyée du débris de ma cassette par madame de la Beaume, qu'on avait établie chef de conspiration contre moi. Le dérèglement de sa vie lui a, comme tout le monde sait, fermé la porte à tout honnête commerce depuis longtemps; mais le talent merveilleux qu'elle a pour les trahisons, lui en a ouvert un autre, et quoi qu'elle soit en exécration à tout le monde, on ne laisse pas de s'en servir dans ces sortes de besoins, et elle ne fait aucun scrupule de servir à des choses plus terribles, pourvu qu'on la flatte de l'espérance de la rendre nécessaire aux gens qui peuvent être utiles à ses intérêts. Elle était donc en ce sens là fort avant dans le conseil contre moi, et ce fut elle qui fournit l'expédient de faire voler un homme que j'envoyais au duc de Villeroy dans ce désordre, afin d'avoir la preuve entière de notre intelligence.

Tout cela renversa la constance du duc de Villeroy; il ne put désavouer son crime, mais il promit de n'y plus retomber, et me sacrifia à l'amitié de M. de Louvois, ou plutôt à sa fortune. Il lui jura solennellement de ne me plus voir de sa vie. J'appris bientôt sa perfidie. M. de Louvois prit le plus grand soin du monde de m'en faire informer. J'en fus affligée à mourir. Mais enfin, après avoir senti quelque temps le cruel malheur de me voir brouillée dans ma

famille, mal à la cour, accablée d'ennuis, désolée par M. de Louvois, critiquée par toute la France, je songeai à m'en tirer, et je crus qu'il n'était pas impossible de me raccommoder avec M. de Louvois, au prix que l'avait fait le duc de Villeroy.

J'appris qu'il venait faire un tour à Paris pour les affaires de l'artillerie. Quoique je fusse hors de tout commerce avec lui, je m'informai du jour de son arrivée, et je fus au devant de lui sur la foi de mes charmes et du penchant que je lui connaissais. Il pensa s'évanouir de colère et de surprise quand je le rencontrai; j'étais moi-même bien embarrassée. Mais je me rassurai sur son émotion; et, quoi qu'il feignît de ne me vouloir point parler, et que par cent reproches il me coupât la parole, je fis entendre mes excuses; et, comme avait fait mon infidèle, j'avouai tout et promis de n'y plus retourner.

Enfin je me fis pardonner; je repris mon premier empire, et j'obtins qu'on ne vengerait que sur le donneur d'avis les méchants quarts-d'heures que nous avions passés. Je voulus que notre raccommodement parût une espèce de miracle, et pour cela nous arrêtâmes ce que vous allez apprendre. Je retournai seule à Paris, où je ne fis aucun semblant de ce que je venais faire. M. de Louvois n'y arriva que le

lendemain à midi, et vint descendre chez moi comme il avait accoutumé. Il me trouva mettant mes coiffes pour aller à la messe avec ma belle-mère et ma belle-sœur, qui étaient là présentes. Dès qu'on eut dit que c'était lui, je courus au devant sans qu'il parût sur mon visage ni sur le sien aucune marque d'embarras ; il me fit plus d'amitié qu'il ne m'en avait jamais fait ; et, pour combler l'étonnement et le désespoir de mes deux ennemies, qui croyaient avoir travaillé si utilement à notre désunion, et qui prenaient pour des enchantements ce qu'elles voyaient de notre intelligence, il fit cent railleries fines et piquantes sur le peu de succès de leurs projets. Nous allâmes à la messe ensemble et vécûmes quelque temps ensemble assez bien.

Je croyais que le dépit de la faiblesse de Villeroy m'avait guérie de mon entêtement pour lui ; je faisais moi-même des plaisanteries du sacrifice qu'il avait fait de ma tendresse à la fortune. Je lui avais même donné là-dessus un quolibet qui réjouit fort tout le monde ; enfin, je me croyais pour toute ma vie hors d'intrigue avec lui. Mais tout cela ne tint que jusques au retour de la campagne. Le cœur commença à me battre lorsque je le sus à Paris. Dès que je m'imaginais le trouver en quelque endroit, je changeais de visage, et

mourais d'envie de savoir comment il soutiendrait ma présence, et, malheureusement, il fut frappé de la même curiosité. Un jour que mon carrosse était arrêté devant l'Orangerie, le sien passa, et me fit pâlir à mon ordinaire. Il fit retourner son cocher, mit pied à terre, et sans se souvenir ni de ses serments ni des miens, il s'approcha de ma portière, et me demanda en me baisant la main, de cet air tendre qui lui sied si bien, si je retournais chez moi. Je lui dis que oui; et quoique je ne l'eusse pas résolu, je m'y fis ramener. Il y fut aussitôt que moi. Il me conduisit dans ma chambre, où nous commençâmes un éclaircissement qui nous fit répandre un torrent de ces douces larmes que la seule tendresse fait verser, et qui nous raccommoda mieux que jamais. Mais le destin qui traverse tous les plaisirs de ma vie ne manqua pas cette occasion, et M. de Louvois entra dans ma chambre et me trouva les yeux noyés, assise sur des carreaux, et le duc de Villeroy à genoux auprès de moi dans un état peu différent du mien. Je ne sais qui de nous trois fut plus interdit. Villeroy sortit sans dire un mot. Je ne pus ouvrir la bouche d'un quart-d'heure, et M. de Louvois eut besoin de tout ce temps-là pour concerter les différentes passions qui l'agitèrent. Mais enfin tout ce qui me parut de lui fut une résolution très-forte

de se guérir de son amour, et de commencer par ne me plus voir.

Je m'aperçus bientôt de l'effet que produisait son changement dans ma famille; car dès que mon mari me crut livrée à mon chagrin, il m'accabla de mauvais traitements et me fit la plus cruelle méchanceté dont on ait jamais ouï parler. Après m'avoir défendu toutes sortes de plaisirs et de sociétés, après m'avoir fait refuser, sous prétexte de maladie, de me trouver à des parties de chasse où le roi voulait que fussent toutes les femmes de mon âge, de ma figure et de ma qualité, il s'avisa de me vouloir défigurer, en faisant empoisonner une eau dont je me servais pour me laver le visage. Un soir que je revenais de la ville et que j'avais ordonné à l'une de mes femmes de me faire de cette eau, j'en trouvai sur ma toilette qui me parut moins claire qu'elle ne devait être; mais n'y ayant pas fait de réflexion, je commençai à m'en plaquer le visage. Dès qu'elle eut touché ma peau je sentis quelque démangeaison; un quart d'heure après je me trouvai le visage gros comme un seau, et tout couvert de bouteilles comme si je m'étais brûlée. Il est aisé de juger de la fureur que me laissa cette aventure. J'en demandai raison à celle qui m'avait fait cette eau; elle me dit qu'elle ne savait d'où venait ce malheur. Ma rage augmenta à ce mensonge, et

ne sachant à qui m'en prendre de cet accident, je lui ordonnai de la boire. Elle refusa, comme étant bien instruite du danger qu'il y avait pour elle; mais je la fis prendre par deux de mes laquais et lui fis ouvrir la bouche par un autre, et la forçai de l'avaler. Je courus éperdue m'accuser à M. de Courcelles de ce qui venait de m'arriver; il n'en parut pas affligé. Venant dans ma chambre voir ce que c'était, il trouva cette fille étendue par terre, avec des convulsions, prête à crever du breuvage que je l'avais forcée de prendre. Il me gronda fort de l'avoir mise en cet état; je l'assurai que je ne bornerais pas là ma vengeance; et pour commencer à lui tenir parole, toute mourante qu'elle était, je la fis porter hors de chez moi. Mon mari ne put dissimuler davantage; il courut à son secours et passa le reste de la nuit à lui faire faire des remèdes, et lui chercha une maison où depuis il l'a toujours fait subsister jusqu'à ce qu'il l'ait remise auprès de moi, après ma guérison, comme on le verra dans la suite. Je faillis à mourir de douleur de cette aventure. Je fus six semaines avec des croûtes sur mon visage, comme ont ceux qui sortent de la petite vérole. Je tombai malade d'une fièvre continue qui me dura quarante jours. Je reçus l'extrême-onction. La gazette me donna pour morte. Durant le cours de cette maladie, l'inté-

rêt obligea M. de Courcelles à me rendre autant de soins et de services que l'amitié aurait dû le faire. J'avais seize ans, je n'avais point fait de testament, et la perte de mon bien paraissait un si grand malheur à M. de Courcelles et à sa mère, qu'après avoir épuisé tous les remèdes humains, ils eurent recours à Dieu, que jusqu'alors ils avaient peu connu, et auquel depuis ils n'ont guère plus songé. Courcelles fit vœu d'aller à pied à Notre-Dame de Chartres si je guérissais. Le raccommodement de mon mari avec moi ne fut pas le seul que m'attira cette maladie. M. de Louvois, malgré notre brouillerie, envoya toujours régulièrement savoir de mes nouvelles.

Quand je commençai à me mieux porter, il me vint voir, et me trouva si changée et si abattue que la pitié, je crois, fit en lui ce que la beauté y avait fait autrefois. Je n'étais pas reconnaissable; la tête me tremblait de faiblesse; j'avais perdu tous mes cheveux, et l'amour-propre qui fait qu'on se flatte toujours sur ces sortes de choses, m'ayant laissé encore quelque bonne opinion de moi, je voulus m'éclaircir, par le jugement du public, de l'état où je pouvais être. Dès que je me pus soutenir, je me fis mener à la porte Saint-Bernard [1] par la

1. La porte Saint-Bernard était située sur le quai de la Tournelle, en face la maison qui porte encore aujourd'hui

marquise de Castelnau [1]. Comme j'étais dans un carrosse étranger, et que je n'avais aucun de mes gens avec moi, je ne pouvais être reconnue que par mon visage; et j'eus le chagrin mortel de voir passer devant moi tout ce que je connaissais en France, sans qu'il tombât dans l'esprit de pas un que ce pût être moi. Je me tins convaincue de toute ma laideur, et toute languissante que j'étais, je partis le lendemain pour aller attendre à Orléans, dans l'abbaye de ma tante, le retour de mes charmes. Ils ne se firent pas attendre longtemps, car après un mois de solitude et de régime, je revins à Paris telle que j'avais paru auparavant.

M. de Louvois me rendit ses soins ordinaires; mais j'avais pris tant de goût au plaisir de le tromper que je ne pouvais plus m'en passer. Je ne pouvais plus me servir du duc de Villeroy pour cela; j'avais même remarqué tant de faiblesse et d'inégalité dans sa conduite avec moi depuis quelque temps, que je n'y pensais presque plus; et sans avoir rien dans le cœur de favorable pour personne, je ne sentis plus

nº 2, sur le quai Saint-Bernard, à une très-petite distance du pont de la Tournelle; elle fut entièrement abattue vers la fin du règne de Louis XIV, c'était une des portes de l'enceinte de Philippe-Auguste, bâtie en 1190 et 1250.

1. Marie Foucault, fille de Louis Foucault, maréchal de France, avait épousé Michel, marquis de Castelnau, gouverneur de Brest.

que mon antipathie pour M. de Louvois, et je bornais tout mon plaisir au soin de trouver des excuses de ne le point voir, d'aller dans les lieux où il ne pouvait être, et de faire des parties secrètes pour lui. L'hiver vint et me fournit mille occasions pour me satisfaire là-dessus. Je me masquais toutes les nuits avec MM. d'Elbœuf, de Bouillon et le comte d'Auvergne, quelquefois avec M. de Mazarin et M. de Rohan [1], mais jamais avec M. de Louvois; et, quelque prière qu'il m'en fit, je lui faisais naître des impossibilités journalières pour cela. Un jour que, pour le consoler, j'avais promis de me trouver dans une assemblée, et de me faire connaître à lui sous un habit que je lui avais marqué, j'en pris un tout différent, et après avoir joui longtemps du plaisir de le voir, inquiet, me chercher inutilement, j'eus la folie d'en faire confidence à M. de Marsan [2], qui se trouva auprès de moi; et, parlant avec chaleur, je déguisai si peu mon ton de voix qu'il fut reconnu de tout le monde, et de lui plus tôt que

1 Voir sur ces personnages la notice, première partie, page 14.

2. Peut-être cette aventure de bal avec Charles de Lorraine, comte de Marsan, que madame de Sévigné, dans ses lettres, nomme *le petit Marsan*, contribua-t-elle, quelques années plus tard, à la rupture de son mariage avec la maréchale d'Aumont, qui eut lieu par l'opposition du chancelier Letellier, père de Louvois. (Note de M. Walckenaer.)

de personne. Ce me fut une nouvelle querelle ; et ç'aurait été la dernière, si une madame de La Brosse n'avait trouvé l'invention de nous raccommoder [1].

1. La lecture de ses Mémoires à ses juges eût été, selon nous, la meilleure justification que Sidonia pût donner de ses écarts.



CORRESPONDANCE



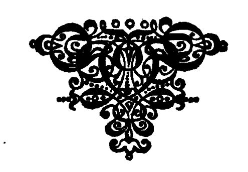
MON INTENTION [1].

Ce qui m'a fait rassembler ces lettres pour les faire lire plus commodément à mes amis, n'a point été l'indiscrétion ordinaire qu'on a pour ces sortes de choses quand on croit être brouillé sans retour avec celle qui les a écrites. J'avais à me justifier d'avoir aimé trop fidèlement et trop fortement la plus charmante créature de l'univers, à la vérité, mais la plus perfide et la plus légère, et que je reconnaissais pour telle. Je me défiais trop de mon éloquence pour m'en rapporter à elle seule de cette justification, et les discours que je faisais tous les jours, pour bien représenter les charmes de son esprit (et c'était le fort de ma défense), me satisfaisaient si peu moi-même, que je voyais bien qu'ils ne persuaderaient personne. Dans cet embarras, dont je ne savais par où sortir, je m'avisai un jour heureusement que j'avais des moyens sûrs pour cette persuasion, et que ce

1. C'est une sorte de préface mise par Duboulay en tête des lettres de madame de Courcelles. On ne la trouve pas dans l'édition de 1808.

qu'elle m'avait écrit était si beau et si parfait qu'il ne fallait que le montrer pour persuader mieux que ce que je pouvais dire là-dessus. J'ai cru même que la personne que le procédé devait offenser, loin de cela, m'en serait obligée, puisqu'en faisant voir la grande beauté de son esprit, je pourrais lui ramener par cet endroit l'estime des honnêtes gens, que les malheurs de sa conduite lui avaient entièrement ôtée.

Les personnes de l'un et l'autre sexe qui ont trouvé mauvais que je l'aie tant aimée après ce que la renommée m'en avait appris, se trouveront un peu embarrassées elles-mêmes quand elles auront lu ses lettres, et que je leur aurai dit, en passant, que cet esprit était accompagné d'une figure très-aimable, avec toutes les proportions et toutes les grâces que la nature sait mettre dans un ouvrage, quand elle prend bien du plaisir à le faire.





CORRESPONDANCE

LETTRE I.

La marquise de Courcelles à Du Boulay[1].

Athée [2], le 12 octobre 1675.


Ne recevrai-je point ici de vos nouvelles par le courrier qui arrive aujourd'hui? Je meurs d'impatience de savoir si mon éloignement aura eu le succès que vous m'en avez fait espérer; et, quelque bonne opinion que vous m'ayez donnée de vous et de moi, je ne laisse pas de craindre tout ce que je craignais ce soir que je perdis la petite lunette, et je ne vous ai pas pour me rassurer comme ce jour-là. Quelle différence, bon Dieu! de ceux que je passe ici à

1. Nous nous sommes étendus longuement sur ce personnage dans la deuxième partie de notre notice, pages 40 et 41.
2. Athée, village du canton d'Auxonne, arrondissement de Dijon.

ceux que j'ai perdus, et que je vous suis peu obligée de m'avoir remise dans le goût des bonnes choses, si vous ne faites tout ce qu'il faut faire pour me tenir lieu de ce qu'il me faut perdre! car, enfin, les sentiments du cœur à part, je ne puis plus souffrir personne, et je suis si gâtée pour la province depuis que je vous ai vu, que c'est à vous que je dois me prendre de tout l'ennui que j'y souffrirai pendant les trois semaines que je suis résolue d'y demeurer, parce que ce temps est à peu près celui qu'il faut pour avoir les réponses de Savoie. Pressez-les, je vous prie, Monsieur, le plus que vous pourrez; mais, telles qu'elles soient, comptez que je quitterai ce pays-ci en ce temps-là, et quand il y irait de mon salut éternel, je n'y demeurerais pas un jour davantage. Tout ce qui m'en faisait horreur n'est rien auprès de la frayeur mortelle d'être prise, qui a commencé à me tourmenter en descendant de carrosse dans cette maison, et qui augmente à tous les moments par la pensée du lac d'Athée qu'on m'a déjà faite deux cents fois. Je n'en dors point la nuit et j'en ai perdu cet appétit que vous connaissez, et j'en perdrais la raison si j'y croyais être encore un mois. Je verrai demain le président Du Gué; je lui ferai sûrement vouloir tout ce que je voudrai là-dessus, et quand je n'aurais rien à lui représenter que mes terreurs,

paniques si vous voulez, il ne peut pas me retenir dans un lieu où je cours risque, ou, du moins, je n'ai pas un moment de repos. Mandez-moi bien comment vous vous trouvez de notre séparation, et où vous êtes. Adressez vos lettres à madame la comtesse de Lusigny, à Auxonne. Adieu, Monsieur; je vous en dirai davantage quand notre commerce sera un peu mieux établi. Cependant souvenez-vous bien, je vous prie, de tout ce qui peut me conserver votre amitié, et attendez de la mienne plus que je ne vous ai promis.

LETTRE II.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Athée, le 19 octobre 1675.



ue faites-vous, Monsieur? Êtes-vous retombé dans un enchantement pareil à celui que je vous ai vu à Verpillières? Avez-vous trouvé en votre chemin quelque chose qui vous occupe assez pour vous faire oublier tout ce que vous m'avez promis? Qui peut, en effet, vous empêcher de m'écrire et de faire votre devoir dans un temps où je fais si bien le mien? Mandez-le-moi

sincèrement; je suis déjà toute disposée à n'accuser que ma destinée de ce qui peut m'arriver de fâcheux là-dessus; et après ce qui m'a paru de vous et ce que j'en ai appris par le monde, vous ne sauriez être malhonnête que parce que je suis malheureuse. Cependant j'irai toujours mon chemin. Je partirai mercredi pour Chambéry sans avoir vu qui que ce soit au monde que le Président. Si j'ai de vos nouvelles et que je ne puisse demeurer là en sûreté, j'entrerai dans un couvent, sinon je me mettrai à la merci du duc de Villars [1], et peut-être à celle de mon persécuteur, ne pouvant faire mieux. Je vous envoie une adresse pour vous en servir jusqu'à ce que je vous en aie donné une autre, car madame de Lusigny saura toujours où je serai plus tôt que vous, qui en êtes plus éloigné. J'ai déjà eu des nouvelles de Ligron [2] par un exprès. Cela est bien étrange, que le plus paresseux de tous les hommes ne le soit pas tant que vous. Il est fâché de ne vous avoir pas vu à Château-Villain en vous en retournant, et tout ce qui y est s'en prend à votre empressement de retourner à Paris.

1. Nous avons dit que Villars était l'oncle de madame de Courcelles, et son héritier au cas où elle fût morte sans enfants.

2. D'autres manuscrits disent Lignon.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

st-il possible que vous soyez à Athée, et que je vous doive des remerciements après m'être préparée à vous accabler de reproches? Quel heureux changement pour moi! Venez dîner ici avec madame de Lusigny; amenez la religieuse, et nous nous en retournerons ensemble à Athée. Apremont[1] ne saura rien de tout cela. Je vous attends avec l'impatience que vous pouvez penser.

LETTRE III.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 8 novembre 1675.

Je suis ici depuis mardi. Je n'ai pu trouver plus tôt d'occasions de vous écrire, parce que le courrier ne part que deux fois la semaine, et qu'il sortait comme j'entrais. Je ne suis pas encore

1. Apremont, commune de l'arrondissement de Nantua (Ain)..

délassée de mon voyage; je n'en ai jamais fait un si fatiguant : la chaise fut deux grandes journées à aller jusqu'à Nantua, encore fallut-il prendre des bœufs en trois endroits pour grimper les montagnes, et à Nantua, des chevaux sur lesquels je suis venue en deux autres jours jusqu'ici, avec la pluie, la grêle et le vent dans le nez, et par des chemins abominables. Mais enfin me voici, et si, à cela près, nos affaires allaient bien, je prendrais patience, quoiqu'on y meure de froid et de chagrin; mais je crains bien que vous ne trouviez des difficultés auxquelles vous ne vous êtes point préparé. J'ai appris, en arrivant ici, que madame Mazarin[1] y avait passé quelques jours auparavant pour se retirer en Allemagne, dans une ville qui s'appelle, je crois, Augsbourg, qui n'est qu'à trente lieues d'ici, et cela, parce que madame de Savoie lui a fait dire, aussitôt après la mort de son mari, de sortir de ses États. Les uns disent que c'est par un scrupule de madame de Savoie, qui ne veut pas protéger une femme brouillée avec son mari et soupçonnée de méchante conduite; les autres, que c'est que, pendant la vie du duc, elle eut de la jalousie contre Mazarin, qui, pendant sa faveur,

1. Voir sur madame de Mazarin la Notice, *passim*. M. Chardon de La Rochette a lu Emaya au lieu de Mazarin partout où ce nom s'est trouvé. Or, Emaya n'offre aucun sens.

avait fait cent impertinences choquantes pour elle. Cette raison est plus vraisemblable; cependant c'est être bien malheureuse de se voir chassée de tous les lieux du monde; mais ce qu'il y a de rare, c'est que cette femme triomphe de toutes ses disgrâces par un excès de folie qui n'eut jamais d'exemple, et qu'après avoir eu ce dégoût elle ne pense qu'à se réjouir. En passant ici, elle était à cheval, en plumes et en perruque, avec vingt hommes à sa suite, ne parlant que de violons et de parties de chasse, enfin de tout ce qui donne du plaisir. Je suis étonnée de ce qu'elle allait si loin de la Savoie, où elle a tant de bons amis, et de ce qu'elle ne demeurait plutôt à Genève, qui est un lieu de sûreté; car vous savez qu'on dit encore que son mari la veut faire prendre, et que madame de Savoie lui en avait donné la permission dans ses États depuis l'ordre qu'elle avait donné à madame Mazarin de se retirer. Mais l'on m'a dit depuis que je me trompais fort quand je croyais que l'on était ici en sûreté; que les magistrats n'empêchaient pas que l'on y prît les criminels réfugiés; qu'on en voyait prendre tous les jours, et que depuis quelque temps on y avait pris une fille de qualité de Dauphiné, enlevée de son consentement et cachée ici, pour la rendre à ses parents, qui l'ont mise dans un couvent; et que le ravisseur

aurait été pris aussi s'il s'y était trouvé. Tirez de là vos conséquences. Personne au monde ne soupçonne ici ce que je suis, et il faut bien que je n'aie pas autant de grandeur dans la mine que vous me le dites quelquefois, pour cacher ma noblesse aussi aisément que je le fais. A vous dire le vrai, ce chien de nom que vous m'avez fait prendre n'y contribue pas peu; et je n'entends autre chose que demander à mon laquais : — De quel Beaulieu ta maîtresse porte-t-elle le nom? N'est-ce pas d'un tel, fait de telle manière, qui logeait au Marais, ou d'un autre que j'ai connu ailleurs? — C'est-à-dire que je crois n'être pas là demoiselle[1]? J'écoute tout cela avec une tranquillité merveilleuse; cependant j'avoue que ce rôle me déplaît fort et qu'il me convient très-mal. De grâce, hâtez-vous de m'en délivrer, et si vous n'avez pas assez de votre impatience, songez à la mienne et entrez bien dans toutes les raisons qui me font souhaiter votre retour. Écrivez-moi toujours sous le nom de Beaulieu, et ajoutez-y chez M. de La Combe, maître de l'hôtellerie des *Trois-Rois*. Je vous envoie encore une lettre pour mon oncle; faites-les-lui donner toutes les deux, je vous prie; cela m'est essentiel, non pas par l'endroit seulement que vous pensez,

1. On sait que ce de mot *demoiselle* désignait alors toute femme noble, mariée ou non mariée.

mais encore par d'autres plus importants pour moi. Je voudrais bien avoir eu une de vos lettres, afin de vous pouvoir écrire mille choses qu'il faudrait bien que vous sussiez, et que je n'ose hasarder avant cela. Je voudrais bien que vous pussiez juger par vous-même de quelques-unes. Je viens d'apprendre qu'un courrier qui arrive de Lyon cherche une femme déguisée : je vais savoir ce que c'est.... C'est une rêverie de mes gens que ce courrier de Lyon.

LETTRE IV.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève.

J'ai reçu votre lettre du 6. Je n'ai qu'un moment pour faire réponse, parce que le courrier va partir. Je suis charmée d'apprendre que vous vous portez bien, malgré vos courses fatiguantes. Je m'étais mis dans la tête depuis quatre ou cinq jours que vous étiez malade; j'en étais moi-même à la mort. Je suis très-fâchée qu'il y ait eu des lettres que je vous écrivais d'Athée perdues; faites-les chercher à la poste, si vous êtes encore à Paris. Je vous ai écrit une fois depuis que je suis ici. Je le ferais à tous les moments du jour, si je pouvais

vous rendre compte de tout ce que je pensais pour vous. Adieu; je meurs d'impatience de voir la prophétie de madame de La Fayette[1] accomplie, et je ne me croyais pas capable de ce que je sens là-dessus. Je suis enfin contente de moi sur ce qui vous concerne, et c'est dire beaucoup. Adieu.

LETTRE V.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 22 novembre 1675.

J'ai reçu votre lettre de change; j'en ai donné un reçu à celui qui me l'a apportée, qui retournera sans doute à M. Gerian. Je ne vous remercie point comme je devrais là-dessus, car, en vérité, je suis trop honteuse, et l'expérience que je viens de faire pour la première fois du chagrin qu'il y a de recevoir de ces sortes de services des gens comme vous, m'empêchera bien sûrement d'y retomber de ma vie. Venez bientôt, de grâce, jouer un autre rôle auprès de moi que celui d'ami utile. Il me semble que je vous aime moins aujourd'hui que je ne faisais il y a deux mois, et me retrancher quelque chose du plaisir que j'ai à vous bien aimer, c'est m'ôter toute la douceur de ma vie. Je suis bien étonnée

1. Mme de La Fayette avait prédit le voyage de Du Boulay.

de ce que vous n'avez point encore reçu de mes nouvelles ; je n'ai manqué qu'un seul ordinaire à vous en donner, qui fut le dernier, parce que, n'ayant point reçu des vôtres, je me mis dans la tête que vous deviez arriver le lendemain. Un homme exprès vint de Lyon m'apporter une de vos lettres et cet argent. J'en attends aujourd'hui par le courrier qui arrive à midi, d'un autre style que la dernière, et j'en ai en vérité besoin. Je vous en envoie encore une pour ce Villars ; je vous prie, donnez-les-lui toutes. On ne peut ici me faire aucune violence, ni lui, ni homme vivant. Ce n'est pas que, comme je vous l'ai mandé, il n'y ait ici d'ordinaire une grande facilité à prendre les réfugiés, mais j'y suis plus heureuse que les autres, et cette étoile qui me fait aimer et servir partout ce qui ne me voit qu'en passant, n'a pas manqué de faire ici son effet ordinaire. Les magistrats y ont donné toutes les paroles nécessaires à ma sûreté et m'ont fait des honneurs infinis. Ceux-là savent mon nom, mais tout le reste ne me connaît que sous celui de Beaulieu, et sur ma bonne mine seule il n'y a ici personne qui ne se mette en peine de me faire plaisir, jusqu'à mon hôtesse, qui est une femme d'importance, qui m'a offert non-seulement de me garder chez elle tant que je voudrais, mais qui m'a pressée d'une étrange façon de me servir de sa bourse tout

autant qu'il me plairait. En vérité, ce sont ici de fort bonnes gens; je ne laisse pourtant pas de m'y ennuyer à la mort. Il en sera sûrement de même partout où vous ne serez pas. La poste arrive dans ce moment, et je reçois votre lettre. Quoi que vous en vouliez dire, les réponses équivoques de madame de Savoie sont fort embarrassantes. J'envoie cette lettre à M. de Marigny, qui vous la rendra à Lyon. Je vous attendrai ici; âme du monde ne m'y connaît que le magistrat, et je serais fâchée de revenir à Chambéry. La Mazarin est partie d'Augsbourg pour aller à Munich, en Bavière. Au nom de Dieu! venez bientôt; je vais mourir de chagrin et d'inquiétude. Si je pars de Genève, je vous le manderai. Il faut toujours que vous y veniez, car c'est votre chemin, et vous y trouverez ou moi, ou de mes nouvelles chez M. de La Combe, *hôtel des Trois-Rois*.

LETTRE VI.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 24 décembre.



e comprends bien aisément que vous ne pensiez plus au chagrin que vous avez senti depuis trois jours; j'en ai tant eu moi-même depuis celui que

vous m'avez quittée, que je croirais ne rien vous devoir là-dessus, si vous ne m'aviez point laissée à Genève. Mais je n'ose me faire honneur des larmes que j'ai données à votre départ, parce qu'elles sont intéressées. Cependant, il est vrai que je vous cherche à tous les moments du jour; que je suis au désespoir de ne vous plus entendre louer ce que je dis de bon; que je n'ai pas un seul moment d'enfance depuis que vous êtes parti, et que, si je ne rentre ce soir dans le goût du violon chez Lucras, qui me donne à souper, je vous prierai de revenir. Je vous envoie une lettre pour Villars, de qui j'en ai reçu qui ne me parlent non plus d'argent ni d'affaires que si j'étais Crésus. Vous verrez ce que je lui écris, et lui ferez tenir ma lettre, s'il vous plaît. Je ne lui mens pas d'un mot quand je le menace de la Conciergerie; car il est vrai que je rentrerais dans le feu pour me tirer de l'état où je suis, et depuis huit jours que vous ne m'étourdissez plus, je me trouve cent fois plus malheureuse que je n'avais encore cru l'être. Je suis fâchée qu'on commence à démêler vos sentiments pour moi et qu'on sache déjà vos courses. Cela m'a empêchée de mander à Villars de vous voir sur mes intérêts, car cela, joint à la nouvelle de madame de Coulanges [1], n'aurait

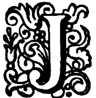
1. Mademoiselle Dugué de Bagnols, nièce par sa mère de l'épouse du chancelier Le Tellier. Son mari, Philippe Em-

pas manqué de lui fournir un prétexte de ne faire pas un pas pour moi; et vous savez qu'il ne veut que cela. Adieu, mon pauvre Boulay; aimez-moi toujours bien, je vous en prie, et si mes malheurs vous donnent des dégoûts, ne me les cachez point; je suis sûre de les vaincre par de l'honnêteté et de la bonne foi que vous n'avez jamais trouvées ailleurs, ce qui doit être compté pour beaucoup par un homme de votre goût. Ma santé est bonne, à un peu de rhume près; mais vous trouverez quelque chose à dire à mon embonpoint quand vous me reverrez, car on me fait ici mourir de faim, et ces Cropets, malgré toute la belle amitié que vous avez vue, sont des Arabes pour l'avarice.

LETTRE VII.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 31 décembre,



e reçus hier votre lettre, Du Boulay. Je suis ravie que vous vous soyez tiré d'un aussi fatigant voyage que le vôtre si heureusement que vous avez

manuel de Coulanges, était le plus aimable et le plus enjoué des chansonniers français. Nous avons quelques-unes de ses lettres dans les recueils de celles de son illustre cousine, madame de Sévigné.

fait, et de pouvoir juger, par la manière dont vous me parlez des plaisirs que vous allez retrouver, qu'ils ne seront pas inutiles contre les chagrins de notre séparation. Je vous sais le meilleur gré du monde des plaintes que vous donnez si près de Paris aux malheurs de ma vie, et si le souvenir de l'état où vous m'avez laissée vous peut faire passer quelques mauvais quarts d'heure dans la bonne ville, ne manquez pas à me le faire savoir. Je vous envoie encore une lettre pour mon oncle. Il est bien cruel de ne rien faire au monde pour moi. J'ai reçu une lettre de Crillon, par laquelle il m'écrit que le bruit court que je m'en suis allée avec madame Mazarin; qu'il en serait désespéré, mais qu'il ne le peut croire, parce qu'il faudrait que je fusse folle de penser à courir au lieu de travailler à finir mes affaires, à quoi je dois songer uniquement; qu'il me servirait de bon cœur, et qu'il croyait avoir des ressorts pour faire entendre raison à ce malheureux Courcelles. Si je savais qu'il fût à Paris, je vous enverrais une lettre pour lui. Informez-vous-en.

La Combe écrira au maître du chasse-marée, encore qu'il n'ait plus de liaison avec lui, parce que l'hôtel de la Balance lui a fait ôter ce commerce; il vient tous les jours, et sa femme, implorer mon assistance. Vous savez de quel

poids elle est, et il me demande si je ne pourrais point, par quelque ami des commis de M. de Louvois, lui faire avoir la poste chez lui, qu'on lui promet depuis si longtemps. De grâce, faites-moi quelque réponse là-dessus, que je lui puisse faire voir.

Savez-vous bien que je crains comme la mort votre terrible sœur, et qu'encore que ses grosses paroles ne soient guères capables de piquer un homme de votre esprit, il me semble vous en voir assommé comme du récit de M. de Nantouillet? A propos, je le recommande à Manjean. Adieu, Boulay, soyez content de moi; je vous aime tendrement, et depuis le matin jusqu'au soir, je vous ai dans la tête tous vos beaux endroits et de la différence qu'il y a de vous aux autres hommes. Je me porte bien.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Je vous renvoie votre billet d'hier au soir. J'en déchirai les deux premières lignes dans mon premier mouvement de chagrin; mais la fin vous fera bien souvenir du commencement, et,

en tous cas, il y en a encore assez pour vous faire avouer qu'il ne répondait guère à celui que je vous avais écrit. Il m'a empêché d'envoyer ce matin à six heures savoir de vos nouvelles, et il me corrigera toute ma vie des contre-temps. Bonjour, Monsieur ; ne vous levez point aujourd'hui, si vous voulez m'en croire ; et si vous pensez que je puisse vous aller voir chez vous, mandez-le moi ; ne sortez pas, je vous en prie. Ce n'est que pour votre rhume que je parle ; ne tirez point de conséquence ; mettez-vous bien dans la tête qu'il y a cent fois plus d'enfance dans mon cœur que dans mon esprit.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.



Que je hais mon enfance ! et que je crains, mon pauvre Boulay, qu'elle ne vous ait fait faire des réflexions contre moi ! Pardonnez-moi, mon pauvre ami, les défauts de mon cœur, et quand vous serez blessé de ma dissipation, souvenez-vous que je vous la cacherais bien si je n'avais pas pour vous une sincérité qui vous doit tenir lieu de tout. Venez plutôt ici ce soir que de

[illegible]

LETTRE VII.

[illegible]

[illegible]

[illegible] surtout dans un lieu où je n'attends de douceur et de consolation que de votre part. Il y a près de trois semaines que les ténèbres sont sur la terre dans ce pays-ci, mais constamment on n'y a pas vu le jour; on y a dîné à la chandelle, et on y est enseveli dans un

brouillard dont la seule méchante odeur est capable de tuer les gens nés dans un autre air. Il y a tout autant que je suis dans mon lit de pur ennui, et sans autre incommodité que ce mal d'estomac qui me durera, à ce que je crois, jusqu'à ce que je vous revoie, que j'avais déjà quand vous arrivâtes, et qui me passa le lendemain..... Je crois que vous vous souvenez bien de ce que je veux dire.

J'ai reçu des nouvelles de Ligron[1], qui me fait toujours cent amitiés : il va, je crois, à Nimègue avec M. de Vitry; si vous le voyez à Paris, donnez-lui, je vous prie, ce billet de ma part, et dites-lui bien que je l'aime, comme il est vrai. Crillon m'a écrit aussi et me mande qu'on dit que je suis allée avec la Mazarin, qu'il en serait au désespoir; qu'il faudrait que je fusse folle, et qu'il ne peut le croire; que je ne dois songer au monde qu'à m'établir un repos, et qu'il voudrait bien m'y servir; il connaît le malheureux Courcelles, et je vous enverrai une lettre pour lui par un autre ordinaire : je ne puis écrire aujourd'hui. Son régiment est à Villeneuve-le-Roi; vous y ferez bien tenir une lettre. Je n'ai point de nouvelles de Villars, et c'est là mon plus pressant chagrin à l'heure qu'il est. Enfin, figurez-vous

1. Ou Lignon, suivant d'autres manuscrits.

ce que c'est que d'être au bout d'un monde, parmi des barbares, abandonnée du ciel et de la terre : en vérité, il y a de quoi se précipiter. Monsieur, je vous en prie, faites parler à Villars et instruisez tout le monde de l'état où je suis, des cruautés qu'on me fait. Adieu; écrivez-moi, je vous en prie, et m'aimez toujours comme que ce soit.

LETTRE IX.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève.

Je vous ai dit cent fois que j'avais vu M. de Saint-Remy, et il est vrai. Je ne vous ai point dit que ce fût pendant mon séjour inconnu à Paris, et il me semble que je vous ai répété assez souvent que M. de Rohan et quelques-uns de ses vieux amis avaient été les seules personnes que j'y avais vues, et que, s'il ne fallait que des preuves de ce que j'ai assuré là-dessus et de la connaissance que j'avais faite avec M. de Saint-Remy chez madame Armagnac et que la vieille Courcelles m'avait fait continuer au Luxembourg, elles ne me seraient pas difficiles.

Mais, Monsieur, un éclaircissement n'est pas apparemment ce que vous demandez, et on ne fait pas une querelle si mal fondée; l'on n'écrit pas à une personne aussi malheureuse que moi des choses affligeantes, et l'on ne prend point son temps pour cela comme vous l'avez pris, et l'on ne se hasarde pas de se brouiller avec ce que l'on aime sur une faute de mémoire, j'entends même de votre part, pour se raccommoder le lendemain. Vous êtes satisfait, Monsieur : j'entre dans toutes vos raisons, et ma prétendue menterie, jointe au bruit qu'a fait le voyage que vous avez fait ici et la nécessité où je vous jette de vous ménager sur mes intérêts, sont des obstables trop puissants contre la continuation de notre commerce. — Finissons ici un engagement qui ne peut plus faire votre joie depuis la méchante opinion que vous avez conçue de moi, ni la mienne depuis la connaissance que vous m'avez donnée de votre bizarrerie. S'il vous avait plu de l'avancer de quelques mois, j'aurais moins sujet de me plaindre de vous; mais, sans vous faire des reproches, dont je ne prétends, je vous jure, aucun effet, je vous avoue que je me défiais si fort de ma constance, que c'est avec quelque plaisir que je vous vois manquer le premier à ce que nous nous étions juré, et vous tirer d'affaire avec moi par un méchant détour dont je ne vous

aurais jamais cru capable. Je vous envoie une lettre que je vous avais écrite hier pour justifier de ma conduite jusque aujourd'hui. Ne m'envoyez rien ici, s'il vous plaît, car je crois en partir bientôt. Je vous donnerai de mes nouvelles si je demeure, et si j'en pars, du lieu où je serai. Adieu, Monsieur.

LETTRE X.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 17 janvier.



quoi pensez-vous donc, de me faire des reproches? Avez-vous oublié les cruautés que vous m'avez écrites? Croyez-vous que je n'y sois point sensible? Et pourquoi venez-vous avec des tendresses troubler le chagrin que j'ai contre vous et la résolution que j'avais prise? Elle est bien mieux fondée que la querelle que vous m'avez faite; et je ne mériterais pas la bonne opinion que je vous avais laissée de moi si je pouvais m'accommoder d'une incartade comme celle que vous venez de me faire. Laissez-moi, Monsieur, rompre avec vous dans un temps où vous êtes si nécessaire à mes intérêts, que je n'attends que de vous au monde de secours dans mes

affaires. Cette manière de finir notre commerce n'a rien qui blesse votre gloire, ni la mienne. Elle m'adoucit le malheur de votre perte, et si elle me laisse toute l'estime que j'ai eue pour vous, je crois qu'elle ne vous fera rien perdre de celle que vous avez eue pour moi. Je ne saurais prendre la peine de me justifier sur la négligence ou le refroidissement que vous me reprochez, et encore moins vous rassurer sur les craintes que vous avez de mon infidélité. Je n'ai point vu une figure d'homme depuis que vous êtes parti ; je n'ai songé au monde qu'à vous, et je vous ai aimé jusqu'à vendredi dernier avec toute l'application et la tendresse de cœur que vous m'avez vue dans le temps que vous avez été le plus content de moi. Depuis ce malheureux jour, je n'ai fait que relire votre lettre et en tirer tout le fiel que j'ai pu. J'ai passé les trois premières nuits qui l'ont suivie dans des transports de douleur que je ne puis vous exprimer. Je ne pense point présentement à mes affaires ; je n'y vois plus de fin. J'attends des nouvelles de Villars, qui ne me fait aucune réponse. Je lui ai offert d'aller où il voudrait me faire subsister. S'il ne me répond pas, je me mettrai à la merci de mes ennemis, ou en prison, ou dans un couvent, à leur choix, ne voyant pas d'autre parti à prendre pour moi que ceux-là. Avouez que le procédé

de mon oncle est bien infâme, de m'avoir fait venir où je suis pour me faire rendre à mon mari par famine. Cependant, voilà où j'en suis, et voilà le détail que vous m'avez demandé des sentiments de mon cœur et de l'état de mes affaires. J'oubliais de vous dire que je me démis le pied la semaine passée en courant à la promenade. Il est bien remis, mais encore fort enflé, et si faible que je ne saurais me soutenir dessus. Je vous avais écrit encore une autre incommodité que j'avais, qui vous aura peut-être donné de l'inquiétude, aussi bien qu'à moi. Mais cela est passé ; soyez en repos là-dessus. Je reçois vos lettres fort juste à cette heure ; je ne sais pourquoi les miennes se retardent, car assurément je vous ai écrit très-souvent. J'ai reçu par deux ordinaires consécutifs les cornettes, le rouge, les mouches et les coiffes ; elles sont les plus jolies du monde et me siéent le mieux. Je vous en rends grâce.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

'est pour votre honneur et non pas pour le mien que vous n'osez dire le sujet de vos picoteries de ce soir, et vous êtes déjà si accoutumé à

avoir le tort dans nos brouilleries, que vous trembiez de peur des éclaircissements. Boulay, vous me désespérez en cent manières; je meurs de peur de perdre patience, et que le plaisir d'être toujours innocente ne me puisse pas éternellement soutenir contre le chagrin de me voir si souvent offensée.

LETTRE XI.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 28 janvier 1676.

Pardonne-moi, mon pauvre Boulay, les cruautés que je t'ai écrites; pardonne-moi le dessein que j'avais formé de t'affliger; pardonne-moi, enfin, le plaisir que je sens à l'heure qu'il est de t'avoir trouvé sensible aux menaces que je t'ai faites et de t'avoir découvert des endroits d'honnêteté, jusque où la bonne opinion que j'avais de toi ne m'avait pu mener. Ce sont là tous mes crimes, Boulay; et toute la vengeance que j'ai voulu tirer de l'injure qu'il me semblait que vous m'aviez faite ne devant tomber que sur moi, je ne vous demande pas de grâce à cet égard-là. J'ai songé à sortir de Genève, il est vrai, mais dans le même esprit que les

désespérés songent à se précipiter, mon unique ressource pour cela étant de me livrer à la perfidie reconnue de M. de Villars, à qui j'avais mandé de m'envoyer prendre ici pour me mener en quel lieu de la terre il voudrait. J'aurais eu plutôt fait de me jeter dans le lac, et savais fort bien que ma perte était également assurée dans l'un et l'autre de ces deux partis. Mais enfin j'étais au désespoir, et il ne m'est jamais tombé dans l'esprit que, rompant avec vous, je puisse faire autre chose que me perdre, ni sortir d'ici par un autre chemin que celui de Villars. Je n'ai point encore eu de réponse à cette lettre, mais je vous envoie la dernière qu'il m'a écrite; vous verrez toutes les sottises qu'il fait semblant de croire, et qu'il voudrait qu'elles fussent vraies pour ne pas envoyer un sou. Je n'ai pu prendre la peine de lui répondre; cependant, l'état où je suis n'est, en vérité, plus soutenable sans impatience. Je vous avoue, Boulay, que si vous ne pouvez faire d'accommodement avantageux pour moi, je choisirai plutôt le couvent et la pension que me donne mon arrêt qu'une plus longue continuation de la vie incertaine que je mène. Vous me donnez quelque espérance sur vos soins et vos empressements; je meurs d'impatience de savoir si la passion que vous avez de me voir en repos pourra forcer ma destinée. Mais, en tout cas,

soyez sûr que je ne ferai rien de lâche ni de bas; et si je dois être éternellement malheureuse, je saurai m'ensevelir dans le fond d'un couvent, quelque horreur que j'aie pour cette extrémité. Bâtissez là-dessus, et me mandez bien tout, sans me flatter. Il me semble que j'ai vu dans une de vos lettres je ne sais quoi de Crillon. Hélas! je ne me ferai pas honneur de la conquête. Il n'a pensé à moi que comme à une malheureuse digne de quelque estime et de beaucoup de pitié. Il m'a toujours voulu servir, et ne m'a jamais vue que deux heures, et le procédé qu'il tient avec moi depuis trois ans est du plus honnête homme du monde. Je vous envoie sa dernière lettre, à laquelle je n'ai seulement pas fait de réponse; vous verrez si cela ressemble à de l'amour, et si le voyage qu'il m'offre de faire auprès de moi n'est pas une simple honnêteté. Je vous prie, estimez-le, car à la vérité, à mon égard, il le mérite fort, et c'est le seul homme à qui j'aie jamais vu des sentiments de pure amitié pour moi. Ne montrez point sa lettre. Adieu, mon pauvre ami; oubliez notre querelle et ne m'en sachez point mauvais gré. Je t'aime bien mieux que je ne faisais auparavant. Je ne te dis point que je n'aime que toi, car il me semble que tu ne peux penser autre chose, et que la netteté de mon cœur et de ma conduite à ton égard me

doivent tenir lieu de protestation. Adieu. Je n'ai que faire de mes points ici; vous les apporterez quand vous viendrez.

LETTRE XII.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 4 février 1676.


ue vous avez raison de défier mon ingratitude et ma légèreté! qu'elles sont peu capables de me servir contre vous, et que je vous suis obligée de m'avoir délivrée de l'envie de rompre avec vous, et de l'embarras d'en trouver les moyens! J'ai mille choses à vous dire des efforts inutiles que j'ai faits là-dessus; mais, Boulay, je suis honteuse de vous dire de ces sortes de choses dans un temps où vous me servez si sérieusement. Je devrais, ce me semble, vous faire croire que je ne vous aime pas mieux à cette heure que quand nous n'avions encore rien fait l'un pour l'autre. Que des perfidies et un refroidissement présentement seraient bien dignes de moi! Vous vous en moquerez pourtant, s'il vous plaît, et vous croirez seulement, si vous me faites justice, que, vous aimant plus que je n'ai jamais fait,

je distingue, comme je dois, l'amant d'avec l'ami, et que les services que je reçois de l'un n'ont aucune part à la reconnaissance que j'ai pour la passion de l'autre, et qu'enfin, Boulay, quand je ne voulus plus vous aimer, il me souvint seulement du séjour de Verpillières et du sacrifice de la dame que vous savez; de la journée de Chanceau; du voyage d'Athée; des larmes de Genève, et je ne pensai pas un moment au secours dont vous m'avez été, et au besoin que j'ai de vous tous les jours. Mandez-moi un peu si la dame que je vous marque est à Paris; comment vous vivez avec elle; de bonne foi, ce que vous sentez présentement. Je suis si bien en état de faire rendre des comptes exacts là-dessus, que vous ne devez pas être surpris si je vous en demande. Je me souviens d'avoir vu dans une de vos lettres de l'inquiétude sur la course qui me fit démettre le pied. Eh! bon Dieu! que fuirais-je ici, et qui oserait songer à me poursuivre, et après quoi pourrais-je courir? Je disputais de vitesse avec la Cropet, qui tous les jours de sa vie sort avec moi et deux fusils pour aller tuer des moineaux sur la neige. J'en ai dépeuplé tout ce pays-ci. C'est mon unique exercice toutes les après-dînées, et le matin j'apprends l'italien, que j'entends déjà comme celui qui l'a fait. Je suis presque tous les soirs à cette langue,

depuis mon souper jusqu'au temps où je me couche. Voilà comme je passe ma vie. Je ne puis même m'étourdir de deux violons de la Veras, et des impertinences de ces autres femmes ; enfin vous seriez ravi d'être ici présentement, car je ne vous déroberais pas un quart d'heure. Ne croyez pas que je vous mente d'un mot; comprenez à quel point je m'ennuie, et faites tous vos efforts pour me tirer bientôt de ce misérable état. Villars est un grand menteur de dire qu'il m'a envoyé de l'argent; je vous jure qu'il ne m'a pas envoyé un sou. Un reste d'espérance en sa parole m'a empêchée de vous en faire la confidence, et je ne vous la ferais pas encore, si vous ne m'aviez prévenue de vous-même. Les suites que j'en craignais, vous les verrez par une lettre que je vous envoie et que le courrier d'hier m'apporta. Je reçois toujours deux des vôtres à la fois. Adieu, hâtez ce Courcelles; mais que je suis folle! n'ai-je pas un solliciteur admirable auprès de vous? Aussi n'est-ce pas ce que je veux dire; c'est qu'il faudrait bien que si ce mari entend à quelque accommodement, il m'envoyât de l'argent. Faites-le-lui dire, et le piquez d'honneur là-dessus et de tout ce que vous pourrez. Ne croyez pas être quitte des pots de rouge que vous m'avez promis pour la feuille que vous m'avez envoyée. Mon pied ne

guérit point; il est plus enflé que le premier jour, parce que je marche toujours dessus. Je me blessai, il y a deux jours, à la gorge, qui m'enfla comme un gros pain, d'un fusil qui me repoussa. Je me coupai, hier, quatre doigts avec une bouteille qui me cassa entre les mains; enfin je suis toute pleine d'emplâtres et ne laisse pas de courir tout le jour.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

S'il n'est que l'heure que vous dites, Boulay, je mérite la corde, et si je vis demain à l'heure qu'il est, je ne tiendrai la vie que de votre générosité et de votre grâce; mais vous aurez bien de la peine à la refuser, à la manière dont je prétends vous la demander demain, et, quelque irrité que vous soyez, je crois que vous ne tiendrez point contre la réparation que j'ai à vous faire. Bonsoir; l'hypocras est admirable et bien meilleur que le chocolat.

LETTRE XIII.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 7 février 1676.

Le courrier partit vendredi, sitôt que celui de Lyon fut arrivé; il me fut impossible de vous écrire. La réponse que j'aurais faite ce jour-là à votre lettre aurait été bien différente de celle-ci. J'avais le cœur tout plein de joie et d'espérance, et je reconnais dans votre dernière que malgré tout ce que vous me dites pour me flatter, tout votre zèle cédera à ma mauvaise fortune. Je vois que tous mes ennemis prennent le même chemin qu'ils ont toujours tenu pour faire échouer toutes les autres négociations. Je ne vois enfin qu'une suite de malheurs pour le reste de ma vie; jugez de l'état où je suis. Je ne laisse pas d'écrire à Villars dans le sens que vous m'avez marqué; mais puisque vous lui parlez à cette heure, faites-lui comprendre la cruauté qu'il a de ne me point envoyer d'argent, et forcez-le à le faire par tout ce que vous croyez capable de le persuader là-dessus. Encore une fois, parlez ou faites parler à mon oncle par toutes sortes de gens; qu'il m'envoie de quoi subsister ou qu'il m'envoie chercher

pour aller à son Maribée; toutes sortes de lieux hors du royaume me sont indifférents à l'heure qu'il est. Je n'ai pourtant osé lui faire cette proposition de peur qu'elle ne fût pas de votre goût. Mais enfin, songez qu'il faut bien sortir par quelque porte que ce soit de l'état où je suis, et qu'il n'y en a point au monde de pire, je n'en excepte pas la prison. S'il faut cependant que je passe ici quelque temps, il faut que je fasse venir des hardes que j'ai chez Ligron [1]; vous ne sauriez croire le besoin que j'en ai. Mon Dieu! la sotte lettre que je vous écris; mais, Boulay, comptez que je ne sais ce que je fais, et que je suis par cent endroits au désespoir. Si vous étiez un quart d'heure en ma place, avec le cœur et l'âme que vous avez, vous vous empoisonneriez.

LETTRE XIV.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, le 13 février 1676.


e vous envoie la lettre de M. de Louvois que vous m'avez demandée. Si vous pouviez comprendre ce qu'elle me coûte, et si vous sa-

1. Ou Lignon.

viez combien la compassion et la générosité sont de faibles armes contre le cœur que vous voulez toucher, vous me tiendriez un grand compte de ma complaisance à l'écrire, mais vous n'en espéreriez pas un grand succès. Boulay, vous n'êtes guère propre à juger des sentiments d'un malhonnête homme, et je ne serais pas plus savante que vous là-dessus, si mes malheurs ne m'avaient donné des connaissances que je n'aurais pas sûrement trouvées en moi-même non plus que vous. Si vous voulez absolument faire rendre cette lettre, mettez-y une date que je laisse en blanc; et, si on fait une réponse, épargnez-moi le chagrin de la voir. Je suis assurée qu'elle sera dure, et je n'ai pas besoin d'augmenter l'aigreur de mes déplaisirs. Je n'ai jamais été affligée au point ou je la suis. Je sens ma misère comme si elle n'avait commencé qu'hier; je m'éveille vingt fois par nuit, piquée de ma douleur. Il me semble que je me vois sur le fumier, sans gloire, sans amis, sans famille, sans secours, et, dans cet état, je me fais peur à moi-même, et ne comprends pas comment vous pouvez encore prononcer mon nom ni vous avouer de mes amis. Dans d'autres moments, je me trouve au-dessus de bien des gens, par mille endroits que je vous laisse à penser. Je me sens un cœur et une âme admirables; je mérite enfin toute autre

chose que la fortune que j'ai, et je suis encore plus désespérée quand je me regarde, tant de ce côté que de l'autre; mais avouez, Boulay, qu'il n'y eut jamais de destinée pareille à la mienne. Les assassins et les empoisonneurs sortent d'affaire après un certain temps. M. de Ganges [1] respire encore en liberté et ne meurt pas de faim; on fait la paix avec les rois après les avoir offensés; et moi, qui pour tout crime n'ai que du malheur et de l'imprudence, et pour tout ennemi M. de Courcelles, connu seulement dans le monde par le mal qu'il me fait, je ne puis sortir de l'abîme où je suis. N'ai-je pas raison de mourir de chagrin? Aussi fais-je bien mon devoir là-dessus. Il n'y a rien de violent qui ne me passe par la tête; mon pauvre Boulay, si vous ne pouvez pas me rendre le repos et me faire tout le bien

1. Anne Élisabeth de Rassan, marquise de Ganges, épousa le marquis de Ganges, étant déjà veuve du marquis de Castellane. Sa beauté lui avait fait donner à la cour de Louis XIV, où elle avait été présentée par son premier mari, le surnom de la Belle Provençale. Elle revint à Avignon après son second mariage, et là fut l'objet d'une criminelle passion de la part de ses deux beaux-frères, l'abbé et le chevalier de Ganges. Ayant résisté avec courage, elle périt frappée de plusieurs coups d'épée que lui porta le chevalier, après avoir essayé vainement de l'empoisonner. Par suite de cette action infâme, les deux frères, qui avaient eu le temps de quitter la France, furent condamnés par contumace à être rompus. — (*Dictionnaire historique de Bouillet.*)

que vous souhaitez, tirez-moi au moins de l'ordure où je suis, c'est-à-dire de l'aumône. Il n'y a pas moyen d'y tenir plus longtemps. Rendez-moi à mon mari ou à mon oncle, je vous donne le choix. La chevalière est malade à l'extrémité, de la fièvre et d'un mal de côté. La Rivière ne désenivre pas, et moi je me porte bien au milieu de tout cela. Adieu, mon cher ami; je ne réponds pas un mot à tout ce que vous m'écrivez de tendre; je suis trop honteuse de vous avoir donné d'aussi indignes chaînes, et je n'aurai jamais la force de vous dire à quel point je vous aime, si je ne change de condition; mais, Boulay, soyez sûr que vous êtes mon dernier ami et que vous ne verrez jamais personne tenir auprès de moi la place que vous y occupez depuis six mois, et que mon cœur est fermé par vous à tout le reste du monde.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.



e viens de recevoir votre lettre du 6; mais le courrier part présentement. Vous êtes un fou; je vous aimerai toute ma vie, et vous le dirai toujours.

LETTRE XV.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, 21 février 1676.


e courrier d'aujourd'hui ne m'a point apporté de vos nouvelles. Eh! bon Dieu! à quoi pensez-vous de m'abandonner à toutes les craintes que cette négligence de votre part me donne! J'ai bien de la peine à croire que vous vous lassiez de m'aimer et de m'en donner des marques par-dessus la bonne opinion que j'ai de vous. J'ai encore une netteté de cœur et de conduite à votre égard, qui me rassure un peu contre vos refroidissements; mais vos lettres peuvent être surprises, et en attendant un éclaircissement là-dessus, je vous envoie celle-ci par une voie qu'on m'a donnée ici; et s'il y a quelque apparence à ce que je soupçonne, vous lui en rendrez la réponse, et nous prendrons de nouvelles mesures pour nous écrire. Je ne vous dis rien de mes affaires, parce que je ne sais où elles en sont; mais défiez-vous toujours de M. de Courcelles et de sa mère, et croyez que le jour où ils auront donné de meilleures paroles sera peut-être celui qu'ils auront

destiné à quelque nouveau supplice pour moi.

Depuis quelques jours, on ne voit ici que des étrangers qui passent et qui s'informent de ce que je fais, si je sors pour la messe et avec qui. Avant-hier, il vint ici un homme de Chambéry, nommé Rochefort, qui, après avoir bien fait de ces questions, avoir demandé à me parler et cherché à me voir sans en être venu à bout, me députa enfin un marchand de cette ville, chargé d'un compliment à la manière de M. Paget, m'offrant de me mener en quel lieu du monde je voudrais aller, et m'avertissant que mes affaires étaient sans retour, qu'il le savait de bonne part, et que le seul parti qu'il me restait à prendre était celui qu'il m'offrait. Je reçus ces offres de services comme vous pouvez vous l'imaginer, c'est-à-dire, selon mon cœur et non pas selon ma fortune. On connaît fort ici ce personnage pour un très-malhonnête homme. Il est fils d'un président de Chambéry, et capable, dit-on, d'exécuter toutes sortes de méchantes missions; de sorte que je m'imagine que mon oncle ou quelqu'un de mes ennemis me l'ont député pour me faire désespérer de mes affaires et me tâter sur l'infamie qu'il m'a proposée; enfin, il est parti, et les bons magistrats qui ont su que l'on s'informait avec trop de soin de ce qui me concerne, ont fait publier à son de trompe une

ordonnance de leur amener tous les étrangers qui arriveraient ici, et une défense à tous les bourgeois d'en loger un seul sans la permission signée de leur premier syndic. Je suis en vérité bien contente d'eux. J'ai quitté les Cropets; il en a fallu passer par tout ce qu'il a plu à ces demoiselles-là, et je me repens bien d'avoir été si longtemps chez elles. Je suis présentement très-proprement logée au même prix que j'étais aux Trois-Rois, chez une fort bonne et honnête femme qui n'a jamais logé que moi, et dans la plus belle vue du monde. J'ai fait une fort grande amitié avec la comtesse D'Hona, qui est ici depuis trois semaines avec toute sa famille. J'ai été longtemps sans pouvoir l'aimer, épouvantée d'une sévérité dont elle a toujours fait profession et d'une glace répandue sur toute sa personne, qui ne le cède en rien à celle du procureur général de Paris; mais enfin elle l'a rompue elle-même pour me faire trouver en elle bien de l'esprit et de la sagesse. Elle est touchée de mes malheurs, et mes vivacités la réveillent; elle ne peut plus se passer de moi, et nous sommes éternellement l'une avec l'autre. Je suis sûre que cette société ne vous déplaira pas. Adieu, mon cher ami, voilà bien de misérables petites nouvelles, mais je vous sers de ce que j'ai. Ne me négligez point, je vous

en prie. Je voudrais bien que vous m'envoyassiez du chocolat, je n'en ai plus depuis longtemps. Adieu, Boulay, je vous aime, croyez-le bien ; je n'aime que vous assurément, et j'ai bien envie de vous voir.

LETTRE XVI.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, ce lundi 2 mars 1676.



e courrier qui vient d'arriver m'apporte trois de vos lettres, l'une du 15, l'autre du 24 et l'autre du 26. Mais quelles lettres, bon Dieu ! quel chemin m'ouvrez-vous pour sortir de l'état où je suis ! et, de l'autre côté, quelle espérance d'y demeurer davantage ! Ne songez-vous point que si je voulais m'aller remettre en prison, sans être de concert avec M. de Courcelles, et me défendre par chicane contre lui, il ne me pourrait arriver pis que ce qu'il me propose ? Ah ! monsieur ! ne me donnez point de ces conseils épouvantables. J'ai une ressource qui ne me saurait manquer, et je vois bien que je ne dois plus attendre que d'elle la fin de mes infortunes. Que me dites-vous d'un sauf-conduit de mon mari ? Que vou-

lez-vous que j'en fasse? Et pourquoi me rapprocher dans l'état où sont mes affaires? Pour en parler, dites-vous? Et que pouvez-vous m'apprendre de plus positif que ce que vous m'écrivez? Et si c'est pour me résoudre, je le suis dès aujourd'hui à ne rien faire de ce qu'on me propose. Il n'y a point de communauté ni d'abbesse qui ne me donne à vivre dans un couvent pour deux mille livres de pension, et sûrement je n'exécuterai pas un arrêt qui me déshonore. Puisque je suis réduite à cacher ma naissance, je le ferai pour me faire recevoir dans un cloître. Je recevrai avec plus de plaisir l'aumône d'une religieuse que d'un amant; enfin, monsieur, je ne demeurerai pas dans l'indigne état où je suis, mais j'irai encore moins servir au triomphe de mes ennemis, et je ne me rapprocherai point du monde pour m'en attirer le mépris, et je ne passerai point avec vous des jours aussi infortunés que les miens. Je ne répondrai rien aux avis que vous me donnez touchant ma conduite. Sans le secours des sentiments que j'ai pour vous, et de la fidélité que je vous ai jurée, je les ai tous prévenus par une pure lassitude du monde; mais comme toutes les friponnes en savent dire plus que moi là-dessus, je laisse à la voix publique, qui, comme vous savez, n'est pas accoutumée à me faire grâce, à vous répondre

de moi là-dessus. Peut-être vous verrai-je encore ici, et vous connaîtrez par vos propres yeux la vérité de ce que je vous proteste. Enfin, Boulay, il est constant que depuis votre départ je n'ai point fait de différence des hommes aux femmes que j'ai vues; que tout le monde le sait si bien, qu'il n'y en a pas un seul qui se soit avisé de me regarder en face, et que je suis plus éloignée de ce que vous craignez, que vous ne l'êtes de me livrer à mes ennemis. Adieu; ne vous tourmentez plus pour ces cruels accommodements. Changez tous les soins que vous avez pris pour cela en celui de me choisir une retraite inconnue à toute la terre, où je puisse aller mourir, ou du moins attendre seule dans un cloître, sans le secours de personne, ce que vous appelez le bénéfice du temps. Vous dites que si je m'étais mise dans un couvent, au sortir de ma prison, j'aurais accommodé mes affaires. Ce remède est encore en mes mains, mais ce ne sera pas en France. Travaillez à me faire recevoir dans un couvent hors du royaume; mille de vos amis vous peuvent faire ce plaisir. Obtenez de mon oncle cent écus pour moi de pension; s'il me les refuse, je ferai tout pour émouvoir la charité des religieuses; enfin, procurez-moi l'entrée d'un couvent, et je vous tiens quitte de tous les services que vous m'avez voués; mais

point d'accommodement de la nature de ceux qu'on m'a proposés, et point de commerce avec le monde dans l'état où je suis. Que je vous voie encore une fois, s'il est possible.

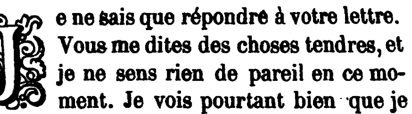
BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.


ue voulez-vous dire, Boulay, et quelle précaution prenez-vous pour m'empêcher de craindre des refroidissements? Je n'ai jamais moins pensé à ce malheur-là qu'aujourd'hui, et votre billet raisonné me fait bien plus de peur que toute la pluie qui nous menace. Je me remettais dans mon lit, bien résolue à passer tout le jour avec vous et à me consoler de tout ce que la dame de Bourgogne me fit perdre hier, et vous me donnez d'un galimatias qui vise fort à une mauvaise excuse; je ne la reçois pas, au moins: je n'ai point froid du tout, et je ferai bien passer le vôtre s'il n'a que le changement d'air pour fondement. Venez tout à l'heure.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.



Je ne sais que répondre à votre lettre. Vous me dites des choses tendres, et je ne sens rien de pareil en ce moment. Je vois pourtant bien que je n'ai pas de raisons, et que vous avez des excuses qui ne doivent pas déplaire. Peut-être que demain je penserai plus équitablement. En attendant, soyez seulement assuré que de votre vie vous n'aurez jamais le chagrin d'entendre ce : « Boulay, va-t'en, » qui vous perce le cœur, et que j'attendrai de votre discrétion ce que vous avez accoutumé de faire par complaisance pour moi.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

J'ai toujours un mal d'estomac affreux, mais je n'ai plus mal à la tête, parce que j'ai dormi onze heures; je vous ferai tantôt, sans procès, telle réparation qu'il vous plaira de ma méchanceté d'hier au soir; et quand je ne ferais que vous

dire toutes les jolies choses que j'ai pensées de vous, ce matin même, auparavant que votre billet ne soit venu me confirmer que vous êtes adorable par vos redoublements de tendresses, j'aurais de quoi vous charmer tout aujourd'hui. Venez dans une heure, car je veux dîner avec vous. Je prendrai demain de votre vin d'absinthe, qui, je crois, me fera du bien. J'aurais commencé dès aujourd'hui, n'était que j'ai déjà pris de l'eau cordiale d'Angleterre, n'en pouvant plus.

LETTRE XVII.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

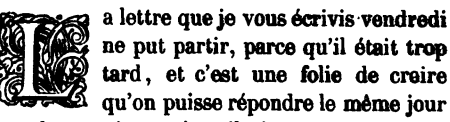
Je reçus hier une de vos lettres par la poste, et avant-hier, par le chasse-marée, une autre enveloppée, je crois, par M. de Marigny, avec une tasse de rouge. C'est le retardement de celle-là qui m'a donné tant d'inquiétudes, m'a attiré tous les injustes reproches que je vous ai faits. Pardonnez-les, mon cher ami, à la meilleure cause du monde dont ils partent, et connaissez, malgré la distance qui nous sépare, que je vous aime mieux présentement que je n'ai jamais fait de ma vie; que j'ai moins que amais ces distractions auxquelles vous m'a-

viez vue si sujette, et que le temps, qui a toujours détruit mes entêtements, a augmenté mon amitié pour vous. Tenez-moi compte encore d'une autre chose, c'est que, malgré ma facilité à prendre les sentiments des gens avec qui je suis, je résiste le mieux du monde à l'horreur qu'on veut me donner pour la galanterie chez madame D'Hona, que je vois depuis le matin jusques au soir; et toutes les imprécations que je lui entends faire contre l'amour et ses effets, ne m'ont point encore pu faire repentir un moment de vous en avoir donné et d'en avoir pris pour vous. Ne pensez pas vous moquer de moi et me dire que je suis encore plus coquette que complaisante; vous seriez un ingrat. J'ai bien été méchante pour madame de la Baume; j'ai bien été dévote pour madame du Guay; je pouvais bien, à moindres frais, devenir sévère pour madame D'Hona, si la tendresse que j'ai pour vous n'était à l'épreuve de tout. Vous m'écrivez de terribles choses de mes affaires, quand vous parlez de me laisser condamner. Je ferai bien assurément tout ce que vous me conseillerez, mais songez que c'est le pire qui me puisse arriver; que c'est donner mon bien pour me couvrir de honte, et qu'il vaudrait, ce me semble, bien mieux vivre dans un couvent de cinq cents livres de pension, avec l'espérance de revenir un jour, que

d'être tachée pour toujours d'un arrêt qui me déshonore et me laisse très-peu de bien. Ne vous figurez-vous pas que la prison me fasse peur purement comme un lieu fermé aux plaisirs et à la société? Non, non, monsieur; je crains seulement de remonter encore une fois sur le théâtre du monde, et, marque de cela, c'est que j'aimerais mieux, s'il était possible, acheter ma séparation par une année du plus austère couvent que par quinze jours de Conciergerie, et encore pour m'y faire condamner, ce que tout le crédit de mes parties et la rage de mes juges prévenus n'aurait peut-être pas fait. En vérité, Boulay, je ne crois pas pouvoir m'y résoudre; pensez bien à ce que c'est que cet horrible expédient, et quel besoin il y a de donner cent mille francs à un homme pour n'en tirer que de l'infamie et lui faire gagner un procès incertain. Songez que mon arrêt de contumace ne lui donne que cela, et que, quand je serais prise dans le plus étrange lieu du monde et conduite en prison par toute la maréchaussée, l'on ne peut faire mieux pour lui et pire pour moi, que ce qu'on veut que je fasse de moi-même. Cette proposition me fait presque fuir, et vous fera trembler vous-même quand vous y aurez fait réflexion. Quel accommodement, bon Dieu!

LETTRE XVIII.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.



La lettre que je vous écrivis vendredi ne put partir, parce qu'il était trop tard, et c'est une folie de croire qu'on puisse répondre le même jour que le courrier arrive; il n'y a pas une demi-heure de temps; et vous ne devez pas écouter autre chose quand vous ne recevez point de mes nouvelles : je n'ai point reçu des vôtres aujourd'hui; il n'y a rien à vous apprendre pour le prix des ravauderies que vous m'avez mandées, que la réformation des habits de ce pays-ci. Vous avez été témoin du luxe de nos dames; Dieu vous garde de l'être de leur modestie. Tirez-moi bientôt de ce terrible séjour. Mandez-moi un peu si vous avez ouï parler d'un combat à Paris. Il a passé ici un homme habillé en charretier qui a voulu persuader qu'il était un homme du beau monde. J'ai peine à le croire, il me semble que cette route n'est guère celle des honnêtes gens. Il y a ici une femme cachée, qu'on ne connaît point, mais qu'on soupçonne être une dame de Foucard, femme d'un conseiller de Toulouse, qui a tué son mari de sa blanche main. Voilà une lettre de ma

mère où vous reconnaîtrez les visions de madame de Nemours et de M. de Villars; je ne saurais prendre la peine d'y répondre; mais ne souffrez pas qu'on puisse dire dans le monde cette absurdité, surtout si elle peut nuire à mes affaires. Adieu, Boulay; j'ai si peur que le courrier ne parte encore, que je ne vous dis rien de ce que je sens pour vous.

LETTRE XIX.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Je viens de recevoir une de vos lettres du 9; je l'ai ouverte avec joie et une émotion de cœur qui me faisaient croire qu'elle m'annoncerait votre arrivée; mais je vois bien que j'ai encore quelque temps à souffrir de votre éloignement. Au moins, croyez bien que c'est celui de tous mes maux auquel je suis la plus sensible, et ne me plaignez que de celui-là; car les autres, quelque grands qu'ils soient, je les sais supporter, et la part que vous y prenez à l'heure qu'il est, les adoucit d'une manière qu'il m'a semblé que l'amertume n'en doit plus être que pour vous; mais notre séparation, et ce que je crois qu'elle vous coûte, me met dans un étrange état; vous en jugerez par la

vie que vous savez que je mène et par tous les soins que je prendrai pour vous retirer près de moi. Adieu. J'ai imaginé cent choses là-dessus qu'il vous faut expliquer de plus près. Je suis toujours dans une obscurité merveilleuse et avec de fort bonnes gens; soyez au moins en repos de ce côté-là.

LETTRE XX.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

J'ai deux mille choses à vous dire; mais la plus pressée de toutes, c'est que je meurs d'envie d'avoir six bouteilles d'essence de l'Orangerie dans une petite boîte, pour donner. Mais qu'elles soient admirables; c'est pour la comtesse D'Hona, que j'aime plus que ma vie, et qui ne peut en trouver de bonne dans ce pays-ci. Bonjour; je vais à la chasse aussi gaiement que si je n'étais pas la plus malheureuse créature du monde; ce soir, à mon retour, je ne serai pas de si bonne humeur, à coup sûr.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

ans la précaution que vous prenez, vous pouvez disposer de toutes mes heures ; vous aurez dans cette après-dînée tout le temps qu'il vous plaira, et je conterai tout ce que vous voudrez.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

l est vrai que j'ai tremblé en lisant votre billet, et que je ne m'attendais pas à un plaisir aussi sensible que celui qu'il m'a donné. Mais, Boulay, cette surprise n'a rien gâté à vos affaires. Après tant de jours orageux, on est bien aise de trouver un peu de calme. Je suis toute disposée à en profiter, et il ne tiendra pas à moi qu'il ne dure toute notre vie.

LETTRE XXI.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.


e réponds à deux de vos lettres, du 9 et du 11, que je viens de recevoir par le même courrier et par deux voies différentes. Ce qui fait que j'en ai toujours deux à la fois, c'est que vous m'écrivez trois fois la semaine, et que le courrier n'arrive que deux.

J'ai reçu tout ce que vous m'avez envoyé par M. de Marigny ; et c'est dans ces jours-là que mes désespoirs augmentent, que je suis capable de ce qu'il y a de plus violent, et que je vous écris ces lettres qui vous tuent ; présentement, que je vois d'un peu plus loin les horreurs de ma position présente, je sens beaucoup mieux le plaisir d'être auprès de vous. Je pense à vous recevoir, et j'attends de votre retour des plaisirs que je n'ai jamais eus après de si longues absences. Oubliez aussi bien que moi mes malheurs pour un moment, et comprenez quelle joie nous aurons de nous retrouver contents l'un de l'autre, de n'avoir que des remerciements à nous faire, et de ne trouver dans le compte que nous nous rendrons de notre conduite que de nouveaux sujets de nous

aimer davantage. Sincèrement, Boulay, vous ne sauriez croire combien cette netteté de cœur à votre égard me donne de joie. C'est à elle que vous devez ces impatiences de vous voir, qui me prennent quelquefois si à contre-temps que vous-même m'en faites honte. Je ne saurais vous parler d'affaires aujourd'hui, je n'ai plus d'autres résolutions que celle de faire tout ce que vous voudrez, de vous aimer en quelque état que vous me conseilliez de me mettre, et de ne vous laisser jamais repentir un moment de la manière dont vous vous êtes livré à votre passion pour moi.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.



onsieur d'Épinchal vient d'envoyer savoir s'il pourrait me voir cette après-dînée. Je dormais encore, de sorte qu'on a dit qu'on en rendrait réponse après midi. Je ne sais ce que je dois faire; vous aviez hier envie de le voir; vous devriez y aller, ou pour l'amuser pendant que je m'habillerais pour sortir, ou pour venir ici avec lui, si vous voulez qu'il y vienne, car je ne sais que faire d'un homme que je ne connais point.

LETTRE XXII.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Je réponds, à mon ordinaire, à deux de vos lettres que je reçus hier par le même courrier. Je suis charmée de vous voir dans des dispositions à la joie, que mes malheurs vous avaient ôtées depuis si longtemps, et de savoir que de semblables dispositions, que je sens aussi depuis quelques jours, ne sont pas de purs effets de ma légèreté naturelle, comme j'en mourais de peur ! C'est donc à votre retour, qui s'approche, que nous devons tous les deux la douceur qui paraît dans nos dernières lettres. C'est lui qui me tire de l'excès de désespoir où j'ai été pendant six semaines, c'est lui qui me donne l'espérance d'être heureuse dans un temps où j'en devrais moins avoir, c'est lui enfin qui me bouche les yeux sur l'horreur de ma condition présente, et ne me laisse plus penser qu'à ce que je vous dois et à ce que je veux faire pour vous jusqu'au dernier de mes jours. Venez faire encore de plus grands miracles que ceux-là, si vous pouvez, et ne perdez pas un moment pour cela. Je vais dans un couvent, en Savoie, passer la semaine sainte, si je puis en

obtenir la permission de l'évêque d'Annecy, que madame la marquise de Rarnice[1], que je vois, m'a promis de demander pour moi. Cette démarche vous surprendra peut-être, mais ce qui me la fait faire, c'est le départ de la comtesse D'Hona, qui va pour le même temps faire ses dévotions huguenotes à la campagne; c'est la frayeur de me trouver toute seule dans un lieu où je n'ai de société qu'avec elle, c'est encore l'envie de m'essayer sur une manière de vie que je serai peut-être forcée d'embrasser pour toujours, et que je ne saurais pourtant envisager qu'en tremblant. Adieu, mon pauvre ami, venez vite, je vous en prie. Je me promets mille plaisirs de votre retour. J'ai des charmes pour vous que je n'avais point quand vous m'avez quittée. Je suis assurée de mon cœur pour vous contre l'absence. Je me connais enfin mille choses agréables pour vous que je ne croyais pas. Venez hardiment, mon Boulay, vous ne trouverez rien ici qui ne vous ravisse. Je meurs d'impatience de vous voir pleurer de joie. La race D'Hona vous connaît déjà comme il faut qu'elle vous connaisse. Avec un peu de tablature que je vous donnerai, vous confirmerez ce que j'ai déjà dit; venez enfin, et tout ira bien. N'adressez plus vos lettres à M. Léti,

1. On lit encore, suivant les manuscrits, Bernesse ou Barnesse.

parce que je vais en religion; il faut que ce soit M.. Pajot, mon hôte, qui me les apporte; c'est à Thonon que j'irai, à cinq lieues d'ici, sur le lac. Adressez vos lettres toujours *à M. Pajot l'aîné, capitaine, logé à la Cité, à Genève;* et au-dessous : *pour madame de Beaulieu.*

LETTRE XXIII.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Je ne sais si cette feuille de papier pourra partir aujourd'hui, mais je vous écris seulement pour vous dire que je viens de recevoir la lettre par laquelle vous m'annoncez l'arrivée d'un ballot. Vous en faites trop, en vérité, et vous devez être content de faire pour moi les choses essentielles, de travailler sans relâche à rétablir mon repos, sans vous amuser encore aux petits soins et à me chercher des plaisirs. Je devrais être bien honteuse à l'heure qu'il est, et, en toute autre occasion, je serais accablée du poids de ma reconnaissance; mais je vous avoue qu'en celle-ci, où il s'agit de rubans et de jupes, le plaisir l'emporte sur toutes sortes de considérations. Je meurs d'impatience d'être à mardi, et le gain de mon procès ne me donne-

rait pas une joie plus vive que celle que, grâce à vous, je sens dans ce moment. Adieu ; venez me voir bientôt belle comme les anges.

LETTRE XXIV.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Vous êtes bien fou de me gronder pour le retardement d'une lettre, et de prendre si mal votre temps, que vos reproches, au lieu de me fâcher, me font mille plaisirs. Pauvre ami ! tu plains ma légèreté naturelle, tu crains mes amusements, tu m'écris enfin comme si tu ne me connaissais que d'hier et comme si tu ne méritais pas tout mon cœur ; que je t'aime dans cette folie-là ! Oublie bien, je te prie, tout ce que je te dois, et le mérite infini que ta conduite adorable te donne auprès de moi ; laisse-moi penser, depuis le matin jusqu'au soir, à notre amour, à tes sacrifices, à tes larmes, à tes pas, à tes soins, à ton abandon de toute nature, enfin, laisse-moi bien tous ces souvenirs-là, ils me conviennent bien mieux qu'à toi. Adieu, mon pauvre ami, je suis charmée de ta lettre folle et chagrine. Je crois que j'irai demain ou jeudi au couvent ; j'attends à midi la réponse. Quand tout périrait,

il m'est impossible d'écrire à notre L....., que vous n'ayez eu avec lui cette conversation que vous attendez. Le ballot n'est pas encore arrivé, j'ai seulement reçu, par le courrier d'hier, l'avis de M. de Marigny; je le recevrai peut-être tantôt. Je l'attends cependant avec les impatiences que vous me connaissez pour pareilles choses. Envoyez-moi ou m'apportez des gants gras du Berceau, coupés aux doigts; j'ai les mains effroyables, et vous savez quel dommage c'est.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.



e n'est point contre vous que j'étais fâchée hier au soir, mon pauvre Boulay, je vous le jure; ce n'était qu'un pur chagrin de tempérament que vous savez qu'il me faut toujours laisser passer seule, et dont votre billet vient de dissiper les restes. Je vous jure aussi, mon pauvre ami, que je n'ai pas senti un seul moment de chagrin contre vous depuis que vous me demandâtes pardon, avec des circonstances si agréables pour moi, que je ne pense pas, de ma vie, en avoir de semblables; mais pardonnez-moi ces inégalités.

BILLET.

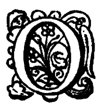
La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Genève, ce samedi à minuit.

Je suis outrée de douleur et de colère, et l'incartade que vous m'avez faite ce soir m'a bouleversée d'une si étrange façon que je ne suis point en état de vous faire des reproches ni de me justifier. Je peux seulement, en vous disant un éternel adieu et en m'enfermant dans un couvent pour toute ma vie, vous faire connaître que je ne vous ai point trompé quand je vous ai dit qu'en rompant avec vous je ne songeais qu'à me perdre. Je vous tiendrai parole demain à quatre heures du matin. Je souhaite que le repentir de votre injustice, la pitié de mes malheurs et le souvenir de l'état où vous me laissez, ne troublent pas le repos de votre vie.

LETTRE XXV.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.



On dit que vous êtes parti. Est-il possible qu'après m'avoir offensée au point que vous l'avez fait, vous vouliez encore que je vous demande

pardon? Bon Dieu, quelle injustice! Cependant je ferai tout ce que vous voudrez, et pourvu que je vous revoie, j'avouerai que j'ai tort, et vous ferai toute la réparation que vous pouvez exiger de moi. De grâce, monsieur, revenez, et ne refusez pas un jour à une personne à qui vous avez promis tous ceux de votre vie.

BILLET.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Je ne sais où vous êtes; j'envoie de tous côtés. Au nom de Dieu! revenez ici. Si vous êtes seulement las de mon commerce, finissez-le sans me désespérer par un départ si bizarre que celui-ci. Si vous vous trouvez outragé, donnez-vous le plaisir de me venir accabler de reproches. Eh, mon Dieu! un moment de colère est-ce un crime irrémissible? Que n'ai-je point essuyé mille fois de la vôtre? Quitte-t-on une malheureuse sans lui dire seulement pourquoi? Où sont toutes les paroles que vous m'avez données? Où est cette tendresse à l'épreuve de tout? Et où êtes-vous vous-même? Quel changement! quelle dureté! Que ne vous hais-je autant que je le croyais hier! Revenez, au nom de Dieu! revenez!

LETTRE XXVI.

La marquise de Courcelles à Du Boulay.

Toutes vos injures et tous vos emportements ne me peuvent faire oublier que vous êtes l'homme du monde à qui j'ai le plus d'obligations, et tout le mal que vous m'avez fait, à l'avenir, n'empêchera pas[1] que vous ne m'ayez rendu les derniers services. Ne vous laissez donc pas surprendre, en lisant ce billet, à cette horreur qu'on sent pour le caractère de ses ennemis : songez seulement que ce sont les marques de la reconnaissance d'une personne que vous avez aimée, et qui vous regardera éternellement comme le plus honnête homme du monde, si vous ne voulez pas que ce soit comme le meilleur de ses amis. Si la passion que vous avez eue pour moi ne vous avait coûté que des soins et des soupirs, je ne vous laisserais point rompre aveo moi présentement, ma justifica-

1. Il y a là une forte ellipse; mais l'on en saisit bien la raison et le sens; la phrase est claire pour celui qui sait lire. Les grammairiens et le prote, ou peut-être Chardon de La Rochette lui-même, n'ont pas compris cette phrase ; et, pour la rendre plus régulière et plus claire, ils ont corrigé ainsi : « Le mal que vous me ferez à l'avenir, » sans s'apercevoir qu'ils changeaient un reproche en injure. (*Note de M. Walckenaer.*)

tion étant la chose du monde la plus facile. Mais, puisque vous la pourriez soupçonner de quelque sorte d'intérêt, je la remets à un autre temps où vous m'en saurez plus de gré, par le peu de besoin que j'aurai de vous. Cependant, monsieur, soyez très-assuré que je vous estimerai toute ma vie. Adieu, je pars demain pour Annecy, où j'attendrai les réponses de Chambéry, et que j'aie mis quelque ordre à mes affaires. Adieu encore une fois. Je n'ai point d'autre crime auprès de vous que de ne vous avoir pas aimé autant que le méritait votre attachement.

LETTRE XXVII.

La marquise de Courcelles à Grégorio Leti.

Paris.



n page à mon service, qui vous a vu à Genève, m'apprend ce matin qu'il vous a rencontré et parlé, et que vous l'avez chargé de trois choses.

LETTERA XXVII.

La marchesa di Corcelles a Gregorio Leti.

Parigi.



a un mio paggio che l' ha vista in Geneva, mi è stato riferito questa mattina d'averlo rincontrato, e parlato, con il rapporto di tre articoli, la domanda come io mi portassi in prigione, ch' erano già otto giorni ch' eravate in

Vous lui avez demandé si je me portais bien en prison ; vous lui avez dit que vous étiez en ville depuis huit jours, et l'avez prié de me souhaiter le bon soir : tout cela est très-bien ; mais il me semble qu'en raison de notre vieille amitié, je mériterais quelque chose de plus de la politesse de M. Leti ; je n'aurais jamais cru qu'il put rester huit jours à Paris sans en dérober un à ses affaires pour me faire visite, et je ne la veux pas de moins d'une journée, bien que les jours soient longs, me flattant de la mériter telle de son amitié ; mais il y a une autre raison que vous avez oubliée, et que je me rappelle très-bien, parce que j'y ai un grand intérêt. Souvenez-vous qu'un jour, à Genève, vous m'avez demandé si dans ma première prison je recevais souvent des visites, et que là-dessus vous m'assurâtes que, de toutes les bonnes actions, celle de visiter les

città e che dovesse darmi la buona sera. Tutto stà bene, ma mi pare che rispetto alla nostra vecchia amicizia, meriterei qualche cosa di più dalla gentilezza del signor Leti. Non averei mai creduto che fosse per restare otto giorni in Parigi, senza rubbarne uno d' otto a' suoi affari, per farne a me dono con una sua visita, che non la pretendo più corta d' una giornata, benchè grandi li giorni, persuadendomi di meritarla tale dalla sua amorevolezza. Ma vi è un' altra ragione, della quale se essa se n'è scordata, tanto più mi sovviene a me, che ne ho maggiore interesse. Si ricordi che, avendomi chiesto, in Geneva, un giorno, se nella mia prima prigionia ricevevo spesso visite, sopra a tal discorso mi sostenne che, tra tutte le buone opere, quella di visitar li pri-

prisonniers n'était pas la moindre. Venez donc me voir pour faire honneur à vos bons sentiments, ou au moins pour me consoler de la mort de mon mari, et vous aurez la gloire, avec un court compliment, de m'avoir bien disposée à la consolation.

Je ne suis prisonnière que par ma volonté; j'ai trouvé que cela convient à mes intérêts pour mieux ménager ma réputation; et, après avoir été justifiée en prison même par une honorable sentence, je pourrai réclamer ma dot que mon mari a dissipée en grande partie; pourtant vous pouvez croire que vous me trouverez plus gaie que jamais.

Si ce nom de prison vous fait peur, je suis sûre qu'après m'avoir vue dans ma prison et contente, vous en sortirez en bénissant votre

gionieri non era inferiore ad alcuna dell' altre; mi venga dunque a vedere per non far falsi tali suoi sentimenti, o per lo meno per consolarmi della morte del mio marito, ed in che haverà la gloria d'avermi con breve complimento molto ben disposta a tale consolazione.

Io non sono prigioniera che di mia scelta, trovato che così conveniva a' miei interessi, per salvar meglio la mia riputazione, con una sentenza onorevole; dopo giustificata nelle prigioni istesse, e per poter richiamare della mia dote, che dal mio marito se n'è dissipata in gran parte, che però può credere che mi troverà più allegra di quella fui mai.

Se questo nome di prigione vi fà paura, sono sicura che vedendomi prigioniera, e contenta, nel ritornarsene benedirà la sua visita; l' aspetto per poter, da solo a sola, rac-

visite ; je vous attends, et, seule avec vous, je vous raconterai d'autres particularités de ma vie avec cette confiance qui me rend votre servante.

SIDONIA DE LENONCOURT.

contargli altre particolarità della mia vita, e con quella confidenza che mi rende Vostra serva,

SIDONIA DE LENONCOURT.

RÉPONSE DE GRÉGORIO LETI.

Paris, 26 août 1679.

MADAME,



a lettre de votre illustre seigneurie, recommandée à M. Justel pour me la faire tenir au logement que je pourrais occuper, comme ce logement n'est pas très-éloigné de sa maison, il m'a fait l'honneur de venir me la remettre de sa propre main. Véritablement, si je vous ai tou-

Risposta di Gregorio Leti.

Parigi, 26 agosto 1679.



adama, il foglio di V. S. illustrissima, raccomandato al signor Justel per farmelo capitare all' alloggiamento dove sarò e, come non è molto discosto di sua casa, mi fece l' onore di venire per consegnarmelo di sua propria

jours regardée comme un soleil dès le premier moment où j'eus l'honneur de vous voir et de vous admirer, je suis plus que jamais confirmé dans mon opinion, les expressions de votre lettre étant des rayons extrêmement brillants. Pour écrire des ténèbres d'une prison avec tant de force d'esprit et de si gais pensers, il faut être Madame de Courcelles et un soleil de beauté comme elle, puisque les lumières du visage sont signes de la splendeur de l'esprit.

Ne soyez pas étonnée, de grâce, Madame, si je ne suis pas venu vous voir; je confesse ma faiblesse, qu'il n'y a pas de chose qui me donne plus d'effroi que le souvenir même de la prison, et il me semble qu'il doit suffire à toute bonne créature du genre humain d'avoir été dans une obscure prison les cinq ou six premiers mois de sa vie animée. Si vous n'étiez pas Française et

mano. Dico il vero che se l'ho stimata sempre un sole, dal primo momento che ebbi l'onore di vederla, e d'ammirarla, più che mai mi confermo allo stesso parere, essendo raggi pur troppo chiari l'espressioni della sua lettera; e per scrivere dalle tenebre d'una prigione con tanta costanza di spirito e gioviali pensieri, bisogna di essere Madama di Corcelles, ed un sole di bellezze come ella è, giacchè i lumi della faccia sono segni dello splendore dell' animo.

Non trovi strano, di grazia, Madama, se non son venuto a vederla, confessandole la mia debolezza, che non è cosa che mi fa più orrore che la memoria istessa della prigione; e mi par che ad ogni buona creatura del genere umano, deve bastargli d' esser stata in oscura prigione, li cinque o sei primi mesi della sua vita animata. Se ella non fosse

en France, je dirais qu'il est dans la nature des dames d'aimer la prison, puisqu'elles ont été créées pour servir aux embrassements des hommes, choses qui se font dans la maison et à huis bien clos, et pour s'occuper en outre des soins de famille, de la surveillance de l'économie domestique, toutes occupations qui constituent l'état de servitude, comme nous en avons l'expérience dans tous les pays du monde, dans les temps anciens et modernes. Cependant on peut dire que les dames françaises ont mis bon ordre à cet état de choses, puisque trois portions de la nuit sur quatre, et deux des quatre portions du jour sont employées en promenades, en visites, en veilles, bals et jeux ; enfin, les portes de leur maison n'ont point de fermeture et sont toujours ouvertes pour entrer et sortir.

Donc, Madame, il faut savoir si vous êtes en

Francese, ed in Francia, direi ch'è della natura delle donne, di trovar buona la prigione, giacchè sono state create per servir d' uso agli amplessi degli uomini, che non si fanno che in casa, e a porte ben chiuse, ed in oltre debbono occuparsi al servizio domestico dell' economia, che pure fà parte d'una prigione, come ne vediamo l'esperienza quasi in tutti i regni del mondo, ne' tempi antichi e moderni; ancorchè le donne francesi hanno dato buon ordine a questo, giacchè le tre parti della notte di quattro, e due delle quattro di giorno o che corrono nelle spasseggiate, o che si fanno piacere d' andar mendicando visite, o che l' impiegano a veglie, a balli, ed a giochi ; ed in somma, le porte delle lor case non hanno clausura, sempre aperte ad uscire ed entrare.

Dunque, Madama, vi è da considerare se lei è in prigione

prison avec la qualité de femme ou avec celle de Française : si c'est avec la première, on doit vous mettre au nombre des Amazones, puisque avec le choix que vous avez fait de vous présenter volontairement à la prison, et la constance et la gaieté avec lesquelles vous la supportez, vous servirez d'exemple aux femmes pour la vie retirée qu'elles doivent mener, et leur apprendrez que cette vie doit être une image de la prison pour celui qui sait la supporter avec patience. Si c'est avec la seconde qualité, j'admire qu'étant Française, n'ayant pas méprisé le siècle dans votre jeunesse, ayant aimé le monde après votre mariage, fille d'une mère si aimée et si adorée dans la société que la France ne vit jamais sa pareille, vous ayez voulu vous remettre dans la même prison d'où vous vous étiez échappée avec tant d'adresse, et qu'ayant autant d'es-

con la qualità generale di donna, o con la particolare di Francese ; se con la prima, potrà mettersi con le Amazoni, poichè con la scelta fatta di presentarsi volontariamente in prigione, e con la costanza ed allegrezza che mostra nel piacere di tolerarla, fà conoscere un maraviglioso esempio che servirà d' instruzione alle donne per la loro dovuta ritiratezza, e che in loro questa doveva essere così esemplare, che la prigione a chi sà tolerarla con pazienza. Se con la seconda qualità, non posso che maravigliarmi ch' essendo ella francese, che, giovinetta non disprezzò il secolo, che, maritata amò sempre la società, e che ebbe una madre che più riverita ed adorata nelle conversazioni, non ne vidde mai alta la Francia e che volesse rimettersi nella stessa prigione, che con tanto industrioso inganno se n'era scap-

prit, la mémoire si heureuse et suffisamment de connaissance de la langue italienne, vous n'ayez pas mieux aimé suivre la maxime qu'enseignent les Italiens et que n'ignorent pas les Français : *Ni pour tort ni pour raison ne te laisse pas mettre en prison.*

Je pense, madame, qu'il y a une fatalité, assez manifeste pour celui qui veut l'examiner de près, dans vos prisons redoublées ; permettez-moi de vous dire que, bien que je ne vous croie pas coupable des accusations portées contre vous, parce que vous avez l'âme trop belle pour qu'on puisse la noircir, il était bien juste que le ciel, qui fait la part de chacun, condamnât à la prison celle qui n'a jamais fait autre chose qu'emprisonner les cœurs et les enchaîner par des liens tantôt tyranniques et

pata, e che, avendo tanto spirito, e così feconda la memoria, con cognizione a bastanza della lingua italiana, che non abbia meglio abbracciato il partito delle massime, che insegnano gli Italiani, non ignorate a' Francesi : Nè per torto nè per ragione, non ti lasciar metter in prigione.

Mi persuado, madama, che vi è qualche fatalità in queste sue radoppiate prigionie, assai manifesta a chi vuol penetrarla; e mi permetta di dire che non ostante ch' io la credo senza colpa nell' accuse addottele, per aver l' anima troppo bella da soffrir macchie; con tutto ciò era ben giusto, che quelli astri che contrappesano le ragioni di tutti, condannassero nelle prigioni quella che non ha fatto altro dacchè nacque che rendersi carceriera di tanti cuori, e che incatenar quanti vedeva con gli occhi, con catene, gli uni, di fiera tirannia di disprezzo, e, con lacci, gli

cruels, tantôt doux et gracieux. Si je vous parle avec trop de liberté, la faute en est à vous, qui m'avez appris à vous aimer, protestant que si je désire vous voir libre, c'est pour empêcher votre geôlier de se vanter de tenir dans ses mains les clefs de cet enfer qui tient le soleil emprisonné, quoiqu'on puisse appeler ciel tout endroit où se trouve le soleil. Les vertus, la beauté, les grâces enchaînées ne servent plus à rien, puisqu'elles perdent l'avantage d'en faire jouir les autres; enfin, ma très-honorée dame, je vous aime trop pour ne pas vous souhaiter promptement la liberté, afin que j'aie plus de plaisir à me dire le très-humble et très-obéissant serviteur de votre illustre seigneurie.

GREGORIO LETI.

altri intessuti dalla grazia, e dalla dolcezza. Se ho parlato con libertà accusi se stessa, che mi ha fatto conoscere d'amarla, protestando che del tutto la desidero a lei per torre al carceriere il vanto di tener nelle sue mani le chiavi di quell' inferno che tiene imprigionato il sole, ancorchè cielo può dirsi quello in qualunque luogo dove il sole si trova, le virtù, le bellezze, le grazie incatenate non servono a nulla, perchè perdono i naturali talenti di rendersi communicabili agli altri. In somma, mia riverita signora, l' amo troppo per non desiderarle al più tosto la libertà, acciò maggiore sia la mia consolazione nel dirmi di V. S. illustrissima divotissimo ed ubbidientissimo servidore, a porte spalancate del mio cuore.

GREGORIO LETI.

LETTRE XXVIII ET DERNIÈRE

La marquise de Courcelles à Grégorio Leti.

Paris.


vous parler franchement, la consolation que me donne votre réponse à ma lettre n'est pas très-obligeante, mais elle a l'avantage de m'arrêter dans la censure méritée que je devais vous donner, à cause de votre nationalité. Vous m'apprenez que les Italiens ne pèchent pas par excès de galanterie envers les dames, et la comparaison que vous faites ne me déplaît pas; au contraire, elle sert à me consoler; c'est que la retraite à laquelle les femmes sont assujetties n'est que l'école de la prison : j'apprends donc avec plaisir d'un Italien, et d'un Italien spirituel, qu'être femme en Italie ou prisonnière en

LETTERA XXVIII ET ULTIMA.

La marchesa di Corcelles à Gregorio Leti.

Parigi.


a consolazione che V. S. mi porta con la sua risposta alla mia, per dirvelo con franchezza, non è molto obligante, ma tiene seco un gran vantaggio, che ritiene in dietro la mia censura che doverei darvi grandissima, che vuol dire, quello della vostra nazione. Ben lo fate voi conoscere che gli Italiani non peccano molto nell' eccesso delle galanterie con le dame, e quel vostro esempio non mi dispiace,

France est la même chose; je me console donc par le souvenir qu'il vaut mieux être femme renfermée dans une prison, comme je le suis en France, qu'épouse en Italie avec les chaînes d'une complète réclusion.

Je vous le dis, Monsieur Leti, vous avez mauvaise grâce à me refuser une visite par je ne sais quelle faiblesse d'esprit; et pour la cacher, vous m'envoyez une critique contre les femmes, quand les écrivains, et vous surtout, êtes plus accoutumés à la retraite et à la prison (puisque, selon vous, la retraite est une prison). Vous savez qu'il est à ma connaissance que, dans votre petite et jolie maison de Plain-Palais [1], vous restez seize heures, sur vingt-quatre, sans voir âme qui vive, à écrire la vie

anzi serve a consolarmi, cioè che la ritiratezza, per obligo naturale al sesso, non è che una scuola della prigione, onde mi piace di sapere da uno Italiano, e ben spiritoso di più, che l'esser donna in Italia, o prigioniera in Francia, è una medesima cosa, con che mi consolo con la memoria, ch'è meglio d'esser donna in Francia, e chiusa, come io sono, in una prigione, che moglie in Italia con le catene di così fatta clausura.

Dico il vero, signor Leti, che non è cosi buona grazia la vostra di ricusarmi una visita, per non so che debolezza di animo, e, per coprirla, mandarmi una critica contro le donne, perchè finalmente più che le donne son costumati alla ritiratezza e prigione (giacchè, secondo al vostro credere, la ritiratezza è prigione) gli scrittori, e voi sopra ogni altro, sapendo ella che non mi è incognito che nella casaccia, ben chè galantina del vostro giardino di Pian-Palazzo ve ne sta vivo chiuso senza veder faccia d'uomo sino

1. Promenade de Genève.

des morts. Quelle prison peut être plus misérable que celle-là? Il faut donc avoir le cœur bien faible pour refuser de s'enfermer douze heures (car il n'est pas permis de rester davantage ici) avec une femme qui a corps et âme. Si je ne vous aimais et estimais autant, je ne me plaindrais pas ainsi; car les dames françaises savent bien faire dire qu'elles ne sont pas chez elles, lorsqu'elles ne veulent pas recevoir de visites. Je suis pourtant bien aise que vous vous soyez déclaré convaincu de votre faute de croire une bonne œuvre de visiter les prisonniers, et de ne pas vouloir l'accomplir en ma faveur; vous vous êtes bien donné de garde de me répondre là-dessus; vous avez commis la faute, faites-en pénitence en venant me voir, et je vous pardonnerai tout le reste; j'espère que cela se fera, et je vous promets que vous me trouverez.

a 16 ore di 24 per scriver la vita di morti. E qual più misera prigionia di questa? Dunque bisogna avere il cuore ben piccolo, come quello d' un polastrello, per negare di soffrire la clausura di 12 ore, che più non è permessa, con una dama, che si trova in anima, e in corpo. Se io non l' amassi e non la stimassi, non ne farei tanti lamenti, perchè le donne francesi sanno benissimo far dir che non sono in casa allorchè non vogliono visite. Godo, in tanto, che vi dichiarate convinto del vostro errore, di creder tanto necessarie le buone opere di visitar li prigionieri, e di non volerne esercitare una verso di me, e di che ne avete avuto ben guardia di nulla acennarmi di questo nella sua. Avete commesso la colpa, fate la penitenza di venirmi a trovare, e vi perdonerò tutto il resto. Spero che questo si farà, e vi assicuro, in tanto, che mi troverete.

RÉPONSE DE GRÉGOIRE LETI.

Paris.

Si le bruit qui court est vrai, que les dames françaises ont deux âmes, l'une pour nouer, l'autre pour dénouer, celle-ci pour vouloir, l'autre pour refuser, il est certain que Madame de Courcelles en a trois, la troisième est pour savoir bien se défendre, et faire gracieusement prévaloir ses raisons; j'en ajouterai même une quatrième : elle sait leur donner une couleur si favorable, que si son avocat écrit aussi bien qu'elle, il gagnera glorieusement son procès. Mais, Madame, puisque vous êtes assez généreuse pour vouloir bien pardonner aux autres

Risposta di Gregorio Leti.

Parigi.

Se pur vera è la voce che corre, che le donne francesi hanno due anime, l' una per ligare, e l'altra per sciogliere; questa per volere, e quella per rifiutare, al sicuro che la signora di Corcelles ne ha tre, e la terza, quella di sapersi ben difendere, e di far prevalere le sue ragioni con grazia, e mi scappa quasi d' aggiungerne una quarta, che le sa così ben colorire, che non vi è colore che non cada a proposito, e se il suo avvocato scrive così bene, e che abbonda tanto in concetti, averà la gloria di guadagnare il processo con gloria. Ma già, Madama, che voi siete così ge-

leurs fautes avec tant de grâce, soyez encore assez bonne pour écouter ma défense avec patience. Je suis toujours d'avis que visiter les prisonniers est une bonne œuvre, mais je dis que c'est la profaner que d'aller visiter ceux qui se mettent en prison pour leur plaisir ou leur intérêt : le pauvre qui veut l'être par caprice ne mérite pas l'aumône. De grâce, Madame, disons les choses telles qu'elles sont et sans les déguiser : croyez-vous que ce soit une bonne œuvre d'aller vous voir en prison? Bagatelles. Ne court-on pas le risque d'entrer saint comme l'apôtre Pierre dans le prétoire de Pilate, et d'en sortir chargé de fautes; et si une servante eut tant de force sur un pauvre vieillard, que fera donc une grande dame, pleine de grâce et d'esprit, sur un homme qui jouit encore des avantages de la virilité? Madame, la beauté dans une dame est un dard des plus ai-

nerosa a voler condannare le altrui colpe con tanta grazia, siate ancor benigna ad ascoltar le mie difese con pazienza. Non m' allontano io dal mio sentimento, che il visitare li prigionieri è un opera buona, ma quei che si mettono in prigione per loro piacere, o loro interesse, l' usar dell' opere buone con tali ciò è profanarle. Non merita l' elemosina un povero che per suo capriccio vuol esser tale; di grazia, Madama, diciamo la cosa come passa, senza mascherarla : crede ella che sia una buona opera d' andare a visitarvi in prigione? bagatelle. Anzi si corre pericolo d' entrar come l' apostolo Pietro, santo nel pretorio di Pilato, ed uscirne carico di colpe. E se una serva ebbe tanta forza con un povero vècchiarello, che farà una gran dama di tanta grazia, e di

gus et une flèche des plus cruelles, et où elle trouvera la peau plus dure, elle fera la blessure plus dangereuse.

En vérité, je voudrais être un Amphion avec la vertu de celui de la Fable, pour aller arracher les pierres de votre prison, et fabriquer avec elles un palais plus beau que celui d'Armide, si bien décrit par le Tasse, ou bien que la lyre d'Orphée me fût accordée pour quelque temps, afin que je puisse vous attirer hors de la prison, comme il attira sa belle Eurydice hors de l'enfer; enfin, demain je me rendrai à vos ordres avec la seule intention de pouvoir dire que les prisons sont tellement cruelles qu'elles tiennent emprisonnés même les anges, et, avec plus de cruauté, un ange par excellence. Je reste, etc.

tanta beltà con uno che gode ancora il vantaggio della virilità? Madama, la bellezza in una dama è un dardo de' più acuti, ed una saetta delle più fiere, ed ivi farà la piaga maggiore, dove più dura troverà la pelle.

In verità che desidererei d' essere un' Anfione veridico, con quella virtù del favoloso, per andar a diroccare i sassi della vostra prigione, e con li stessi fabricarvi un palazzo più superbo di quello d'Armida, così ben descritto dal Tasso; ovvero che mi fosse concessa per qualche tempo la lira d' Orfeo, acciò mi sia permesso di tirarvi fuori della prigione, come quello tirò dall' inferno la sua bella Euridice. Orsù dimane anderò ad ubbidirla, con questo solo disegno di poter dire che le prigioni sono così crudeli che tengcno imprigionati anche gli angioli, e con più crudeltà un' angelo istesso, e resto, etc.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



I

CHRONOLOGIE[1]

des procès de

MARIE SIDONIA DE LENONCOURT
MARQUISE DE COURCELLES

3 avril 1669 — 5 janvier 1680.

1. 1669, 3 avril. — Requête présentée au parle ment par le sieur de Champlais, contenant sa plainte contre la dame de Lenoncourt, que, pendant sa détention de deux années ès prisons de la Conciergerie, elle avait mené une vie désordonnée dont elle était devenue grosse, et à cette fin requérant qu'il plût à la cour ordonner que par le juge royal des lieux qu'il lui plairait commettre, il fut informé des faits contenus en ladite requête.

2. 15 avril. — Arrêt du parlement qui commet le lieutenant criminel de Château-du-Loir pour

1. Cette chronologie a été rédigée d'après la pièce cotée X, 18,410, aux Archives Impériales.

l'instruction et le jugement de dame Marie-Sidonia de Lenoncourt [1].

3. 1 et 2 mai. — Information faite par ledit juge, au bourg de Courcelles, à la requête du sieur de Champlais.

4. 15 mai. — Requête présentée par ledit sieur de Champlaïs, à ce que ladite dame de Lenoncourt fût visitée par médecins, chirurgiens et matrones, pour faire le rapport de l'état auquel était ladite dame, et si elle était grosse.

5. 6 juin. — Ordonnance dudit juge, par laquelle aurait été dit qu'avant faire droit sur ladite information, la dame de Lenoncourt serait vue et visitée par Jean Sabin et René Hardouineau, docteurs en médecine, François Marquis, médecin-chirurgien et commis du premier médecin du roi; pour faire leurs rapports en chirurgie : Urbain Fougiré, médecin-chirurgien à La Flèche, et Jeanne Travaillart, sage-femme et matrone, pour faire rapport de l'état d'icelle, si elle était grosse et depuis quel temps; aurait été commis Marin Aubri, sergent royal, pour garder ladite dame dans le château de Courcelles.

6. 1669, 9 juin. — Ordonnance dudit juge ren-

1. Nous donnons ci-après (*Pièce justificative*, no II) cet arrêt *in extenso*.

due sur le vû des informations et conclusions du substitut du procureur général du roi; rapport des médecins, chirurgiens et matrones, par laquelle aurait été ordonné que ladite de Lenoncourt serait traduite et transférée en la ville de Château-du-Loir, et Jacques Rostaing pris au corps et amené prisonnier ès prisons dudit lieu.

7. 18 juin. — Procès-verbal du transport du juge au château de Courcelles pour faire la traduction de la dame de Lenoncourt du château de Courcelles en la ville de Château-du-Loir, au bas duquel sont les protestations, remontrances et réquisitions d'icelle de Lenoncourt, contenant qu'étant malade et grosse comme elle était, son enfant et elle pouvaient mourir dans le voyage, étant sur son terme d'accoucher, requérant à cette fin de la laisser dans ledit château de Courcelles.

8. 19 juin. — Rapport des médecins, chirurgiens et matrones, contenant la visite faite à la dame de Lenoncourt, par lequel ils auraient déclaré qu'il était impossible de traduire ladite dame sans la mettre en un bien grand péril elle et son enfant.

9. 19 juin. — Contumace instruite contre ledit Rostaing. Première assignation à lui donnée.

10. 20 juin. — Intorrogatoire fait par ledit juge à ladite dame de Lenoncourt, contenant ses réponses, confessions, dénégations et déclarations, que ce n'était du fait dudit sieur de Courcelles son mari qu'elle était grosse, et que la confusion lui était si grande de l'état où elle était, qu'elle ne pouvait en prononcer le nom et se résoudre à dire qui il était, et enfin qu'elle ne le nommerait jamais.

11. 21 juin. — Sentence rendue par le lieutenant criminel de Château-du-Loir, qui ordonne que le procès sera fait et parfait à ladite dame de Lenoncourt dans le château de Courcelles, et l'interrogatoire fait en conséquence.

12. 1669, 28 juin. — Procès-verbal fait par ledit juge, contenant son transport au château de Courcelles, pour la traduction de la dame de Lenoncourt au Château-du-Loir, sur le réquisitoire du sieur de Champlais. Au bas duquel
13. sont les déclaration et réquisitoire de ladite dame de Courcelles, par lesquels il appert qu'elle s'était écriée en pleurant et dit qu'on la voulait faire mourir, et qu'étant sur le point de ses couches, elle ne croyait pas que ledit juge fût assez cruel pour la vouloir faire mourir et son enfant dans un carrosse, et toutefois, après que l'on l'aurait fait con-

fesser, qu'on fît ce que l'on voudrait de sa personne.

14. 1er juillet. — Conclusions du substitut du procureur royal, sur nouvelle requête du sieur de Courcelles, que la dame de Lenoncourt serait traduite au bourg de Mancigué, distant du château de Courcelles de deux lieues, pour se reposer et être mise dans une des chambres de Marin Aubri, sergent, ci-devant commis à sa garde, pour ensuite être conduite et menée en la ville de Château-du-Loir, ou sinon, en cas d'impossibilité, qu'elle ferait ses couches chez ledit Aubri, où l'instruction de son procès, par ledit juge encommencée, serait parachevée, et que lesdits médecins, chirurgiens et matrones, assisteraient à sa traduction pour soulager ladite dame en cas de besoin.

15. 1er juillet. — Rapport des médecins, chirurgiens et matrones, par lequel il appert que la dame de Lenoncourt n'est pas transportable.

16. 1er juillet, à trois heures de relevée. — Procès-verbal par lequel il appert que ledit juge se serait transporté au château de Courcelles pour faire traduire ladite dame au bourg de
17. Mancigué. Ensuite duquel est un autre procès-verbal fait en présence du substitut et

du procureur dudit sieur de Champlais, par lequel il appert qu'étant dans les chemins, il aurait pris des faiblesses à la dame de Lenoncourt, en sorte que, par les rapports des médecins, chirurgiens et matrones, il était impossible de traduire la dame de Lenoncourt, même de la remettre dans le carrosse, sans péril évident de sa vie et de son enfant, et qu'il fallait la reporter au château de Courcelles, dans une chaise, et la mettre dans son lit.

18. 1er juillet. — Premier défaut obtenu contre Rostaing.

2 juillet. — Récollement des temoins fait le 2 juillet et jours suivants; confrontation faite desdits témoins à ladite dame de Lenoncourt du même jour 2 juillet, par laquelle appert au 24e feuillet verso que ledit juge aurait remis le surplus desdits récollements et confrontations à faire au lieu de la Sansonnière, distant du château de Courcelles d'une lieue, où ledit juge aurait ordonné que ladite dame serait transférée et traduite dans une chaise, crainte qu'il n'arrivât pareil désordre que le précédent, où elle ferait ses couches, et gardée par les mêmes gardes commis par ledit juge audit château de Courcelles, pour ensuite être traduite au châ-

teau-du-Loir, où se ferait aussi le surplus des confrontations et auditions des témoins.

19. 2 juillet. — Autre procès-verbal contenant les comparutions personnelles des témoins de Saumur, Longueil, Baugé, Clef, La Flèche.

20. 3 juillet. — Deuxième défaut obtenu contre Rostaing.

21. 4 juillet. — Procès-verbal de transport fait par ledit juge au château du Loir, aux fins de faire traduire la dame de Lenoncourt au lieu de la Sansonnière. Aurait ordonné que Gosselin, procureur dudit sieur de Champlais, ferait apporter une chaise dans la chambre de ladite de Lenoncourt pour la faire porter audit lieu, en suite de quoi appert ledit juge avoir entré en la chambre de ladite de Lenoncourt, à laquelle il aurait déclaré le sujet de son transport, et qu'il fallait qu'elle se levât et habillât pour être traduite au lieu de la Sansonnière, paroisse de Ligron, distant du château de Courcelles d'une lieue, et ledit juge estimant qu'elle avait assez de force pour y être interrogée et portée afin d'y faire ses couches, et qu'il n'était pas juste qu'elle accouchât dans la maison dudit sieur de Courcelles, son mari, après avoir déclaré qu'elle n'était pas grosse de son fait.

Laquelle dame de Lenoncourt aurait dit en pleurant qu'elle était dans la dernière faiblesse et plus mal que jamais, mais que, comme la vie et la mort lui étaient désormais une même chose, elle ferait son possible pour obéir, et qu'elle aimait mieux aller au lieu de la Sansonnière, appartenant au sieur d'Oiré, son ami, que dans un autre lieu.

Laquelle traduction aurait été faite en présence dudit juge, dudit Aubri, garde, ses adjoints, ensemble des médecins, chirurgiens et matrones, crainte qu'il ne lui arrivât quelque chose par les chemins touchant ses couches.

22. 9 juillet. — Procès-verbal fait par ledit juge, contenant l'accouchement de ladite dame, en suite duquel est la représentation à elle faite de son enfant, les diverses déclarations qu'elle aurait faites ensuite de la représentation dudit enfant, que ledit enfant n'était point du fait dudit sieur de Champlais, son mari, et qu'elle ne dirait jamais le nom de celui qui le lui avait fait ; contenant aussi la répétition d'un premier interrogatoire fait au château de Courcelles, et persista en ses réponses et déclarations comme véritables.

23. Ordonnance dudit juge portant que l'enfant serait baptisé dans l'église de Ligron.

Autre ordonnance étant au pied dudit pro-

cès-verbal, par laquelle appert du baptême dudit enfant, et qu'il avait été mis en nourrice chez le nommé Taydié, dudit Ligron, pour la somme de cinq livres par an.

24. 9 juillet. — Extrait du baptême dudit enfant, fait sous le nom de la dame de Lenoncourt et d'un père inconnu.

25. 20 juillet. — Troisième défaut obtenu contre Rostaing.

26. 23 juillet. — Réquisition faite par ledit sieur de Champlais, à ce qu'il fût procédé au jugement de la contumace.

Et au bas :

Ordonnance par laquelle, avant faire droit à ladite réquisition, ledit juge aurait ordonné que Louis Millet, concierge des prisons, comparaîtrait devant ledit juge pour déclarer si ledit Rostaing s'était présenté pour se mettre en état.

Ensuite de quoi est :

La déclaration dudit Millet, portant qu'il n'a vu ni entendu parler en aucune façon dudit Rostaing.

27. 11 août. — Procès-verbal de traduction, sur nouvelle requête du sieur de Courcelles, de ladite dame de Lenoncourt, dudit lieu de la Sansonnière, en la ville de Château-du-Loir.

28. 8 août. — Requête présentée par le sieur de Champlais, tendant à ce qu'il lui fût permis de faire compulser l'extrait de la geôle de la Conciergerie du Palais, à Paris, pour faire preuve du temps de sa détention et actuelle prison en ladite Conciergerie.

14 août. — Enquête faite à la susdite requête, par laquelle il appert que ledit sieur de Champlais est ès prisons de la Conciergerie depuis le 5 juillet 1668 jusqu'au 14 août 1669.

29. 17 août. — Procès-verbal contenant la déclaration faite par le nommé Noel Taydié, touchant la mort de l'enfant.

Rapport de chirurgiens, par lequel appert que ledit enfant était mort de mort naturelle, ayant même les lèvres fort vermeilles et le teint fort blanc.

30. 6 septembre. — Requête de récusation et de prise à partie du lieutenant criminel de Château-du-Loir, présentée par ladite dame de Lenoncourt.

31. 6 ou 7 septembre. — Sentence du parlement qui déclare cette requête intempestive et impertinente.

32. 7 septembre. — Requête présentée par la dame de Lenoncourt audit lieutenant criminel

de Château-du-Loir et aux conseillers dudit siége, étant en la chambre du conseil, sur la troisième séance de son procès, contenant ses diverses déclarations, et entr'autres que ledit sieur de Champlais s'étant mis prisonnier en la Conciergerie du Palais vers le mois de juillet 1668, sa prison lui étant devenue insupportable, il aurait employé tous ses soins pour gagner le geôlier afin de lui permettre de faire un voyage dans le lieu où était ladite dame de Lenoncourt, dont il lui donna avis, ayant obtenu cette permission dudit geôlier, et enfin serait venue, vers le mois d'octobre 1668, la trouver audit Courcelles à l'insu de tout le monde, même de ses domestiques, à la réserve de Rostaing, fils puîné, duquel il s'était servi tant pour donner les avis et faciliter l'entrevue que pour demeurer auprès d'elle, et rendre compte audit sieur de Champlais des actions de la dame de Lenoncourt; et ledit sieur de Champlais, ayant passé quelque temps avec elle, s'en serait retourné avec la même diligence qu'il était venu, pour ne donner aucun sujet de soupçon de son absence à ladite Conciergerie, après avoir fait mille protestations d'amitié à la dame de Lenoncourt, et l'avoir conjurée de ne jamais dire à personne qu'il eût sorti de prison, puisque, l'ayant fait malgré les ordres du roi, c'était mettre sa vie et celle de

son geôlier en péril évident; dans laquelle visite, ladite dame soutient avoir été engrossée de l'enfant dont elle est accouchée; et attendu que ledit lieutenant criminel de Château-du-Loir lui aurait fait signer tout ce qu'il aurait voulu dans l'instruction du procès, qu'elle y avait été forcée, et qu'il était tout à fait dans les intérêts particuliers dudit sieur de Champlais, icelle de Lenoncourt aurait pareillement déclaré qu'elle récusait ledit juge, et le récusait en son propre et privé nom.

Procès-verbal fait par ledit juge criminel, contenant la représentation que la dame de Lenoncourt lui aurait faite d'un mémoire de meubles mis entre ses mains, qu'elle l'aurait requis de lire à la chambre du conseil, et requis les lui vouloir adjuger et ordonner que les meubles contenus audit mémoire lui seraient délivrés par ladite dame de Courcelles, la douairière, qui les avait dans sa possession.

Sentence rendue, par laquelle ladite de Lenoncourt aurait été déboutée de sa demande.

33. 7 septembre. — Interrogatoire fait en la chambre du conseil à la dame de Lenoncourt, contenant ses réponses, confessions et dénégations, et sa déclaration que l'enfant dont elle était accouchée ne provenait point des œuvres dudit sieur Rostaing, et qu'elle s'était assez

expliquée dans sa requête de récusation pour dire qu'il était dudit sieur de Courcelles son mari, ce qu'elle maintenait.

Déclaration de la dame de Lenoncourt qu'elle ne voulait aucun avocat.

Ordonnance ensuite, portant mandement à Me François Jarry, ancien avocat, et présenté à ladite dame, laquelle aurait aussi refusé, et déclaré qu'elle laisserait aller son affaire dans le cours de la justice, qu'elle espérait, et qu'un avocat ne ferait que la brouiller.

Autre ordonnance par laquelle ledit juge aurait donné d'office, à la dame de Lenoncourt, Me Simon, ancien avocat audit siége.

34. 7 septembre. — Sentence définitive rendue sur toutes les susdites procédures par ledit lieutenant général, assisté de nombre compétent d'officiers, par laquelle les défauts et contumaces auraient été déclarés avoir été bien et dûment obtenus contre ledit Rostaing le jeune, selon les ordonnances et usages dudit siége, et, pour le profit d'iceux, aurait été déclaré vraie contumace, foreloix et débouté de toutes exceptions et défenses, et en conséquence, pour les cas vérifiés au procès, atteint et convaincu, ensemble la dame Marie-Sidonia de Lenoncourt, du crime d'adultère par eux commis, pour réparation duquel crime et de

l'injure faite au sieur marquis de Courcelles, auraient condamné ledit de Rostaing d'être pendu et étranglé à une potence qui pour cet effet serait plantée au marché de ladite ville du Château-du-Loir, et ledit de Rostaing pris et appréhendé pour ce être, sinon par effigie, dans un tableau qui y serait attaché, dans laquelle serait écrite la cause de ladite condamnation, déclaré les biens dudit Rostaing acquis et confisqués à qui il appartiendrait, sur iceux pris la somme de vingt mille livres qui aurait été adjugée audit sieur marquis de Courcelles pour interêts civils, et ladite Marie-Sidonia de Lenoncourt d'être authentiquée, mise et recluse dans l'abbaye royale et réformée de Bonlieu, ordre de Saint-Bernard, sous le bon plaisir néanmoins de la dame abbesse dudit lieu, si elle l'avait agréable, ensemble les dames religieuses, pour y vivre séculière et en clôture pendant deux ans ; et si, dans ledit temps, ledit sieur de Courcelles son mari ne la veut reprendre, elle demeurerait dans ladite abbaye et y vivrait le reste de ses jours religieusement; déclaré ladite de Lenoncourt privée de dot, douaire, droit de communauté et autres conventions matrimoniales; ensemble de tous les biens par elle apportés en mariage, appartenir en propriété audit sieur de Courcelles, auquel ils auraient été adjugés tant en fonds que fruits, sur

iceux pris la garniture d'une chambre qui lui serait fournie dans ladite abbaye; ensemble la somme de trois mille six cents livres par chacun an, dont serait prise la somme de dix-huit cents livres par ladite dame abbesse de Bonlieu pour la pension de la dame de Lenoncourt, et le surplus serait donné par ladite dame abbesse, à ladite de Lenoncourt, pour son entretien, maladie et autres nécessités, et pour le paiement des gages des filles qui seront mises auprès d'elle par ladite dame abbesse pour la servir, laquelle somme serait payée de quart en quart et par avance, et outre condamné ledit Rostaing et ladite de Lenoncourt solidairement en tous les dépens du procès et en trois cents livres d'amende payables moitié par moitié, à la prononciation de laquelle sentence ladite dame de Lenoncourt aurait protesté de griefs et d'appel, et de se pourvoir contre ladite sentence.

35. 11 septembre. — Requête en forme de plainte présentée par ledit sieur de Champlais au susdit juge contre le sieur d'Argenteuil, pour avoir par lui donné, par une fenêtre, ou fait donner des paquets à ladite dame dans sa prison.

36. 12 septembre. — Acte d'appel du sieur de Courcelles de la sentence rendue par ledit lieu-

tenant général de Château-du-Loir, signifié au greffe criminel du Château-du-Loir.

36. 13 septembre. — Arrêt rendu sur la requête du sieur de Champlais, par lequel la cour aurait ordonné que la dame de Lenoncourt serait incessamment transférée ès prisons de la conciergerie du palais, et son procès apporté au greffe criminel de la cour[1].

37. 16 septembre. — Autre arrêt rendu sur nouvelle requête du sieur de Champlais, que les officiers chargés de la conduite de sa personne seraient tenus de la rendre et constituer prisonniere ès prisons du Petit-Châtelet, attendu que le sieur de Champlais était prisonnier en la Conciergerie.

38. 20 septembre. — Arrêt rendu sur la requête présentée par ledit sieur de Champlais, tendant à ce qu'il lui fût permis d'informer de l'évasion et sortie de la dame de Lenoncourt des prisons de Château-du-Loir, circonstances et dépendances, tant contre elle que contre ceux qui lui donneraient retraite.

39. 6 octobre. — Jugement donné par les officiers de la chambre, au nombre de six, sur les

1. Cet arrêt se trouve aux Archives Impériales, sous la cote X, 18872.

causes de récusation, par lequel les requêtes de la dame de Lenoncourt, du 7 septembre 1669, auraient été déclarées inadmissibles, impertinentes, non recevables et inciviles.

40. 1670, 19 mai. — Requête et conclusion du procureur général du roi, par laquelle la cour, faisant droit sur l'appel interjeté par ledit de Champlais, aurait mis l'appellation et sentence de laquelle il avait été appelé au néant, en ce que, par icelle, il avait été adjugé la somme de trois mille six cent livres de pension par chacun an, et n'avait point été ordonné que ladite de Lenoncourt serait rasée, émandant quant à ce, ordonné que, les deux ans passés, la dame de Lenoncourt serait rasée, voilée et vêtue comme les autres religieuses, pour y vivre le reste de ses jours. A cette fin, lui aurait été adjugée la somme de deux mille livres de pension par chacun an. Permis audit sieur de Champlais de mettre ladite de Lenoncourt au couvent des religieuses de Sainte-Élisabeth de Lyon.

41. 16 juin. — Interrogatoire subi par Henri de Sonselles, chevalier, sieur d'Oisay, devant le conseiller rapporteur, sur le fait de l'évasion de la dame de Lenoncourt, comme complice d'icelle.

42. 19 juin. — Procès-verbal contenant l'énoncé de plusieurs lettres présentées par le sieur d'Oisay, à lui écrites par ledit sieur de Champlais, à fin de reconnaissance.

43. 1672, 20 février. — Procès-verbal de la capture et écrou d'emprisonnement de la dame de Lenoncourt ès prisons de la Conciergerie du Palais, faite par *Masson*, huissier de la cour.

44. 3 mars. — Requête présentée par le sieur de Champlais, contenant qu'au procès d'entre lui et la dame de Lenoncourt, il aurait fait joindre une lettre du sieur d'Antoigné à la dame de Lenoncourt.

45. 8 mars. — Requête présentée par le sieur de Champlais, à ce qu'il plût à la cour, pour procéder à la reconnaissance des missives, billets, lettres écrits de la main de ladite de Lenoncourt, commettre les conseillers de ladite cour qu'il lui plaira, sur laquelle requête Me Denis de Palluau, conseiller-rapporteur, aurait été commis pour procéder à ladite reconnaissance de quatorze lettres missives de ladite de Lenoncourt audit sieur de Champlais.

46. 9 mars. — Procès-verbal fait par ledit conseil-

ler-rapporteur, contenant la reconnaissance faite par ladite de Lenoncourt de treize desdites lettres missives et dénégation de la quatorzième.

47. 1672, 11 mars. — Requête présentée par ledit de Champlais à ce qu'il plût à la cour lui donner acte de ce qu'il emploie ladite requête (du 8 mars), missives et pièces y attachées, et le procès pour réponse à une requête de la dame de Lenoncourt, lettres et autres pièces par elle produites.

48. Requête présentée par le sieur de Champlais à ce qu'il soit ordonné que, suivant l'ordonnance, il serait incessamment procédé à la reconnaissance de la quatorzième lettre représentée par lui à la dame de Lenoncourt, et par elle non reconnue, et ce, par experts et maîtres écrivains.

49. Requête de la dame de Lenoncourt à ce qu'il lui fût permis de s'inscrire en faux contre une prétendue lettre missive que ledit sieur de Champlais prétend avoir été par elle écrite à la dame mère dudit sieur de Champlais le 10 avril, sans y avoir fait mention de l'année.

50. 24 mars. — Arrêt de la cour ordonnant qu'il

soit ordonné à la vérification de la quatorzième lettre[1].

Écrou d'emprisonnement fait de la personne dudit Rostaing ès prisons de la Conciergerie.

26 mars. — Interrogatoire dudit Rostaing.

51. 24 mars. — Information faite par le sieur de Palluau pour la reconnaissance de la quatorzième lettre[2].

8 avril. — Procès-verbal fait par le sieur de Palluau, contenant la présentation faite par ladite de Lenoncourt de plusieurs lettres missives, afin de les faire reconnaître audit sieur de Champlais, et les reconnaissances du sieur de Champlais.

Lettres missives produites par la dame de Lenoncourt.

52. 19 mai. — Procès-verbal de la reconnaissance et dénégations d'icelles faites devant le sieur de Palluau par le sieur de Champlais.

53. 30 juillet. — Procès-verbal contenant la reconnaissance et dénégations desdites lettres, par le sieur de Champlais.

1 et 2. Ces pièces se trouvent aux Archives, cotées, la première, X, 18,383 ; la deuxième, X, 18,383 *bis*.

54. 23 et 24 décembre. — Procès-verbal contenant le transport du sieur de Palluau en la Conciergerie du Palais, afin de faire reconnaître auxdits dame de Lenoncourt et Rostaing dix lettres missives.

55. 1673. Samedi, 29 février ou 6 mars. — Évasion de la dame de Lenoncourt.

56. 6-11 mars. — .... Le premier président aurait été trouver le roi à Versailles, et lui aurait représenté la difficulté qui s'était rencontrée à l'affaire de ladite dame de Lenoncourt ; qu'il lui aurait fait récit de la procédure faite sur les lieux en la cour, et des articles de la nouvelle ordonnance contenant les procès des accusés qui s'étaient évadés, et que la compagnie aurait arrêtés ; qu'il serait très-humblement supplié de déclarer sa volonté sur ce sujet ; que le roi s'était fait lire par deux ou trois fois les articles 10 et 24 ; qu'il lui avait ensuite demandé quel était le sentiment de la compagnie ; qu'il avait répliqué que son sentiment était de suivre sa volonté, mais qu'elle avait vu, sous son bon plaisir, qu'il était plus à propos de faire une proclamation et cri public en la forme prescrite, etc., etc.; que le roi lui avait reparti qu'il fallait exécuter l'avis de la compagnie.

57. 17 juin. — Arrêt du parlement[1].

1678, 20 décembre. — Écrou de l'emprisonnement de la dame de Lenoncourt.

Requête présentée par la dame de Lenoncourt, que le sieur Camille de Champlais, en qualité d'héritier du feu sieur de Courcelles, son frère, n'est pas recevable à poursuivre l'accusation que ledit feu sieur de Courcelles a intentée contre ladite dame de Lenoncourt, sa femme, parce que l'accusation du crime d'adultère ne réside qu'en la personne du mari et ne passe point à ses héritiers.

58. 1679, 12 avril. — Interrogatoire subi par la dame de Lenoncourt.

59. Requête dudit Camille de Champlais, à ce qu'attendu que, depuis l'évasion de la dame de Lenoncourt, et à cause d'icelle, le défunt sieur de Courcelles a souffert grand préjudice, qu'il a fait une dépense considérable dans la recherche des auteurs de la spoliation faite à justice, de la dame de Lenoncourt, et de la recherche sur sa personne jusques dans les pays étrangers, et qui ont causé sa ruine, sans avoir profité des biens et revenus de la dame de Le-

1. Nous donnons cette pièce *in extenso*. *Pièce justific.*, nº III.

noncourt, à cause des grands procès qu'il a été obligé à soutenir pour les propres affaires de la dame de Lenoncourt, et particulièrement contre le duc de Villars, pour le soutien desquels il a été obligé de consommer son propre bien, celui de la dame de Lenoncourt ayant toujours été tenu en saisie par ledit sieur de Villars, il lui fût donné acte, etc.

60. 30 décembre. — Interrogatoire subi par la dame de Lenoncourt [1].

61. 1680, 5 janvier (X. 18410). — Arrêt définitif du parlement [2].

II.

ARRÊT DU PARLEMENT.

qui commet le lieutenant criminel de Château du Loir pour l'instruction et jugement du procès de dame Sidonia de Lenoncourt.

Du 15 avril 1669.


u par la Cour la requête présentée par Charles de Champlais, marquis de Courcelles, tendante à ce qu'il fût ordonné que par tel juge royal des lieux qu'il plaira à la Cour commettre, il

1 et 2. Nous donnons, *Pièces justific.*, IV et V, ces pièces *in extenso*.

sera informé des faits contenus en ladite requête contre la dame sa femme, circonstances et dépendances, et par lui ce procès fait et parfait jusques à sentence diffinitive inclusivement, et pour cet effet qu'il pourra décréter, interroger et même faire visiter une ou plusieurs fois ladite dame sa femme sur le fait de sa grossesse et l'accouchement qui s'en peut ensuivre, et ce qui sera par ledit juge commis fait et ordonné sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, récusations, prise à partie, et tous autres empeschements. Ladite requête signée Du Plessis. Conclusions du procureur général du Roi sur le rapport de M......., conseiller. Tout considéré,

Ladite Cour a renvoié et renvoie ladite requête par devant le lieutenant général de Château du Loir pour être par lui pourvu au suppliant, ainsi qu'il verra estre à faire, et par lui le procès fait et parfait aux accusés jusqu'à sentence diffinitive inclusivement, sauf l'exécution s'il en est appelé. Et ce qui sera par ledit juge ordonné pour l'instruction exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, prise à partie, et sans préjudice d'icelles. Fait en Parlement le quinze avril mil six cent soixante-neuf.

De Nesmond. Catinat.

(*Archives impériales*, X, 18370).

III.

ARRÊT DU PARLEMENT.

Du 17 juin 1673.


u par la Cour, les Grand'Chambre et Tournelles assemblées, le procès criminel encommencé par le lieutenant criminel de Chateau du Loir, etc.

Il sera dit que la dite Cour, faisant droit sur le tout, sans s'arrêter au désaveu et requête de la dîte de Lenoncourt, a débouté icelle de Lenoncourt et le dit notaire de l'opposition par eux formée à l'exécution de l'arrêt du 15 avril 1669, a mis et met les appellations par eux interjetées au néant, les condamne chacun en l'amende ordinaire de douze livres, et à l'égard de l'ap pel interjeté par le dit de Champlais de la sentence diffinitive du sept septembre mil six cent soixante neuf, a mis et met la dite appellation et sentence de laquelle a été appelé au néant en ce que par icelle il a été adjugé la somme de trois mille six cent livres de pension par chacun an, et n'a point été ordonné que la dite de Lenoncourt serait rasée; émandant quant à ce, ordonné que les deux ans passés, la dîte de Lenoncourt sera rasée, voilée, vestue

comme les autres religieuses, pour y vivre le le reste de ses jours; à cette fin lui a adjugé la somme de deux mille livres de pension par chascun an; déclare la contumace bien instruite contre elle, en adjugeant le profit d'icelle, l'a déclarée deschue de l'appel par elle interjeté de la dite sentence, et l'amandement est néanmoins ordonné que la dite de Leconcourt demeurera privée du profit des avantages portés par son contrat de mariage, de son douaire, droits de communauté, préciput, lesquels, ensemble la somme de cent mille livres en meuble par le dit contrat de mariage, demeureront en propriété au dit de Champlais, et pour le surplus des autres biens de la dite de Lenoncourt, icelui de Champlais en jouira, sa vie durant seulement; permet au dit de Champlais de mettre la dame de Lenoncourt au couvent des religieuses de Sainte Elizabeth de Lyon, et en tant qui touche le dit Rostain, pour réparation des faits mentionnés au procès, l'a banny et bannit pour trois ans des provinces d'Anjou et du Maine, et de dix lieues des environs du chateau de Courcelles, prevosté et vicomté de Paris, lui enjoinct de garder son ban à peine de la vie, le condamne en trois cent livres de réparation vers le dit de Champlais et cent livres d'amende vers le roi, applicables au pain des pauvres prisonniers de la Concier-

gerie du Palais, et outre le condamne, ensemble la dite de Lenoncourt, en tous les frais du procès.

Fait en Parlement, le dix-sept juin mil six cent soixante et douze.

DE LAMOIGNON. DE PALLUAU.

Arch. imp. X 18388.

IV.

INTERROGATOIRE

SUBI PAR LA DAME DE LENONCOURT,

le 20 décembre 1679.


Du mercredi xx decembre mil six cent lxxix, les deux chambres assemblées en la chambre de La Tournelle. Au procès de la dame de Lenoncourt étaient (suivent les noms des juges).

Dame Marie Sidonia de Lenoncourt, veufve de M. Charles de Champlais, — 28 à 29 ans.

Interrogée si depuis son mariage il lui est arrivé plusieurs accidents.

A dit qu'oui; que c'est le besoin de bien de son mari et l'avarice de la partie adverse.

Interrogée que pendant que son mari était prisonnier en la Conciergerie à cause du duel, il a été obligé de l'accuser d'adultère.

Dit que le besoin de bien de son mari lui a causé tous ces malheurs; que, bien qu'il fut retenu par l'ordre du roi à la Conciergerie, il sortait tous les jours, dont elle fera la preuve, et même en a une lettre au procès, par laquelle il paraît qu'il lui écrivait qu'il viendrait en poste s'il était besoin, et de fait il vint et y resta trois jours et ne put obtenir qu'elle signât la procuration; que de ce voyage elle devint grosse environ le mois de novembre.

A elle remontré que lorsqu'elle a été engrossée, son mari était à la Conciergerie par ordre du roi et qu'il n'est pas vraisemblable qu'il put sortir ni nuit, ni jour, et qu'il n'y a pas de preuve du contraire,

A dit que, si on veut l'admettre en preuve, qu'elle vérifiait, et que la lettre justifiait assez puisqu'il le lui mandait.

A elle remontré qu'elle a dit par son premier interrogatoire qu'elle était accouchée, et que ce n'était pas du fait de son mari,

Dit qu'elle y fut forcée par les amis de son mari et par sa belle-mère, et qu'elle était enfermée et violentée.

Interrogée qu'après avoir été condamnée elle s'est sauvée des prisons de Chateau-du-Loir,

Dit qu'elle trouva la porte ouverte, et que ce fut la violence qu'on lui faisait, quoi qu'elle fût innocente.

A elle remontré qu'elle fut arrêtée dans le carrosse de monsieur le duc de Villars, et ainsi elle ne venait pas pour se représenter,

Dit qu'elle voulait se présenter et qu'elle fut arrêtée le soir à dix heures.

Interrogée qu'elle s'est encore évadée de la Conciergerie du Palais à la veille du jugement de son procès,

Dit qu'elle s'ennuyait en prison et qu'elle est innocente de ce dont on l'accuse.

Interrogée qu'après les cinq ans de sa condamnation par contumace, par arrêt, elle est venue après la mort de son mari en cette ville et s'est montrée à tout le monde.

Dit qu'elle n'est demeurée dans le lieu où elle était que sur la lettre de son procureur et son conseil, et qu'elle venait pour se représenter et qu'elle craignait son mari.

Interrogée ce qu'elle a fait pendant les cinq ans de son absence,

Dit qu'elle alla en Bourgogne, à Gré; que la guerre étant venue, elle vint à Dijon, et depuis se retira chez l'une de ses parentes; qu'elle fut obligée de se sauver parce que son mari envoya des cavaliers pour la faire arrêter, et fut à Avignon en un couvent, et depuis fut obligée de se retirer en Angleterre.

A été renvoyée au mercredi 29e [1].

1 Nous avons en vain compulsé le registre X, 19,070, où

V.

ARRÊT DU PARLEMENT.

Du 5 janvier 1680.

u par la Cour, les Grand'Chambre et Tournelle assemblées, le procès criminel commencé par le lieutenant criminel de Chateau du Loir, etc.

Il sera dit que la Cour, faisant droit sur le tout, sans s'arrêter aux advis, requêtes de la dite de Lenoncourt, l'a débouttée de l'opposition par elle formée à l'exécution de l'arrêt du 15 avril mil six cent soixante neuf; et sur l'appel par elle interjetté de la sentence diffinitive du 7 septembre audit an mil six cent soixante neuf, a mis l'appellation et sentence au néant; émandant pour les cas résultants du procès, a privé la dite de Lenoncourt de son douaire, préciput, droits de communauté et habitation portée par son contrat de mariage, l'a condamnée en cinq cent livres d'amende vers le roi, aumones au pain des prisonniers de la Conciergerie, à la somme de mille livres, savoir quatre cent livres aux nécessités de la chapelle

se trouvait cette première partie de l'interrogatoire; nous n'en avons pas trouvé la suite. (Regist. X, 19,070, Arch. impériales.)

et le surplus au pain des prisonniers, et en pareille somme de mille livres, applicable aux religieuses des Filles de la Madeleine de cette ville; en soixante mille livres de dommages et intérêts vers le dit Camille de Champlais, au dit nom d'héritier bénéficiaire, et en conséquence a mis les autres appellations par elle interjetées au néant; la condamne en l'amende ordinaire de douze livres et en tous les dépens du procès jusques au vingt decembre mil six cent soixante dix huit, qu'elle a été constituée prisonnière, les autres dépens faits depuis compensés entre les parties.

Fait en Parlement le cinquième janvier mil six cent quatre vingt.

POTIER. DAURAT.

(*Arch. Imp.*, X. 18410).

VI.

LETTRE I.

Gregorio Leti au duc de Giovinazzo[1].

Genève.

J'ai toujours cherché et chercherai toujours les occasions de faire connaître entièrement à V. Ex. que je suis à ses ordres : mais cette fois je crains de faire naufrage dans le port, parce qu'il me manque ce timon d'éloquence pour me hasarder dans la navigation qu'on me demande. La vue du soleil éblouit les yeux de celui qui ose fixer ses

LETTERA I.

Gregorio Leti al Duca di Giovinazzo.

Geneva.

Ho sempre incontrato volentieri, come sempre le incontrerò, le occasioni di far conoscere con gli effetti, a V. E. i tributi di quella ubbidienza, già consacrata a' suoi supremi comandi. Ma questa volta temo di far naufragio nel porto, perchè mi manca quel timone d' eloquenza per ingolfarmi in questa navigazione che si ricerca. La vista del sole abbaglia gli occhi di chi ardisce fissarli a'

1. Le duc de Giovinazzo, ambassadeur d'Espagne près la cour de Turin, avait, par une lettre datée de cette ville, demandé à Grégorio Leti des renseignements sur la marquise de Courcelles, nous avons extrait les réponses de Grégorio Leti et sa correspondance avec la marquise de Courcelles des *Lettere di Gregorio Leti, Amsterdamo, app esso Gregorio Gallet*, 1701, 2 *vol. in*-8o.

rayons, et il n'est permis qu'à l'aigle de le fixer sans en être aveuglé. Pourtant Votre Excellence veut que je jette un regard pénétrant sur les charmes de la plus belle dame qui orne peut-être notre siècle par sa beauté, quoique un peu offusquée par quelques nuages de mauvaise conduite. Telle est la dame sur laquelle V. Ex. me demande des informations, ce que, pour lui obéir, je me hâte de faire, soit comme témoin oculaire, soit d'après ce qu'elle a dit elle-même.

Je ne prétends pas m'étendre sur l'antiquité de sa naissance ; il me suffira de dire qu'elle est fille du seigneur Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles, gouverneur de Thionville, et d'Isabelle-Claire-Eugénie de Cromberg, dont les mérites sont connus dans l'histoire ; cette dame donc, fille de tels parents, porte le nom de

suoi raggi, non essendo che naturale all' aquile il vaggegiarlo fissamente senza abbagliarsi. Pure V. E. vuole che io entri a penetrar con un ragguaglio i lumi della più bella dama che orni forse il nostro secolo in bellezza, ancorchè offuscata alquanto di qualche nuvoletta di cattiva condotta. Tale essendo la signora della quale V. E. me ne domanda le informazioni, che per ubbidirla, come al solito, mi accingo a farlo, o come testimonio oculare, o come istrumento di quello ch' è uscito dalla sua bocca.

Non pretendo inalzare il volo nell' antichità della sua nascita; bastandomi solo il dire, ch' è figliuola del signor Giaochino di *Lenoncourt*, marchese di Mariole, governator di Teonville, e d' Isabella Chiara Eugenia di Cromberg, dei di cui gran merito ne sono piene le istorie. Questa signora dunque, figliuola di tali genitori, porta il nome di *Sidonia*,

Sidonie, province célèbre de l'Orient, parce que chacune de ses qualités doit faire contrepoids a une des provinces de l'Occident. Le destin, qui a tant de part aux mariages, voulut qu'elle fut mariée à l'âge tendre de treize ans, mais son esprit semblait avoir été cultivé pendant treize lustres; ces noces furent le résultat de ces maximes d'État qui servent les intérêts des parents, et fut plutôt l'ouvrage de la violence que de l'amour; aussi, peu de jours après, on vit s'élever des désaccords entre les époux, et je tiens d'elle-même que la nuit des noces, en entrant dans le lit nuptial, le marquis lui dit *qu'il exigeait comme mari qu'elle fut plus sage que sa mère* : ces paroles furent cause que le mariage ne fut pas consommé cette même nuit.

Ce mari fut donc le marquis de Courcelles; et,

provincia celebre nell' oriente, perchè ogni sua qualità deve contra-pesarsi ad una delle provincie dell' occidente. Dalla sorte, che ha tanta parte ne' maritaggi, fù destinata consorte nell' età tenera di tredici anni, benchè in lei si scoprisse u o spirito, come se fosse stato coltivato tredici lustri. Dico che a tali nosse fù chiamata dal destino con quelle massime di stato che servono di messi agli interessi de' parentadi, ed al sicuro che vi fù più violensa che amore : onde in brevi giorni si viddero sorgere delle discrepanse, e di suo rapporto tengo che la stessa notte delle nozze, nell' entrare al talamo nuzziale, havendole detto il marchese *ch' egli pretendeva, come suo marito, che fosse per riuscir più savia della madre.* Parole che per quella notte non si consumò il maritaggio.

Questo marito dunque fù il marchese di *Corcelles*, e,

soit qu'il ne connut pas le prix d'un tel trésor, ou que le destin voulût qu'ils servissent tous deux d'amusement à l'Europe, soit qu'il fut un peu fou, la discorde alla si loin entre eux, que les mauvaises langues répandirent le bruit que madame de Courcelles n'avait reçu de son mari que son nom : et pourtant il est certain que le marquis était le plus beau cavalier de la cour, comme elle en était la plus belle femme ; enfin cette dame, abreuvée de dégoûts, fut obligée de quitter Paris, son pays natal, et de se priver de ses jouissances habituelles, pour fuir la colère d'un homme devenu de mari ennemi, de défenseur persécuteur, et fuir exilée vers d'autres lieux. Le marquis, s'appercevant de sa fuite, courut après elle, la joignit avant qu'elle eut fait trois milles, et l'ayant ramenée dans sa

sia che non conoscesse il valore d' una tal gemma, o che qualche fatalità avesse voluto che servissero ambidue di trastullo all' Europa, o che qualche martello troppo grave gli battesse il capo, basta che la discordia passò sì avanti che vi furono molti di quei che si compiacciono di ciarlar per le piazze, che andavano dicendo, *che la signora di Corcelles non aveva ricevuto dal marito che il nome.* E pure è certo che il marchese era il più bel cavalier della corte, e della stessa l'altra la dama più bella. In somma, fù necessario che, disgustata, questa signora lasciasse Parigi, suo nido natio, e si privasse delle sue naturali commodità per fuggire l'ira d'un cavaliere divenuto da marito nemico, e da difensore persecutore, ed andasse fuggendo, raminga, a cercare altrove altra stanza. Ma accortosi di tal fuga corse dietro il marchese, la giunse prima di far tre miglia di strada, e, ricondottala in casa, l'andò, con guar-

maison, la mit sous la garde de gens à lui, qui ne lui laissèrent aucune liberté.

Cependant le marquis de Courcelles, poussé par la jalousie, les soupçons, les indices, ou, comme on le croyait généralement, par l'évidence même, se confirmait de plus en plus dans l'opinion que le marquis de Cavoy jouissait de son bien ; il résolut de l'appeler en duel ; ils se battirent et Cavoy fut assez grièvement blessé au bras d'un coup d'épée ; mais connaissant tous deux l'excessive rigueur du roi, qui punissait de mort les duellistes, ils cherchèrent à se mettre à l'abri. En conséquence, Courcelles, content de la persuasion que le sang qu'il avait versé suffisait pour laver son honneur, et Cavoy encore plus heureux d'avoir payé tant de doux et secrets plaisirs d'une demi-once de sang et de trois ou quatre hélas ! poussés entre les mains

die di domestici a lui ben affidati, ritenendo più stretta.

In tanto avanzandosi sempre più nel capo del marchese di Corcelles, o la gelosia, o il sospetto, o gli indizi, e l' evidenze effettive (così si credeva da tutti) che il *marchese di Cavoy* godeva li frutti soavi di quell' albero a lui destinato, risolse di chiamarlo in duello ; e così chiamato, e battutisi, restò non mediocremente ferito il Cavoy, d' un colpo di spada nel braccio. Ma conoscendo ambidue l' eccessivo rigore del rè di castigar con la vita i duelli, pensarono di portarvi rimedio. Onde contento il Corcelles con la persuasiva che bastava a lavar la macchia fatta al suo onore il sangue sparso dalla ferita del Cavoy, e, questo più contento d' aver pagato una partita di tanti dolci e furtivi piaceri con lo sborso di mezza oncia di sangue, e con tre o

du chirurgien ; réconciliés du moins en apparence, ils coururent se jeter aux pieds du roi, déjà instruit et fort irrité ; ils lui présentèrent ce duel comme une rencontre fortuite. Mais le roi, dont la sévérité, en matière de duels, ne cédait à aucune considération, les remit aux mains du Parlement, avec ordre de faire de rigoureuses informations, et ils furent envoyés à la Conciergerie, qui est la prison ordinaire du Parlement. Là, dormant dans la même chambre, mangeant et jouant ensemble, ils montrèrent qu'il n'avait jamais existé de haine entre eux. Le Parlement n'ayant pas trouvé d'autres preuves, ils furent mis en liberté au bout de six mois, et le duel fut considéré comme une simple rencontre. Tout cela fut un grand sujet de conversation, non-seulement à la cour, mais encore parmi les étrangers qui connaissaient la nature du fait ; et l'étonnement fut grand de

quattro, oimè! nelle mani del chirurgo, riconciliati, almeno nell' apparenza, corsero a gettarsi ne' piedi del Rè, gia arrisato ed irato, rappresentandogli il duello come un casuale rincontro. Ma severo il rè senza minimo riguardo in casi di duello, li rimisse nelle mani del Parlamento con ordine da farsene rigorose perquisizioni, onde da questo furono mandati nelle Congergerie, che sono le prigioni ordinarie del parlamento, nelle quali fecero conoscere, col dormire insieme in una camera, ed insieme mangiare e giuocare, che non vi era stato mai alcun odio tra loro; onde, non avendo il parlamento altre pruove, di la a sei mesi furono messi in libertà, ed il duello riconosciuto semplice rincontro, la qual cosa diede gran soggetto di discorsi nella corte, non solo tra' cittadini, ma in oltre tra' gli stranieri, che sapeano la natura del fatto, e non poca fu la maraviglia di

voir que le roi, ennemi déclaré du duel, est passé si légèrement sur cette affaire. La prochaine lettre vous dira le reste.

veder che il Rè, acerrimo nemico de' duelli, caminasse in questa occasione alla leggiera. L' ordinario prossimo manderò il resto.

VII.

LETTRE II.

Du même au même.

Genève.


orti de prison, le marquis de Courcelles ne trouva rien de mieux que d'intenter, dans un bref délai, un procès à sa femme devant le Parlement; il l'accusa d'adultère sans nommer les complices. Elle fut arrêtée, conduite à la Conciergerie; on lui donna une seule chambre pour prison; et le procès instruit, les accusations du mari furent trouvées justes; l'adul-

LETERA II.

Del medismo al medismo.

Geneva.


scito dunque dalle prigioni, il Corcelles, di là a breve tempo, non trovando altro ripiego, mosse processo alla moglie nel parlamento, con accusa d' adulterio senza nomarsi, che in generale gli adulteri, onde con un *capiatur* dello stesso venne questa signora condotta nelle Congergerie, assignatale una sola camera per prigione, ed in tanto formatosi il processo furono trovate valide le accuse del

tère fut prouvé, le mariage dissous et la marquise condamnée à la réclusion perpétuelle avec la tête rasée : elle appela de cette sentence au tribunal criminel de *la Tournelle*, qui confirma entièrement celle du Parlement.

Pendant ce temps, une femme de chambre de la marquise nommée Françoise, et à laquelle j'ai parlé plusieurs fois, qui avait la liberté de sortir et entrer dans la prison pour le service de sa maîtresse, trouva le moyen de la délivrer, sans s'effrayer du péril dont elle était menacée, d'être fouettée ou pis encore, tant il est vrai que la fidélité d'un serviteur peut beaucoup. Pendant deux jours cette fidèle domestique sortit et entra dans la prison deux ou trois fois par jour, feignant un mal de dents insupportable, et pour cela elle portait ses coiffes très-

marito, e provatosi l' adulterio, fù con sentenza posto in libertà del maritaggio il marchese, e la marchesa condannata ad una perpetua clausura, col capo raso, della qual sentenza ne appellò essa al tribunal criminale della *Tournelle*, dal quale fù confermata in tutto la sentenza data dal parlamento.

In questo mentre una cameriera della marchesa alla quale ho parlato più volte, detta Francesca, che aveva la licenza d' uscire ed entrare dalla prigione per li servigi della padrona, conchiuse con questa il mezzo di liberarla, senza curarsi del manifesto pericolo al quale si esponeva, d' esser frustata, e qualche cosa di peggio; quanto è vero che la fedeltà in chi serve con zelo può molto. Per due giorni dunque questa affidata cameriera uscì ed entrò nella prigione due e tre volte per giorno, fingendo un mal di denti insopportabile, ed a questo fine andava con li suoi veli di

avancées sur son front et sur ses joues, en outre un mouchoir qui tournait d'une oreille à l'autre par dessous le menton, de manière qu'à peine si on voyait les yeux et le nez, elle tenait de plus dans la bouche une petite balle qui faisait paraître sa joue gonflée. Le matin du troisième jour, la marquise prit les habits de sa femme de chambre, s'arrangea la tête et la figure de la même manière, et prise par le geôlier pour sa servante, elle eut le bonheur de sortir de prison; comme elle avait beaucoup d'adorateurs, l'un d'eux, prévenu de son dessein, lui fit trouver une voiture à un endroit désigné: la marquise y monta et fit quelques lieues avant que sa fuite fût découverte.

Pendant ce temps, la femme de chambre s'enveloppa la tête comme sa maîtresse, se mit au lit et feignit de dormir; le geôlier étant entré

capo ben bassi nel fronte, e ben avanti nella faccia ed in oltre un maianocco che girava da una orecchia all' altra, per sotto il mento, in modo che appena si vedevano gli occhi ed il naso, tenendo di più nella bocca non so che ballotina da una parte che la facea veder gonfia la guancia. La mattina del terzo giorno, presi la marchesa gli abiti della cameriera, e contrafattasi della stessa maniera il capo ed il volto, stimata dal carceriere la serva, ebbe la fortuna d'uscir di prigione, e, come non le mancavano drudi, avvisatone uno, la sera del disegno, e dell' ora, fatta trovare una carozza a sei in un luogo designato, postasi la marchesa dentro, fece ben molte leghe prima che si scoprisse la trama.

La cameriera, in tanto, si messe col capo intrecciato, come la padrona, nel letto di questa, fingendo di dormire.

pour lui apporter son déjeuner, le matin, vers dix heures, leva le rideau de son lit, vit qu'elle dormait, laissa le déjeuner sur la table et sortit doucement de sa chambre pour ne pas l'éveiller.

A une heure après midi (et il y avait juste sept heures que la marquise était partie), le geôlier revint mettre le couvert pour le dîner, et il la trouva encore endormie; il ouvrit les rideaux et les fenêtres pour la réveiller, et s'apperçut de la supercherie; il mit les fers aux pieds de la pauvre servante, et courut en donner avis au premier président, dont le premier mouvement fut de rire; on parla plusieurs fois dans le Parlement de ce qu'il y avait à faire, riant quelquefois de cette maligne adresse, et le plus souvent admirant la fidélité d'une servante pour sa maitresse. Après deux mois de

Onde entrato il carceriere verso le dieci della mattina, per portarle la solita collazione, alzata alquanto la bandinella del letto, e visto che dormiva la creduta marchesa, lasciata la collazione sopra la tavola, se ne uscì di camera, cheto, cheto, per non isvegliarla.

Un' ora dopo il mezzo dì (ed erano sette ore appunto che la marchesa era fuori di prigione) il carceriere ritornò per raccomodare la tavola per il pranzo, e trovato che ancora dormiva, aperte la finestre e la bandinella nel volerla svegliare, si accorse dell' inganno; di modo che posto un paro di ferri ne' piedi alla povera cameriera, corse per darne avviso al primo presidente, che di primo lancio si messe a ridere. Si parlò nel parlamento più volte di quello era da farsi, ridendosi talvolta della sagace astuzia, ed ammirandosi per lo più l' amore e la fedeltà d' una serva verso la padrona. Dunque dopo due mesi di prigione venne la

prison, la femme de chambre fut relachée et bannie ; avec la même fidélité, elle rejoignit sa maîtresse à Genève ; la marquise eut tout le temps nécessaire pour accomplir sa fuite et rendre inutiles les démarches du marquis pour la rattraper, car il avait fait de grandes dépenses pour faire courir après elle de tous côtés.

La marquise, qui, comme je l'ai dit, avait eu suffisamment de temps, tantôt par des chemins détournés, tantôt directement, changeant fréquemment de voiture, arriva à Dijon, où elle s'arrêta peu, et continua sa route pour Genève, toujours accompagnée du même favori qui lui avait procuré une voiture et les habits nécessaires pour quitter ceux auxquels elle devait de s'être sauvée l'avait pourvue d'une autre femme de chambre et d'argent : après l'avoir mise en sûreté et laissée à l'*hôtel des*

cameriera liberata e bandita, e con la stessa fedeltà si portò poi in Geneva dove sapea ch' era la padrona. In tanto la signora marchesa ebbe tempo maggiore al bisogno, per incompire la sua fuga, e per rendere inutili tutte le diligenze del marchese per incalzarla, avendo senza risparmio di spese fatto correre dietro, da tutte le parti, la gente per arrestarla.

La marchesa, che, come ho detto, aveva avuto tempo a bastanza, ora per strade indirette ed ora dirette, con più mutazioni di vetture, si portò in Digiuno, dove senza fermarsi che poco, seguì la strada per Geneva, accompagnata da quel medesimo suo favorito che le aveva fatto trovare in ordine la carrozza, e gli abiti necessari per cambiarsi di quei a' quali avea l' obligo d'averla salvata, che l' avea provedutа d' altra cameriera e di denari, e così messala in salvo,

Trois-Rois, il s'en alla pour n'être point reconnu.

Comme elle avait vu à Dijon M. le conseiller Chorey, mon patron, il lui avait donné pour moi une lettre par laquelle il me la recommandait; à peine arrivée à l'hôtel, elle s'informa de mon adresse, m'envoya la lettre par sa femme de chambre, avec laquelle j'allai de suite la trouver. Je confesse à V. Ex. que je fus ébloui de sa beauté, d'autant plus qu'avec une gracieuse politesse, elle s'avança vers moi pour me saluer en m'embrassant, suivant l'usage français, et me dit : *Ne croyez pas, monsieur Leti, que je sois ici pour de mauvaises affaires. Ma raison est que mon mari me veut, et que je ne le veux pas.* Alors je pensai qu'elle était madame de Courcelles, dont on parlait tant, et je lui répondis : *Il y en a bien d'autres qui*

lasciatala nell' osteria de' Tre Rè, se ne ritornò in dietro per non esser conosciuto.

Come aveva veduto in Digiuno il signor consigliere Chorey, mio gran padrone, le fù da questo data una letteruccia a me indirizzata, con la quale me la recommandava, onde appena giunta nell' osteria, informatasi della mia casa mi mandò tal lettera con la sua cameriera, e con la stessa io andai a trovarla. Confesso a V. E. che nel veder tal bellezza restai tutto abbagliato, e tanto più che con una gentil civiltà, si avvicinò essa stessa a salutarmi col bacio all' uso francese, e poi mi disse : *Non credete, signor Leti, che io son quì per male affare. La ragione è che il mio marito mi vuole, ed io non lo voglio.* Allora mi imaginai esser questa la signora Corcelles, della quale tanto si parlava, onde facetamente io le risposi : *Ci sono degli altri che la*

vous voudraient, car votre beauté est trop grande pour n'être qu'à un seul.

vorrebbono, perchè le sue bellezze son troppo grandi per non esser comuni.

VIII.

LETTRE III.

Du même au même.

Genève.



nfin, je lui fis quitter l'hôtel, je lui trouvai un appartement dans la maison d'une veuve Cropet, je la menai voir le premier syndic Dupan, et, avec un peu de vanité, je prenais grand plaisir à promener cette dame dans la ville; tous m'enviaient en me voyant tenir ce soleil dans ma main, et souvent, appuyée sur mon

LETTERA III.

Dello stesso allo stesso.

Geneva.



n somma la levai dall' osteria, le trovai buone stanze in casa d'una tal vedova Cropet, la condussi a vedere il primo sindico Dupan, e, con un poco di mia vanità, pigliavo a gran piacere di passeggiar questa signora per la città, invidiandomi tutti nel vedermi tenere un sole nella mano, e spesso appoggiato nel braccio, che con la qualità del mio

bras, mon habit simple et noir servait de nuage pour mieux faire briller un tel astre. La foule était si grande dans les rues pour admirer tant de beautés, qu'il fallait une demi-heure pour faire cent pas; de manière qu'aveuglé par cette lumière éblouissante, le cœur enflammé, la tête bouleversée par ses suaves paroles, je m'éloignai de mes livres et des lettres. Mais bientôt s'approchèrent d'elle les habits de velours de quelques magistrats plus humains, bien que je fusse pour ma part *circumdatus infirmitate;* des comtes, des marquis, des mylords et d'autres nobles étrangers, qui, à l'envi les uns des autres, s'efforçaient de briller par leurs habits, se joignirent au cortége et me l'enlevèrent, si bien que la marquise ne pensa plus à moi; et, voyant les épées d'or et d'argent qui montaient, descendaient ses escaliers, je me

abito semplice e nero servivo di nebbie a tal sole per farlo meglio rilucere, ed il concorso per vedere tanta bellezza era così grande nelle strade, che ci voleva mezza ora a far cento passi. Di modo che abbagliato d' un lume così chiaro, infiammato il cuore d' un tanto oggetto, scommosso il capo dalla vaghezza di così soavi concetti, diedi insensibilmente il bando a libri ed a lettere. Ma fattisi pian piano innanzi le casacche di velluto d' alcuni magistrati più umani, ancorchè io fossi per la mia parte *circumdatus infirmitate*, ed introdottisi al corteggio e conti, e marchesi, e milorti, ed altri nobili stranieri, che, a gara gli uni degli altri, si sforzavano di pavonneggiarsi con abiti, me la rapirono, a segno che non pensando più a me la marchesa, e le spade d' oro e d' argento che salivano e discendevano della sue scale, mi

trouvai obligé de reprendre ma plume et de continuer à écrire dans mon cabinet la vie du prudent Philippe II.

Il m'est impossible de trouver des expressions suffisantes pour dire à Votre Excellence à quel point cette dame est belle; il faudra donc qu'Elle se contente du portrait que je vais essayer de lui tracer. Ses yeux sont deux étoiles qui semblent prouver que son visage a été fait dans les cieux plutôt que vers la terre; il n'y a point de cœur, tel glacé qu'il puisse être, qui ne se glorifie de se soumettre à ces yeux, qui frappent doucement, mais qui font des plaies plus profondes que n'en firent jamais les plus cruels tyrans; ce sont des dards qui blessent, des rayons qui éblouissent, des flammes qui brûlent, des bêtes féroces qui déchirent, des lances qui tuent. Certes, ils sont beaux; à leur première vue

obligarono a ripigliar la mia penna, ed a continuare a scrivere nel mio gabinetto la vita del prudente Filippo II.

Quanto questa dama sia bella, la picciolezza del mio giudizio non essendo capace di fornir concetti alla penna per darne le dovute informazioni a V. E. che però bisogna che si contenti che io glie ne faccia un solo abbozzo. I suoi occhi sembrano, al vivo, due stelle che servono di prova che il suo volto più che nella terra è stato fabbricato nel cielo. Alle leggi di queste luci che feriscono dolcemente, con piaga più profonda di quello che fecero mai crudelmente ad altri i tiranni, non vi è petto anche interrizito ed agghiacciato che non si glorii d' inchinarsegli riverente. Son dardi che feriscono, son raggi che abbagliano, son flamme che accendono, son mostri che sbranano, son lancie che uccidono. Certo si che son belli. A i primi sguardi di questi occhi, io

j'ai vu rajeunir des Xénocrates, s'agenouiller des Momus, chanter les Aristarques, s'attendrir des Catons, et les Solons pousser du fond du cœur des soupirs redoublés.

Que dirai-je maintenant de ces doux entretiens dans les réunions, de ce trésor de toutes les grâces, de ces lèvres de corail, de ces dents plus belles que les perles, de ce délicieux sourire, enfin de la plus belle bouche que la nature ait jamais formée! Il faudrait être amant comme Myrtil, pour pouvoir décrire suffisamment bien la bouche d'une autre Amaryllis. Celui qui va la visiter, ne redoute que son silence; chacune de ses paroles forme une nouvelle âme dans le sein de celui qui l'écoute; la douceur du nectar coule de cette adorable bouche; elle distille la saveur de la manne, surpasse le goût de la datte, la suavité du miel

ho veduto ringiovenire i Senocrati; genufletersi i Momi; cantar gli Aristarchi, piegarsi i Catoni, e mandar scaturiti dal cuore raddoppiati sospiri i Soloni.

Che dirò ora del più saporoso favomele, del trattenimento dolcissimo nelle conversazioni; del tesoro di tutte le grazie; della conca de' veri coralli; della madre perla delle perle più vaghe; della reggia del riso; della più bella bocca che abbia formata mai la natura. Or qui converrebbe esser amante come Mirtillo, per poter ben descrivere la bocca d' una Amarillide. Chi va a visitarla non teme che del silenzio. Da ogni sua sillaba si forma una nuova anima nel petto di chi l' ascolta. In questa adorabile bocca regna la dolcezza del nettare; ordina il sapore della manna; signoreggia il gusto del dattolo; domina la soavità del miele e dispone

et la salutaire substance du sucre. Cicéron, qui savait par expérience tout ce que valait la bouche d'Aristote, écrivait : *que de cette bouche découlait un fleuve d'or à chaque parole*. Eh bien! je ne crains pas de dire que chaque parole qui tombe de la bouche de cette dame, produit une mer de pierres précieuses; que ceux qui veulent oublier leurs peines aillent l'écouter, car elle est semblable au temple du dieu des Lydiens, dont on disait que, lorsqu'il s'ouvrait, il ôtait à tous les chaînes des soucis et des plus grands chagrins.

Il semble qu'autour de cette pêche de perles, on recueille les grâces les plus remarquables; chacune de ses paroles étant une grâce, il n'est donc pas étonnant que tous les cœurs se groupent autour d'elle, et que les pensées de ceux qui l'écoutent ne puissent plus la quitter. Je dirai de plus qu'il s'échappe de sa bouche des

la salutifera sostanza del zuccaro. Cicerone, che aveva esperimentato il gran valore della bocca d' Aristotele, scrisse : *che da questa scaturiva ad ogni accento un fiume d' oro*. E, non credo gran colpa il dire che questa signora ad ogni sua parola produce un mare di gemme. Chi vuol scordarsi degli affanni, che corra ad udir parlar questa bocca, non dissimile al tempio del dio de' Lidi, di cui fù detto che nell' aprirsi scioglieva a tutti le catene delle molestie, e degli affanni maggiori.

Pare che all' intorno di questa pesca di perle vi si pescano tutte le grazie più riguardevoli, essendo ogni sua parola una grazia; che però non è da maravigliarsi se si aggruppano i cuori, e si inchiodano le menti di chi l'ascolta. Dirò di più che da questa bocca escono catene d'oro ogni

chaînes d'or comme il en sortait de celle de Mercure pour enchaîner ses auditeurs, et ce qui le prouve, c'est que personne ne pourrait la quitter si on ne s'y trouvait nécessairement forcé par la crainte de se rendre importun. Oh! mon Dieu, quels frais sourires! quelles fleurs agréables! quelles paroles embaumées! quel paradis terrestre! On voit semé sur son visage quelques petits grains de petite vérole qui semblent l'émail de pierres précieuses sur une figure d'albâtre; je crois que la nature laissa ces signes gracieux pour prouver qu'elle avait contribué à la formation de cette rare beauté; sans eux, il y en aurait eu beaucoup certainement qui l'auraient encensée comme une œuvre plus céleste qu'humaine.

volta che s' apre, come uscivano di quella di Mercurio, per incatenare gli uditori; ed è chiara la prova, poichè nessuno può partirsi dalla sua presenza, se non molestato dalla necessità, che vuol dire, dal timore di rendersi troppo importuno. Oh Dio! che risi odorosi! che fiori aggradevoli! che concetti imbalsamati! che paradiso terrestre! seminato nel volto, ma ben raro, si vede qualche granello di vaiola, sì a di morbillo, che serve come smalto di gioje, su la faccia d' alabastro. Non ho io difficoltà di credere che dalla natura si sono lasciati espressamente questi graziosetti segni, giù all' estremità delle guancie, per far vedere che dalla sua parte aveva contribuito alla formazione di questa così rara beltà, senza di che vi sarebbono molti che, al sicuro, l' avrebbono incensata come opera più celeste che umana.

IX.

LETTRE IV.

Du Même au Même.

Genève.


ais que dirais-je de la *voie lactée* de cette dame qui conduit au cœur? Comment en parler, de quelles expressions me servir? Je suis déjà trop âgé, trop endurci au travail pour décrire avec mon encre la blancheur d'un sein mou comme du coton enfermé dans une boîte [1]; je parle de ce *sein* né sur cette *Seine* qui donne la vie à tant de ruisseaux bordés de lys. Oh! quelle poitrine! quelle gorge! Oh! quelle porte d'or! et doit-on s'étonner que pour l'enlever il

LETTERA IV

Dello stesso allo stesso.

Geneva.


a che dirò della via lattea di questa signora che conduce nel cuore? Come parlarne, di quali espressioni servirmi? Son quasi troppo maturo negli anni, troppo duro nel travaglio, per toccar col mio inchiostro la candidezza d'un seno molle come cotone ristretto in scatola. Dico di quel *seno* composto sù quella *Senna*, che dà la vita a tanti ruscelli di latte ingigliati. O che poppe! O che mamelle! O che porta d'oro! e quel maraviglia se si son trovati de' Giasoni

1. Singulier éloge!

se soit trouvé tant de Jasons qui se soient risqués à combattre contre le dragon de la jalousie et contre la vengeance d'un mari. En disant que, des pieds à la tête de cette dame, ce ne sont que merveilles de la nature, je dirais peu et peut-être ne serais-je pas cru, et pourtant il est certain que sa beauté, qui est un miracle du siècle, ne forme que la moindre partie de ses mérites.

La grâce de son esprit, le charme de sa personne, l'affabilité de ses manières, la douceur de son commerce, la fécondité de son intelligence cultivée par l'étude, la vivacité de ses saillies et son habileté dans les arts, font qu'elle a plus d'admirateurs que d'égaux ; ceux qui la voient et qui ne savent rien de sa vie, ne peuvent s'imaginer qu'elle ne soit pas un ange ; d'un autre côté, ceux qui connaissent

che si sono arrischiati di combattere contro il drago della gelosia, e della vendetta d'un marito per rapirle? Quando io dicessi che dal piede al capo di questa signora non si veggono che maraviglie della natura, direi poco, e non sarei con tutto ciò creduto; e pure voglio dire che la sua bellezza ch' è un miracolo del secolo, forma la minima parte delle sue glorie.

La gentilezza del suo spirito, la leggiadria della sua persona, l'affabiltà de' suoi costumi, la sua grazia nelle conversazioni, la fecondità dell' ingegno coltivato da qualche studio, la vivacità de' suoi concetti, e la perizia in diverse nobilissime arti, hanno più adorati che uguali, quei che la veggono senza nulla saper della sua vita, non possono che imaginarsela angiola nel di dentro, e nel di fuori. Dall' altra parte quei che sono informati de' disturbi

les troubles de son ménage et la cause du duel de son mari avec le marquis de Cavoy, les accusations d'adultère portées contre elle au parlement, la sentence qui la condamna, son emprisonnement, sa fuite et sa position qui fait qu'elle ne peut trouver de refuge que dans la ville de Genève, ne peuvent comprendre comment il se peut qu'avec une beauté aussi angélique, elle puisse avoir une âme aussi corrompue par le péché et une aussi mauvaise réputation. Mais pourquoi nous étonner autant? ne voyons-nous pas tous les jours dans les églises des sépulcres resplendissants, pour lesquels la terre s'est dépouillée de ses trésors les plus précieux et les arts de ses plus grandes merveilles, et qui ne renferment que des cendres en putréfaction?

Tant il est vrai qu'un aromate précieux est

col marito, e delle cause del duello di questo col marchese di Cavoy; dell' accuse d'adulterio portate al parlamente, della sentenza di questo, che la condannò come adultera, della sua prigionia, e fuga, e della qualità del suo stato, di non saper trovare altro rifugio che nella città di Geneva, non può comprendere come sia possibile che sotto ad una bellezza così angelica possa annidarsi un' anima brutta tanto nel peccato, come nella riputazione. Ma che tanto vaneggiare, se noi vediamo giornalmente, e nelle chiese più superbe, risplendere sepolcri, che per abbellirsi si è spogliata la terra de' suoi più preziosi tesori, e l'arte delle sue più rare vaghezze, e pure non racchiudono che ceneri putrefatte?

Quanto è vero che più, soggetta ad una grave corruzione

plus sujet à la corruption qu'un autre plus ordinaire, conformément à la sentence *corruptio optima pessima*. L'homme naît sous une certaine influence fatale à laquelle il faut se soumettre en mal comme en bien. Je parle ici en ce qui concerne les habitudes ordinaires du genre humain dans le paganisme, car les chrétiens, s'ils veulent l'être réellement, doivent croire à une certaine Providence qui gouverne tout, qui nous conduit et nous guide à ce qui est bien avec son infaillible savoir. Tout ce que le monde peut avoir de prudence et de pouvoir, est insuffisant pour la détourner de ses résolutions les plus légères, car malgré qu'elle soit invisible, on y croit généralement, quoique les théologiens en forment des aphorismes; il suffit de voir que même les enfants ont coutume de dire qu'*il ne se meut pas une feuille d'arbre sans la*

è una droga preziosa che un altra ordinaria, in conformità della sentenza: *corruptio optima pessima*. L'uomo nasce con una certa fatalità, che, nel male e nel bene bisogna sottomettersi all' influenze degli astri; parlo in quello che riguarda l'uso comune del genere umano, che comprende il paganismo, che, in quanto a' cristiani, bisogna se vogliono esser tali credere ad una certa Providenza che regge il tutto, e che ci conduce, e guida dove stima convenirsi col suo impeccabil sapere; e quanta prudenza, e potenza può avere il mondo, a nulla vale per distornarla dalle sue risoluzioni, benchè leggiere, che, quantunque non si vede, non lasciano generalmente di crederla, ancorchè li Teologi ne vanno formando aforismi, e basta che, sino i fanciulli, sogliono dire *che non si muove foglia d' albero senza la*

volonté divine, ce qui veut dire la souveraine Providence.

Bien que tous les événements de la vie de cette très-belle dame soient très-connus, les principales dames de la ville, telles que madame la comtesse D'Hona, la femme du général Balthasar et beaucoup d'autres encore la fréquentent, l'honorent, la recherchent et l'admirent, ne recherchant en elle que ses brillantes qualités, recueillant adroitement les roses sans se piquer aux épines.

Voilà tout ce que je puis faire maintenant pour satisfaire la curiosité de Votre Excellence. Je lui donnerai en son temps avis de ce qui pourra arriver de nouveau, car il est certain, selon toute apparence, que le ciel lui réserve encore des aventures extraordinaires, et je ne pense pas que cette dame cherche à les éviter.

volontà divina, che vuol dire la sovrana Providenza.

Basta che questa bellissima signora, non ostante che da tutti ormai si sanno gli evenimenti della sua vita, con tutto ciò la frequentano, la praticano, l'ammirano e l'onorano le dame principali, come la signora contessa di Donà, la moglie del signor generale Baltasarro, ed altre ancore, non ricercandosi che quelle nobillissime qualità che risplendono in tal dama, raccogliendo destramente le rose, senza pungersi con le spine le mani.

Ecco di quanto posso, per ora, soddisfare alla curiosità di V. E. e di quello che di più succederà gliene darò, a suo tempo, distinto avviso, poichè è certo, secondo alle apparenze, che le stelle hanno riserbato ancora alla sua vita successi non mediocri, e non veggo che questa signora vada

Je supplie Votre Fxcellence d'agréer mes renseignements et de se contenter de mon zèle, avec lequel, etc., etc. [1]

all' incontro per rimediarli. Supplico V. E. o di gradire la materia, o di contentarsi del mio zelo, con il quale, etc.

1. Ces lettres de Gregorio Leti sont un véritable modèle de bouffissure et même d'extravagance. M. Chardon de la Rochette remarque, avec raison, que s'il est plus naturel dans la correspondance qu'il eut à Paris avec la marquise détenue à la Conciergerie (*voir pages* 165 *et* 174) « c'est que les lettres de la marquise, auxquelles les siennes servent de réponse, sont pleines d'esprit et de grâce, et qu'on prend ordinairement le ton de son correspondant, comme on prend celui de son interlocuteur. » Au reste, nous n'avons donné ces dernières lettres qu'à titre de pièces justificatives, et parce qu'en effet elles venaient à l'appui de notre notice.

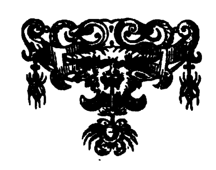




TABLE DES MATIÈRES

PARIS. IMPRIMERIE DE J. CLAYE ET Cie, RUE SAINT-BENOIT, 7.





